

SANS DOMICILE : UN SONDAGE NATIONAL SUR L'ITINERANCE CHEZ LES JEUNES

STEPHEN GAETZ
BILL O'GRADY
SEAN KIDD
KAITLIN SCHWAN



Observatoire
canadien sur
l'itinérance

rondpointdelitinérance.ca

RAPPORT #14



A WAY HOME
VERS UN CHEZ-SOI
CANADA



FONDATION
HOME DEPOT
CANADA



Le projet
Porte
orange
Un toit et de l'espoir pour
les jeunes sans-abri

SANS DOMICILE :

un sondage national sur l'itinérance chez les jeunes

Stephen Gaetz, Bill O'Grady, Sean Kidd, Kaitlin Schwan

UN RAPPORT DE RECHERCHE OCI N°14

ISBN: 978-1-77221-059-0

© 2016 Observatoire canadien sur l'itinérance

Les droits d'auteur de ce rapport sont protégés par une licence Creative Commons, qui permet aux utilisateurs d'utiliser des citations, de le lier, de le copier, de le transmettre et de le distribuer pour des raisons non commerciales, pourvu qu'ils attribuent les droits aux auteurs et au rapport.

COMMENT FAIRE RÉFÉRENCE À CE DOCUMENT :

Stephen Gaetz, Bill O'Grady, Sean Kidd et Kaitlin Schwan. (2016). Sans domicile : un sondage national sur l'itinérance chez les jeunes. Toronto : Observatoire canadien sur l'itinérance.

REMERCIEMENTS :

Cette recherche a été possible grâce au soutien financier de la Fondation Home Depot Canada. Bien plus qu'un simple bailleur de fonds, la FHDC s'est avérée être un leader national dans le domaine de l'itinérance chez les jeunes au Canada. La FHDC investit non seulement dans les collectivités et les organismes locaux d'un bout à l'autre du pays, mais elle est également devenue un leader en ce qui a trait aux efforts qu'elle a déployés pour réimaginer notre réponse à l'enjeu de l'itinérance chez les jeunes et en matière de solutions axées sur la prévention.

Cette étude a également été appuyée par Vers un chez-soi, une coalition nationale pour prévenir et mettre fin à l'itinérance chez les jeunes.

La présente recherche n'aurait pas été possible sans le travail dévoué de la Communauté nationale d'apprentissage sur l'itinérance chez les jeunes et 57 agences d'aide aux jeunes de partout au pays qui ont activement engagé des jeunes personnes à participer au sondage. Une collaboration étroite avec nos partenaires a rendu cette œuvre possible et constitue le pilier de cette étude.

Mais plus important encore, les auteurs tiennent à remercier les jeunes à expérience vécue qui ont participé et qui ont prêté leur voix à notre étude.

Conception graphique par Steph Vasko, Observatoire canadien sur l'itinérance



**Observatoire
canadien sur
l'itinérance**
rondpointdelitinérance.ca



Contents

SOMMAIRE EXÉCUTIF	4
1. INTRODUCTION	18
2. QUI EST SANS ABRI?	26
3. DEVENIR SANS-ABRI	33
4. LA VIE DANS LA RUE : L'EXPÉRIENCE DE L'ITINÉRANCE	56
5. DISCUSSION : IMPLICATIONS POLITIQUES ET PRATIQUES	90
6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	112
RÉFÉRENCES	122



SOMMAIRE EXÉCUTIF

L'ITINÉRANCE CHEZ LES JEUNES

demeure un problème qui semble être insoluble au Canada. Nous croyons qu'il y a des solutions à l'itinérance chez les jeunes, et cela signifie que nous devons nous y prendre autrement.

Le sondage *Sans domicile* est la première étude pancanadienne sur les jeunes personnes qui connaissent l'itinérance. Comportant 1 103 répondants provenant de 49 collectivités différentes de 10 provinces et territoires, l'échantillonnage de cette étude nous a permis de faire une analyse détaillée et de tirer des conclusions importantes.

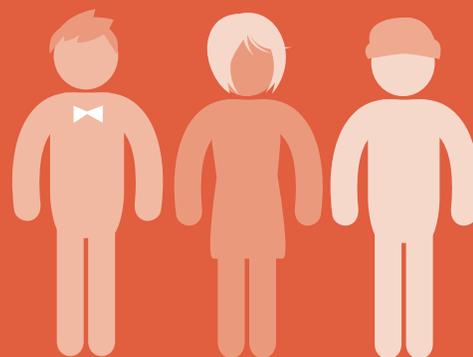
L'étude *Sans domicile* a démontré que nous attendons bien trop longtemps avant d'intervenir dans l'itinérance chez les jeunes. Dans de nombreuses juridictions, les services aux jeunes qui vivent l'itinérance ne sont pas disponibles jusqu'à ce qu'ils aient 16 ou même 18 ans. Les données présentées ici indiquent que d'ici là, beaucoup de dommages auront déjà été provoqués.

Dans le présent rapport, nous avons souligné le besoin d'une approche basée sur la prévention qui priorise l'intégration des systèmes et Logement d'abord pour les jeunes. Les systèmes courants ont tendance à être axés sur la prestation de soutiens en aval, lorsque les jeunes personnes sont bien plus âgées. Au lieu de nous concentrer sur la prévention du problème ou la réduction des conséquences néfastes de l'itinérance chez les jeunes, nous avons plutôt tendance à attendre qu'une rupture ou crise majeure se produise avant d'intervenir, ou que les problèmes auxquels les jeunes font face deviennent bien plus sévères. Ce rapport démontre très clairement qu'une telle approche donne lieu à des souffrances : précarité du logement, violence, marginalisation, défis de santé et exclusion sociale.

En ne mettant pas en place des stratégies plus efficaces pour lutter contre l'itinérance chez les jeunes, nous portons atteinte aux droits humains de ces jeunes.

Si nous voulons vraiment que ces jeunes atteignent de meilleurs résultats, nous devons mieux faire. Ce sondage fournit aux décideurs, aux prestataires de services, aux chercheurs et au grand public des informations de base sur l'itinérance chez les jeunes au Canada. Le défi auquel nous faisons face dorénavant est de mobiliser ces connaissances de manière à garantir que chaque jeune personne a accès au logement, la sécurité, l'éducation et les soutiens.

**Les jeunes qui sont sans
abri (entre 13 et 24 ans)
représentent environ
20 % de la population
des sans-abri au Canada
(Gaetz et al., 2014).**



Au courant d'une année, il y a entre 35 000 et 40 000 jeunes personnes qui connaissent l'itinérance, et entre 6 000 et 7 000 toute nuit donnée.

57,6 %
identifié comme
un homme

36,4 %
identifié comme
femme

29,5 %

*les jeunes
LGBTQ2S*

30,6 %

*les jeunes
autochtones*

28,2 %

*les jeunes de
minorité raciale*

1,8 %

*les jeunes
transgenres*

1,8 %

*les jeunes
bispirituels*

2,5 %

*les jeunes
genre non binaire*

10,1 %

*sont nés à
l'extérieur du
Canada*

DEVENIR SANS ABRI : LES VOIES QUI MÈNENT À L'ITINÉRANCE CHEZ LES JEUNES

Pour les jeunes, les voies qui mènent à l'itinérance sont complexes. Si l'on veut lutter contre l'itinérance chez les jeunes au Canada, nous devons comprendre les facteurs individuels, relationnels, institutionnels et structurels qui font que certains jeunes perdent leur domicile. Quatre constatations clés dans cette étude nous aident à comprendre comment les jeunes deviennent des sans-abri.

1. Premières expériences d'itinérance

Bon nombre de jeunes sont devenus sans-abri avant qu'ils aient 16 ans, et les jeunes qui quittent la maison à un plus jeune âge font face à plus d'adversité une fois à la rue.

Pour de nombreux jeunes, leurs premières expériences d'itinérance se produisent bien avant qu'ils puissent avoir accès aux interventions et aux soutiens. Chose frappante, 40,1 % des participants au sondage ont rapporté avoir eu moins de 16 ans lorsqu'ils ont connu leur première expérience d'itinérance. Il est important de noter que les constatations de notre étude montrent que les jeunes qui quittent la maison à un plus jeune âge vivent non seulement davantage de difficultés *avant* qu'ils deviennent des sans-abri, mais ils connaissent également plus d'adversité une fois à la rue.

40,1 %

ont rapporté avoir eu moins de 16 ans lorsqu'ils ont connu leur première expérience d'itinérance

CEUX QUI QUITTENT LA MAISON À UN PLUS JEUNE ÂGE SONT PLUS SUSCEPTIBLES :

- de vivre plusieurs épisodes d'itinérance;
- d'être impliqués dans les services de protection de l'enfance;
- d'avoir reçu le diagnostic de TDAH;
- d'être victimes d'intimidation;
- d'être victimes de crimes une fois sans-abri, y compris d'agressions sexuelles;
- d'avoir des symptômes de problèmes de santé mentale et d'accoutumance;
- de connaître une qualité de vie inférieure;
- de tenter de se suicider;
- de devenir des sans-abri chroniques.

2. Instabilité du logement

Souvent, les jeunes sans-abri passent à travers plusieurs cycles d'itinérance et connaissent l'instabilité du logement pendant plusieurs années précédant leur expérience d'itinérance.

Les jeunes ont rapporté avoir fait l'objet d'une très grande instabilité du logement avant leur expérience d'itinérance courante. D'ailleurs, seulement 24,1 % ont déclaré qu'ils n'avaient connu qu'un épisode d'itinérance, signifiant que 75,9 % avaient vécu plusieurs épisodes d'itinérance. Parmi ceux qui avaient connu plusieurs épisodes d'itinérance, 63 % avaient vécu entre 2 et 5 expériences, et plus d'un tiers (37 %) avaient vécu plus de 5 expériences d'itinérance.

Les jeunes qui ont quitté la maison avant 16 ans étaient beaucoup plus susceptibles de vivre plusieurs épisodes d'itinérance et seulement 13,7 % des répondants ont rapporté n'avoir vécu qu'un épisode d'itinérance. Parmi ces jeunes qui ont connu plusieurs épisodes d'itinérance (86,7 %), le nombre choquant de 50 % (49,8 %) d'entre eux ont rapporté avoir vécu cinq ou plus épisodes d'itinérance. Les groupes qui ont rapporté un taux plus élevé d'épisodes multiples d'itinérance incluent les jeunes transgenres et de genre non binaire (82,8 %), les jeunes LGBTQ2S (80,2 %) et les jeunes autochtones (80,4 %).

LES JEUNES TRANSGENRES ET LGBTQ2S SONT PLUS SUSCEPTIBLES DE QUITTER LA MAISON À UN JEUNE ÂGE. CES JEUNES SONT BIEN PLUS SUSCEPTIBLES DE RAPPORTER UN CONFLIT PARENTAL ET DE LA VIOLENCE PHYSIQUE, SEXUELLE ET/OU ÉMOTIONNELLE DURANT L'ENFANCE EN TANT QUE FACTEURS QUI ONT CONTRIBUÉ À LEUR ITINÉRANCE.

24,1 %
*ont déclaré qu'ils n'avaient
connu qu'un épisode
d'itinérance*

75,9 %
*avaient vécu plusieurs
épisodes d'itinérance*

36,9 %
*avaient vécu plus de 5
expériences d'itinérance*

«Je me sens parfois comme si je ne valais rien, parce que j'habite dans un refuge. Mais je me sens plus en sécurité et protégé de la violence mentale de mes parents.» JEUNE, 23 ANS

3. Prise en charge par les services de protection de l'enfance

Un grand pourcentage de jeunes sans-abri ont subi des mauvais traitements durant l'enfance et ont été pris en charge par les services de protection de l'enfance, souvent dès un très jeune âge.

Un haut pourcentage de jeunes de notre groupe échantillon (63,1 %) ont vécu des traumatismes et des mauvais traitements durant l'enfance. Un total de 51,1 % ont déclaré qu'ils ont subi de la violence sexuelle, et 47,5 % ont déclaré avoir vécu d'autres formes de violence et d'abus. Devant ce constat, il n'est pas étonnant que 57,8 % des jeunes aient indiqué qu'ils avaient été pris en charge d'une manière ou d'une autre par les services de protection de l'enfance par le passé. En moyenne, les jeunes ont commencé à recevoir des services de la protection de l'enfance à l'âge de 8,5 ans, et un tiers (31,5 %) avant l'âge de 6 ans.

LES JEUNES AUTOCHTONES (70,5 %) ÉTAIENT PLUS SUSCEPTIBLES DE DÉCLARER QU'ILS AVAIENT FRÉQUENTÉ LES SERVICES DE PROTECTION DE L'ENFANCE QUE LES JEUNES DE MINORITÉ RACIALE (43,5 %) ET QUE LES JEUNES BLANCS (55,1 %).

Les jeunes qui ont quitté la maison pour la première fois avant l'âge de 16 ans étaient bien plus susceptibles de déclarer qu'ils avaient fréquenté les services de protection de l'enfance (73,3 %). Les jeunes transgenres et de genre non binaire étaient plus susceptibles de rapporter qu'il avaient fréquenté les services de protection de l'enfance que les jeunes cisgenres (70,8 % par rapport à 56,9 %), et les jeunes LGBTQ2S étaient plus susceptibles de déclarer une implication avec les services de protection de l'enfance que les jeunes hétérosexuels (62,8 % par rapport à 55,8 %). En outre, les jeunes qui faisaient l'objet d'une forme d'adversité avant de devenir sans abri, comme la prise en charge par les services de protection de l'enfance, la violence physique et sexuelle et la négligence, avaient plus de chances de subir une santé mentale plus médiocre, de faire des tentatives de suicide, de connaître une qualité de vie inférieure et d'avoir une mauvaise résilience psychologique.

PROBABILITÉ D'ÊTRE IMPLIQUÉ AVEC LES SERVICES DE PROTECTION DE L'ENFANCE

70,8 %

jeunes transgenres
et bispirituels

62,8 %

jeunes LGBTQ2S

56,9 %

jeunes cissexuel

55,8 %

jeunes
hétérosexuels

4. Difficultés scolaires

Le taux de décrochage scolaire des jeunes sans-abri est élevé. Ils font également face à de nombreux défis à l'école, dont l'intimidation et des problèmes liés à des difficultés d'apprentissage.

Les jeunes sans-abri connaissent des trajectoires académiques difficiles et perturbées, et font souvent face à de l'intimidation et à des troubles d'apprentissage qui ont des répercussions sur leur engagement et leurs réalisations scolaires. Parmi les participants à notre étude, 50 % ont déclaré avoir passé des tests de troubles d'apprentissage lorsqu'ils étaient à l'école, ce qui indique que le personnel scolaire perçoit les souffrances de ces jeunes d'une façon ou d'une autre. Qui plus est, les jeunes qui avaient abandonné l'école étaient bien plus susceptibles de déclarer avoir des troubles d'apprentissage (41,8 %), le TDAH (46,1 %) ou un handicap physique (47,9 %). Ce qui est frappant, c'est que 83 % des jeunes ont affirmé avoir été victimes d'intimidation à l'école, soit «parfois» (37 %) ou «souvent» (46 %). Cela signifie que les jeunes sans-abri sont environ 4 fois plus susceptibles de faire l'objet d'intimidation que les jeunes Canadiens en général.

50 %

on déclaré avoir passé des tests de troubles d'apprentissage lorsqu'ils étaient à l'école

83 %

des jeunes ont affirmé avoir été victimes d'intimidation à l'école

LES EXPÉRIENCES D'ITINÉRANCE DES JEUNES

Ce sondage étant l'étude pancanadienne la plus importante sur l'itinérance chez les jeunes, le présent rapport offre les données les plus complètes jusqu'à présent sur les expériences d'itinérance des jeunes Canadiens. Nos constatations révèlent 7 façons dont ces jeunes souffrent :

- **Instabilité du logement soutenue** – Les participants au sondage ont rapporté qu'ils vivaient une instabilité du logement avant de devenir itinérants et une fois à la rue. Plus de la moitié d'entre eux avaient habité à plus d'un endroit durant le mois précédant, et 10,2 % avaient habité à plus de cinq endroits.

- **Hauts niveaux d'itinérance chronique** – Plus de la moitié des jeunes (54,8 %) qui ont participé à notre sondage étaient des sans-abri chroniques, c'est-à-dire qu'ils avaient été sans abri pendant un an ou plus, et 13,3 % étaient des sans-abri cycliques, déclarant avoir été sans abri à plusieurs reprises au courant des trois dernières années. Parmi ceux qui ont déclaré être des sans-abri chroniques, 58 % ont affirmé avoir été sans abri depuis trois ans ou plus.
- **Vulnérabilité nutritionnelle** – Bien que 26,8 % des jeunes aient déclaré qu'ils avaient accès à des aliments de bonne qualité lorsqu'ils en ont besoin, près de la moitié (46,3 %) n'y avaient accès qu'une fois par semaine ou moins. Lorsqu'on leur a demandé s'ils avaient assez d'énergie pour la vie de tous les jours, un tiers (34,7 %) ont affirmé qu'ils n'avaient pas d'énergie, ou très peu, sur une base journalière.
- **Santé mentale déclinante** – Un très haut pourcentage des répondants (85,4 %) ont déclaré avoir des symptômes de détresse élevés. Dans notre échantillon, 42 % des participants ont rapporté avoir tenté le suicide au moins une fois et 35,2 % ont rapporté avoir eu une surdose de drogue exigeant une hospitalisation. L'exposition à la violence sexuelle et physique de la rue rendait les jeunes plus de trois fois plus susceptibles de courir des risques de problèmes de santé mentale.
- **Faible taux de scolarisation** – Le taux de décrochage au Canada se situe actuellement en dessous de 9 %, mais pour les jeunes sans-abri le taux s'élève à 53,2 %. Parmi ceux qui abandonnent l'école, cependant, 73,9 % disent vouloir retourner à l'école.
- **Chômage** – Dans notre sondage, trois quarts (75,7 %) des jeunes ont indiqué qu'ils étaient au chômage, et seulement 19,7 % détenaient un emploi. Cela contraste avec un taux de chômage de 13,3 % chez les jeunes de la population canadienne en général. Remarquablement, 50,5 % des jeunes répondants ne participaient pas au marché du travail, à l'éducation ou à une formation.
- **Victimisation criminelle** – Bien que 19 % des Canadiens affirment avoir été victimes d'un crime toute année donnée, 68,7 % de notre échantillon ont été victimes d'un crime. Seulement 7,6 % des Canadiens ont indiqué avoir été les victimes d'un crime violent, comparativement à 59,6 % des jeunes sans-abri qui rapportent une victimisation violente, y compris des taux élevés de violence sexuelle. Les jeunes femmes (37,4 %) et les jeunes transgenres et de genre non binaire (41,3 %) ont indiqué de plus hauts niveaux de violence sexuelle au cours des 12 derniers mois.

QU'ALLONS-NOUS FAIRE MAINTENANT POUR COMBATTRE L'ITINÉRANCE CHEZ LES JEUNES AU CANADA?

Prévention

Le présent rapport montre clairement qu'en ce qui concerne l'itinérance chez les jeunes, nous attendons bien trop longtemps avant d'intervenir. Nous ne pouvons pas mettre fin à l'itinérance chez les jeunes sans arrêter le flux de jeunes qui deviennent sans abri; et cela signifie que nous devons nous concentrer sur la prévention. Il est clair que nos efforts doivent passer d'une réponse de crise prolongée à la garantie que l'expérience d'itinérance de chaque jeune personne soit rare, brève et non récurrente. Ce travail comprend plusieurs éléments clés :

- **La famille d'abord** – La famille d'abord (*Family First*) appuie les jeunes personnes à risque d'itinérance en les reconnectant avec la famille, et en utilisant des soutiens de gestion de cas et la médiation pour aider à résoudre les conflits, renforcer les relations et favoriser les soutiens naturels. Une telle approche aide les jeunes à demeurer dans leur communauté, à proximité des écoles, de leurs pairs et de leur famille.
- **Intervention précoce** – Des programmes locaux d'intervention précoce apportent les services et les soutiens directement aux jeunes par l'intermédiaire des écoles, des centres communautaires, des services de soutien téléphonique et une réception centralisée. Ces programmes sont axés sur une intervention précoce pour les jeunes à risque et emploient une approche de gestion de cas qui procure des soutiens familiaux, des options de logement et une aide éducationnelle et d'emploi.

DE NOMBREUX JEUNES SANS-ABRI ENTRENT ET SORTENT DE L'ITINÉRANCE, DES ÉCOLES ET DES EMPLOIS. NOUS DEVONS VOIR CHACUN DE CES CYCLES COMME UNE OPPORTUNITÉ DE METTRE DES STRATÉGIES DE PRÉVENTION SUR PIED ET DE TIRER PARTI DES ATOUTS DE CES JEUNES.

- **Partenariats entre les écoles et la collectivité** – Les approches de prévention dans les écoles peuvent aider le système d'éducation à identifier les jeunes qui sont à risque d'itinérance et de décrochage, et à intervenir rapidement. Ces programmes procurent les soutiens qui sont nécessaires pour réduire ces risques, renforcer les familles et garder les jeunes dans leur communauté. Ces partenariats, qui sont typiquement fondés sur des collaborations entre les écoles et les services communautaires locaux, exigent un système d'approche coordonné et stratégique.

- **Soutiens de transition pour les jeunes qui quittent la charge des institutions** – Dans le but de réduire les risques que les jeunes quittant la charge des institutions deviennent des sans-abri, nous devons faire plus que de changer les lois de la protection de l'enfance ou de prolonger l'âge de la prise en charge. Des stratégies efficaces doivent comprendre des partenariats entre les gouvernements, les services de protection de l'enfance et les prestataires de services communautaires expérimentés afin de transformer le système pour ces jeunes.

Logement d'abord pour jeunes

Logement d'abord pour jeunes (HF4Y) adapte le modèle Logement d'abord réussi de sorte à répondre aux besoins des adolescents et des jeunes adultes en phase de développement. Dans le cadre de ce programme d'intervention, on retire les jeunes de leur expérience d'itinérance le plus rapidement possible sans conditions préalables. On offre aux jeunes une variété d'options de logement, dont le retour à la maison (avec des soutiens), le logement supervisé, le logement de transition ou une vie indépendante dans un site dispersé. L'essentiel de cette approche est que l'on offre une multitude de soutiens aux jeunes qui leur permettront de garder un logement, d'apprendre des aptitudes à la vie quotidienne, d'avoir des relations positives avec leurs pairs et les adultes, et de reprendre l'école, la formation d'emploi et/ou un emploi. Logement d'abord pour jeunes offrirait aux jeunes sans-abri les mêmes logements et services globaux qui aideraient toute jeune personne à faire une transition réussie vers l'âge adulte.

Intégration des systèmes

Les résultats de notre recherche démontrent que les moteurs de l'itinérance chez les jeunes comprennent la dissolution de la famille, la violence interpersonnelle, l'instabilité du logement, les problèmes de santé mentale et d'accoutumance, et les transitions difficiles hors d'institutions gouvernementales telles que la protection de l'enfance. Ce qui signifie que les causes et les conditions de l'itinérance chez les jeunes reposent sur de nombreuses institutions clés de la société y compris la santé, l'éducation, la protection de l'enfance, la justice et l'aide à l'emploi, toutes s'ajoutant au logement. Ce qui revient à dire que pour résoudre le problème de l'itinérance chez les jeunes, les gouvernements fédéral, provinciaux/territoriaux et municipaux doivent adopter une approche de systèmes intégrés au sein du gouvernement. En d'autres termes, les problèmes de santé mentale et d'accoutumance ne peuvent pas être pris en charge par un seul ministère ou département.

«Un des problèmes avec les foyers de groupe, c'est le manque de stabilité. C'est déjà assez dur comme ça, s'il faut en plus qu'on me prenne pour une balle de ping-pong.» JEUNE HOMME, 19 ANS

Contrairement à un ensemble fragmenté de services, une réponse de systèmes intégrés exige que les programmes, services et systèmes de prestation de services soient organisés à tous les niveaux, allant de la politique aux admissions, à la prestation des services et au flux des clients, le tout en se basant sur les besoins des jeunes.

Une façon clé de mettre en place une réponse de systèmes intégrés est d'élaborer un plan communautaire de prévention et d'élimination de l'itinérance chez les jeunes. L'approche la plus efficace est l'utilisation de «l'impact collectif» par l'engagement des dirigeants communautaires, des prestataires de services, des institutions (par ex. soins de santé, justice), des différents ordres de gouvernement, des bailleurs de fonds, du secteur à but non lucratif et du secteur privé, et des personnes affectées par l'itinérance. Lors de la création de tout plan pour mettre fin à l'itinérance chez les jeunes, ces derniers doivent faire partie du processus de planification.

PLANIFICATION COMMUNAUTAIRE

UN PLAN COMMUNAUTAIRE COMPRÉHENSIF DE PRÉVENTION ET D'ÉLIMINATION DE L'ITINÉRANCE CHEZ LES JEUNES EST INCLUSIF DANS SES PROCÉDURES, STRATÉGIQUE DANS SES OBJECTIFS, FIXE DES OBJECTIFS DE CHANGEMENT RÉELS ET MESURABLES, EST CLAIR VIS-À-VIS DE SES PARTIES PRENANTES, ET OPÈRE UN CHANGEMENT RÉEL DANS LA VIE DES JEUNES. VERS UN CHEZ SOI A MIS AU POINT UNE **TROUSSE DE PLANIFICATION COMMUNAUTAIRE** COMPLÈTE POUR SOUTENIR CES TRAVAUX.

Résoudre les problèmes pédagogiques

Notre rapport a dévoilé un niveau très élevé de décrochage scolaire chez les jeunes sans-abri, malgré que la plupart d'entre eux désirent aller à l'école. Il faut redoubler d'efforts pour encourager les jeunes sans-abri à retourner à l'école et réussir. Cela comprend veiller à ce que les soutiens nécessaires sont en place pour les jeunes qui sont marginalisés en raison de difficultés d'apprentissage ou d'intimidation. Une stratégie clé serait de veiller à ce que des soutiens programmatiques sont en place pour les jeunes durant leur itinérance, ainsi qu'au sein des programmes qui aident les jeunes à quitter l'itinérance, tels Logement d'abord pour jeunes. Si nous voulons des résultats positifs et à long terme pour les jeunes qui ont été sans abri, nous devons les aider à retourner à l'école et réussir dans le système scolaire.

Favoriser la résilience et les soutiens en matière de santé mentale

Notre rapport illustre les risques sévères de santé mentale auxquels font face les jeunes sans domicile au Canada. Toutefois, nos données révèlent aussi que les jeunes sans-abri possèdent des ressources remarquables. Nous devons favoriser la résilience chez ces jeunes, optimiser leurs atouts et diminuer les risques de santé mentale que pose la vie dans les rues. Les recommandations clés incluent :

- Nous devons intervenir avant que les jeunes ne deviennent sans abri vu les fortes connexions entre les risques de santé mentale, l'intervention de la protection de l'enfance et l'exposition à la violence avant de devenir sans abri.
- Nous devons rapidement mobiliser les interventions précoces auprès des jeunes, étant donné que plus un jeune demeure à la rue, plus les conséquences sont néfastes pour sa santé mentale.
- Les soutiens en matière de santé mentale pour les jeunes racialisés et autochtones doivent être culturellement pertinents et tenir compte de la discrimination systémique à laquelle ces groupes font face.
- Nous devons mettre au point des interventions sur mesure pour répondre aux risques élevés de santé mentale vécus par les jeunes LGBTQ2S. Des approches sur mesure peuvent comprendre mettre les jeunes en rapport avec des communautés et des espaces en faveur des LGBTQ2S.
- Des services doivent être créés pour répondre aux besoins uniques et urgents auxquels font face les jeunes filles.

Peut-être plus important encore, nos conclusions soulignent que les problèmes de santé mentale et d'accoutumance parmi les jeunes sans-abri sont motivés par des expériences de violence, de marginalisation et de pauvreté. Si nous espérons résoudre ces problèmes de santé mentale, nous devons nous attaquer aux moteurs structuraux et systémiques de l'itinérance.

Le renforcement des soutiens naturels

Des relations positives avec la famille, les amis, les voisins, les collègues et les adultes importants sont des atouts qui aident les jeunes à atteindre le stade adulte de façon saine. Notre étude a démontré que de nombreux jeunes sans-abri restent en contact avec ces «soutiens naturels» lors de leur itinérance, et que ces soutiens leur sont importants. De nombreux jeunes ont signalé qu'ils désiraient une amélioration des relations avec les membres de leur famille. Il est important que ceux qui viennent en aide aux jeunes sans-abri reconnaissent l'importance d'aider ces derniers à se reconnecter avec leurs familles et communautés. Ces connexions peuvent jouer un rôle essentiel pour aider les jeunes personnes à survivre dans les rues et sortir de l'itinérance.

RECOMMANDATIONS POUR LE GOUVERNEMENT

Gouvernement du Canada

1. Le gouvernement du Canada devrait mettre en place une Stratégie de lutte contre l'itinérance chez les jeunes soutenue par des investissements ciblés.
2. Le ministère de la Jeunesse devrait convenir d'une table de planification et de coordination interministérielle.

Gouvernements provinciaux et territoriaux

1. Tous les gouvernements provinciaux et territoriaux devraient mettre en place des stratégies ciblées pour prévenir et mettre fin à l'itinérance chez les jeunes dans le cadre de leurs stratégies globales de lutte contre l'itinérance.
2. Centrer la stratégie sur le soutien des jeunes de moins de 16 ans à risque d'itinérance.
3. Veiller à ce que les jeunes qui quittent les services de la protection de l'enfance sont appuyés de manière à garantir la stabilité du logement et la continuité du soutien.
4. Les ministères provinciaux de la Justice, des Services correctionnels et du Procureur général devraient aborder la question de l'itinérance chez les jeunes.
5. Les ministères provinciaux de l'Éducation devraient être chargés de soutenir des stratégies d'intervention précoce pour prévenir l'itinérance chez les jeunes.
6. Les ministères provinciaux de la Santé devraient veiller à ce que les jeunes gens à risque et leur famille ont accès à des soutiens adéquats en matière de santé mentale et de problèmes d'accoutumance.

Collectivités et municipalités

1. Toutes les communautés et/ou municipalités devraient planifier et mettre en place des stratégies de prévention et d'élimination de l'itinérance chez les jeunes.
2. Les collectivités devraient se concentrer sur la prévention et les stratégies aidant les jeunes à quitter la rue plutôt que sur l'expansion des services d'urgence.

3. Les stratégies communautaires devraient se concentrer sur l'intégration des systèmes afin de favoriser des transitions fluides hors de l'itinérance et veiller à ce qu'aucune jeune personne n'échappe au système.
4. Les stratégies communautaires devraient nécessairement veiller à ce que les réponses locales et de programmes tiennent compte des besoins des populations prioritaires.
5. Permettre à tous les jeunes qui vivent l'itinérance de s'engager à nouveau dans l'éducation et la formation.
6. Mettre les soutiens de «reconnexion familiale» à la disposition des jeunes gens qui entrent en contact avec le système.
7. Le Logement d'abord pour les jeunes devrait être généralement appliqué à titre de philosophie communautaire et de programme d'intervention.
8. Dans leurs travaux avec les jeunes, les collectivités devraient se concentrer non seulement sur les risques, mais aussi sur les atouts et la résilience.
9. Les besoins en matière de santé mentale et les accoutumances des jeunes devraient avoir la priorité lors des planifications communautaires et la prestation des services.
10. Encourager une participation significative des jeunes dans l'élaboration des politiques et le processus de planification et de mise en œuvre.



SECTION 1:
INTRODUCTION

L'ITINÉRANCE CHEZ LES JEUNES

est un problème considérable au Canada, un problème urgent auquel nous devons remédier.

Au sein d'une société bienfaisante et d'abondance, il est inacceptable qu'une jeune personne sombre dans l'itinérance en raison de l'éclatement de la cellule familiale ou de la défaillance du système. Malgré le peu de preuves montrant une réduction de l'itinérance chez les jeunes, nous continuons à nous reposer sur des réponses de crise telles les refuges d'urgence et les programmes de jour. Pire encore, il est répréhensible de simplement recourir à des interventions de crise pour s'attaquer à cet enjeu et de s'attendre à ce que les jeunes se débrouillent pour quitter l'itinérance par eux-mêmes. De nombreuses études ont montré qu'il peut y avoir de graves conséquences lorsqu'on laisse les jeunes dans un état d'itinérance pendant une période prolongée, et pourtant, peu de collectivités canadiennes ont en place des systèmes ou des stratégies axés sur les jeunes pour les aider à rapidement faire la transition dans un logement. Nous ne faisons pas assez de progrès à cet égard, et bien trop de jeunes demeurent aux prises avec l'itinérance.

Quel rôle la recherche peut-elle jouer afin d'élaborer et de mettre sur pied des solutions plus efficaces à l'itinérance chez les jeunes?

Comme c'est le cas pour tout problème complexe auquel nous faisons face dans la société, qu'il s'agisse d'un problème économique, environnemental, de santé, d'égalité de genre ou de justice, la recherche peut et doit fournir des preuves qui appuient et guident le travail des gouvernements et des prestataires de services. Il est impossible d'imaginer que notre système de soins de santé fonctionnerait aussi bien sans les recherches clés nécessaires pour lui donner son orientation. Cela vaut également pour les questions sociales et économiques complexes telles l'itinérance chez les jeunes.

Les collectivités d'un bout à l'autre du Canada s'orientent vers des solutions de lutte contre l'itinérance chez les jeunes plus permanentes et efficaces, et nous avons dorénavant besoin de meilleures données afin de comprendre le problème et d'élaborer des solutions efficaces. En gardant cet objectif en tête, l'Observatoire canadien sur l'itinérance, en partenariat avec Vers un chez-soi Canada (et financé par la Fondation Home Depot Canada), a mené le tout premier sondage canadien sur l'itinérance chez les jeunes entre octobre et décembre 2015. Ce sondage a été administré par des agences partout au pays et le résultat est le rapport *Sans domicile – Sondage national sur l'itinérance chez les jeunes*.

Bien qu'il existe déjà un corps de recherche important sur l'itinérance chez les jeunes, pratiquement toutes les études ont focalisé sur des villes individuelles d'un bout à l'autre du pays, dont quelques-unes ont comparé une poignée de localités. La plupart de ces études ont été menées dans des villes importantes telles Toronto, Victoria, Calgary et Halifax (Gaetz & O'Grady, 2002; Albert et al., 2015; Karabanow, 2004; O'Grady et al., 2011; Worthington et MacLaurin, 2013; Gaetz et al., 2013), ce qui ne nous permet pas de généraliser à l'échelle nationale. Les différences régionales entre les collectivités, y compris les populations, les caractéristiques démographiques, les infrastructures sociales et de santé et les contextes politiques très différents, rendent difficile la détermination d'un portrait national sur l'itinérance chez les jeunes. C'est ce fossé dans nos connaissances que le projet *Sans domicile* tient à remplir.

L'étude *Sans domicile* est un projet d'échelle et d'envergure nationale.

Nous avons interrogé 1 103 jeunes personnes vivant une situation d'itinérance dans 47 collectivités différentes dans 10 provinces et territoires. Notre échantillon était suffisamment grand pour pouvoir effectuer une analyse détaillée des résultats et tirer des conclusions importantes sur la nature et l'ampleur de l'itinérance chez les jeunes au Canada. Nous sommes dorénavant en mesure de fournir des données de base afin de répondre aux questions reliées aux causes et à l'état de l'itinérance chez les jeunes, et de déterminer qui forme la population des jeunes sans-abri. De plus, les études communautaires futures sur les jeunes sans-abri pourront être comparées aux résultats de ces données nationales.

1 103

*jeunes personnes vivant
une situation d'itinérance*

47

collectivités différentes

10

provinces et territoires

Notre approche de l'analyse des données a été conçue pour procurer des informations et des preuves solides qui renforceront nos connaissances et notre compréhension du parcours menant à l'itinérance, des caractéristiques démographiques de cette population et des conditions de vie que les jeunes rencontrent une fois qu'ils sont itinérants.

Nous espérons que cette recherche contribuera à la mise sur pied de plans, de stratégies et d'interventions plus efficaces aux niveaux national, régional et local afin de réussir à prévenir et éliminer l'itinérance chez les jeunes au Canada. Les résultats peuvent également être employés pour mobiliser l'action communautaire en matière d'itinérance chez les jeunes, et notamment en ce qui concerne les endroits où l'impression existe peut-être que l'itinérance chez les jeunes n'est pas un problème réel.

Qui plus est, bien que cette étude soit rigoureuse et scientifique, il ne s'agit pas simplement d'une recherche pour l'amour de la recherche. Notre but est d'engendrer des résultats qui favoriseront un dialogue national sur l'itinérance chez les jeunes, et de donner aux collectivités les renseignements dont ils ont besoin pour développer des réponses plus efficaces face au problème de l'itinérance chez les jeunes. Des renseignements fiables devraient être le fondement de toute planification et stratégie de mise en œuvre efficace.

Traditionnellement, les collectivités ont utilisé les services d'urgence et une réponse de crise pour répondre aux besoins des jeunes personnes itinérantes. En dépit de nos meilleures intentions, lorsque nous nous arrêtons sur la gestion d'une crise, nous faisons en fait du mal aux nombreux jeunes qui vivent l'itinérance, à leur famille et à nos communautés.

La recherche a démontré que plus la jeune personne demeure sans abri, plus sa santé et son bien-être se détériorent, et plus elle sera susceptible à l'exploitation, aux traumatismes et aux dépendances, à abandonner l'école et à devenir ancrée dans la vie de la rue. Il est de plus en plus reconnu qu'il ne suffit pas de simplement «gérer» le problème. Nous devons donc nous poser les questions suivantes : pouvons-nous faire les choses différemment? Pouvons-nous passer de la gestion du problème à la prévention et à l'élimination de l'itinérance chez les jeunes au Canada?



La recherche a démontré que plus la jeune personne demeure sans abri, plus sa santé et son bien-être se détérioreront, et plus elle sera susceptible à l'exploitation, aux traumatismes et aux dépendances, à abandonner l'école et à devenir ancrée dans la vie de la rue.

Il est de plus en plus reconnu qu'il ne suffit pas de simplement «gérer» le problème. Nous devons donc nous poser les questions suivantes : pouvons-nous faire les choses différemment? Pouvons-nous passer de la gestion du problème à la prévention et à l'élimination de l'itinérance chez les jeunes au Canada?

MÉTHODOLOGIE

Comment la recherche a-t-elle été menée?

Cette étude présente les données du sondage *Sans domicile : un sondage national sur l'itinérance chez les jeunes*. Le sondage a été administré entre octobre et décembre 2015 par l'entremise de 57 agences desservant les jeunes sans-abri dans 47 collectivités partout au pays. Ce sondage ponctuel par auto-déclaration a recueilli une grande gamme de renseignements démographiques et a évalué une variété de variables pré et post-itinérance. Une fois les sondages reçus, les données ont été nettoyées et 1 103 sondages avaient été jugés utilisables. Les données ont été analysées à l'aide du logiciel SPSS.

L'équipe du sondage ayant développé l'instrument de recherche comptait le Dr Stephen Gaetz (Université York), le Dr Sean Kidd (CAMH, Université de Toronto) et le Dr Bill O'Grady (Université de Guelph). Cette équipe a été appuyée par un comité consultatif de prestataires de services aux jeunes sans-abri coordonné par Vers un chez-soi Canada et la Communauté nationale d'apprentissage sur l'itinérance chez les jeunes. Le projet global a été guidé par Claire Major, associée de recherche de l'Observatoire canadien sur l'itinérance.

1 103

sondages utilisables

57

*agences desservant
les jeunes sans-abri*

47

*collectivités partout
au pays*

FORMAT DU RAPPORT

Le rapport est structuré comme suit :



SECTION 2 – QUI EST SANS ABRI?

Dans le but de mieux comprendre l'itinérance chez les jeunes au Canada, cette section explore la diversité des jeunes qui se trouvent sans logement. Les identités entrecroisées des jeunes forment leurs parcours vers l'itinérance et leurs expériences d'itinérance. Cette section explore la composition de la population des jeunes qui connaissent l'itinérance et se concentre sur le genre (y compris les jeunes transgenres et de genre non-binaire), les jeunes LGBTQ2S, les minorités raciales, les jeunes Autochtones et les nouveaux venus au Canada.



SECTION 3 – DEVENIR SANS-ABRI

Dans cette section, nous examinons les facteurs qui contribuent à l'itinérance chez les jeunes. Nous étudions une variété de déterminants, y compris le conflit familial, des antécédents de violence, des précédents avec les services de protection de l'enfance et des difficultés à l'école. Nous explorons également les parcours qui mènent à l'itinérance, y compris lorsque les jeunes personnes vivent l'itinérance pour la première fois et leurs antécédents d'instabilité du logement.



SECTION 4 – LA VIE DANS LA RUE : L'EXPÉRIENCE DE L'ITINÉRANCE

Dans cette section, nous examinons ce qui advient lorsque les jeunes deviennent des sans-abri. Nous nous concentrons sur leur situation en matière de logement et sur le temps qu'ils passent sans logement (chronicité), ainsi que sur leur santé, leur santé mentale et leur bien-être. Nous explorons aussi la participation des jeunes sur le marché du travail, l'éducation et le crime, ainsi que leur expérience en matière de victimisation criminelle. De plus, nous terminons cette section en explorant les atouts et la résilience des jeunes qui vivent l'itinérance. Trop souvent, nous ne contemplons que les facteurs de risque et les conséquences. Notre recherche montre que nous devons également mettre en valeur les forces des jeunes gens et l'importance des relations de soutien.



SECTION 5 – DISCUSSION : IMPLICATIONS POLITIQUES ET PRATIQUES

Les conclusions de *Sans domicile* soulignent les conséquences néfastes de notre approche à l'itinérance chez les jeunes et soulignent le besoin d'un changement politique et pratique. Dans cette section, nous passons en revue les besoins des populations prioritaires et nous faisons également des recommandations politiques et pratiques. Étant donné que le chemin qui mène à l'itinérance est long et difficile pour bon nombre de jeunes personnes, nous suggérons qu'il est nécessaire d'élaborer un modèle de prévention afin de mettre fin à l'itinérance chez les jeunes. Face aux méfaits clairs qui peuvent résulter d'une itinérance prolongée, nous soutenons que nous devrions faire plus pour extraire les jeunes de l'itinérance aussi rapidement que possible. En nous appuyant sur ces recommandations, nous explorons les possibilités de planification communautaire, d'éducation et d'emploi basées sur le système, ainsi que les options pour lutter contre les problèmes de santé mentale, et pour renforcer la résilience et les atouts.



SECTION 6 – CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

En se basant sur la discussion susmentionnée, cette section offre une variété de recommandations visant à axer notre réponse sur la prévention et l'élimination de l'itinérance, et à engendrer de meilleurs résultats pour les personnes qui vivent l'itinérance.



SECTION 2 :
QUI EST SANS ABRI?

LES JEUNES QUI SONT SANS ABRI

(âgés entre 13 et 24 ans) représentent environ 20 % de la population des sans-abri du Canada (Gaetz et al., 2014).

Au cours de l'année, il y a entre 35 000 et 40 000 jeunes qui vivent l'itinérance, et entre 6 000 et 7 000 au cours de toute nuit donnée. Notre définition de l'itinérance chez les jeunes est tirée de la Définition canadienne de l'itinérance chez les jeunes (2016).

DÉFINITION CANADIENNE DE L'ITINÉRANCE CHEZ LES JEUNES

«L'itinérance chez les jeunes» renvoie à la situation et à l'expérience que connaissent des jeunes âgés entre 13 et 24 ans qui vivent indépendamment de leurs parents et/ou gardiens et qui n'ont pas les moyens ni la capacité d'acquérir une résidence stable, sécuritaire et permanente.

L'itinérance chez les jeunes est un enjeu social complexe, car en tant que société, nous n'avons pas su fournir aux jeunes et à leurs familles les nécessités et les soutiens nécessaires qui leur permettraient d'aller de l'avant dans leurs vies d'une manière sécuritaire et planifiée. En plus d'éprouver des difficultés économiques et de devoir faire face à l'absence d'un logement sécuritaire, de nombreux jeunes sans abri ne possèdent pas d'expérience personnelle de vie indépendante tout en étant peut-être en proie à des changements développementaux considérables (sociaux, physiques, émotionnels et cognitifs). Par conséquent, ils n'auront peut-être pas à leur disposition les ressources, la résilience, l'éducation, les soutiens sociaux et les compétences essentielles nécessaires pour favoriser une transition sûre et stimulante vers l'âge adulte et l'indépendance. Peu de jeunes choisissent de devenir des sans-abri et ne veulent pas qu'on les définisse par leur itinérance, et l'expérience d'itinérance est généralement négative et stressante.

L'itinérance chez les jeunes est le déni des droits de l'homme fondamentaux, et lorsqu'elle est identifiée en tant que telle, il importe d'y remédier. Tous les jeunes ont droit aux besoins essentiels de la vie, y compris à un logement adéquat, des aliments, la sécurité, une éducation et la justice.

2.1 Diversité

Dans le but de contribuer à une meilleure compréhension de l'itinérance chez les jeunes au Canada, il est essentiel que nous reconnaissons qu'il existe une incroyable diversité de jeunes qui se trouvent sans logement. Lorsque nous élaborons des solutions, nous devons tenir compte de ces différences démographiques importantes, y compris le genre et l'orientation sexuelle, ainsi que les populations aux besoins uniques et spéciaux, telles que les jeunes Autochtones, membres des communautés raciales et nouveaux arrivants. Nous le faisons en sachant que ces catégories ne sont pas discrètes et que de nombreux jeunes sans-abri font l'objet de formes multiples d'oppression et de discrimination. Le point clé est que ces différences sont importantes quant à notre compréhension du problème de l'itinérance chez les jeunes et quant à notre façon d'imaginer les solutions. Les besoins des jeunes femmes qui vivent à la rue ne sont pas les mêmes que ceux des jeunes hommes qui vivent à la rue. Les minorités sexuelles, de genre et raciales doivent faire face à une discrimination, ce qui les distingue des autres jeunes. Les jeunes provenant des communautés des nouveaux immigrants font face à des défis uniques. Une stratégie réussie doit assurer que l'on réponde à cette diversité de besoins. Une formule ne convient pas à tout le monde.

2.2 Âge

Comparativement aux adultes, les jeunes en situation d'itinérance ont des besoins spéciaux en raison des changements développementaux physiques, cognitifs, émotionnels et sociaux qu'ils vivent durant l'adolescence et le début de l'âge adulte (Steinberg, 2013). Le développement cognitif qui se produit au cours de l'adolescence et du début de l'âge adulte change considérablement la réflexion conceptuelle et abstraite des jeunes, ainsi que leur prise de décision et leur prise de risque. Qui plus est, le traumatisme peut considérablement nuire à ce développement.

L'âge des jeunes personnes qui ont répondu à notre sondage allait de 12 à 27 ans, et la moyenne était de 19,8 ans.

12 À 27

Tranche d'âge des répondants

19,8

Âge moyen des répondants

Les jeunes peuvent être regroupés en trois catégories d'âge :

10,6 %

*Début de l'adolescence
(13 à 16 ans)*

49 %

*Milieu de l'adolescence
(17 à 20 ans)*

37,4 %

*Début de l'âge adulte
(21 à 24 ans)*

Il est important de remarquer qu'il peut y avoir des différences importantes entre les individus en ce qui a trait au moment et au progrès des développements associés à l'adolescence.

Il est intéressant de noter que nos données ont montré que les jeunes filles, LGBTQ2S et nouveaux arrivants avaient tendance à être plus jeunes que leurs pairs qui vivaient l'itinérance, et davantage de jeunes ont affirmé faire partie de la tranche du début et du milieu de l'adolescence.

2.3 Genre

La recherche sur l'itinérance chez les jeunes montre qu'en règle générale il y a davantage d'hommes que de femmes qui sont sans abri et en contact avec le système (Segaert, 2013; Child Trends Data Bank, 2015). Une grande partie de cette littérature montre que les hommes sont plus nombreux (2:1) que les femmes (O'Grady & Gaetz, 2004). Étant donné que les rues sont intrinsèquement peu sûres, et notamment pour les jeunes femmes, on suggère souvent que beaucoup de jeunes femmes sont plus susceptibles de demeurer dans des conditions de vie précaires.

La recherche sur les différences basées sur le genre parmi les populations de jeunes sans-abri a souvent échoué de saisir les expériences uniques des jeunes qui ne s'identifient pas dans les catégories traditionnelles de sexe masculin ou féminin. Par conséquent, nous avons cherché à comprendre la gamme d'identités sexuelles des jeunes en situation d'itinérance. Nous avons demandé aux jeunes s'ils se qualifiaient de cisgenres, transgenres, genre non binaire ou bispirituels.

CISGENRE décrit des personnes dont l'identité personnelle est conforme au genre qui correspond à leur genre biologique.

TRANSGENRE (y compris transsexuel et transitionné) désigne les personnes «dont l'identité sexuelle ou le genre dans lequel elles vivent varie du genre qui leur a été assigné à la naissance» (Bauer et al. 2015). Le terme transgenre est également utilisé comme terme générique et peut inclure ceux qui se considèrent transsexuels, transitionnés, intersexuels, au genre fluctuant, et dont l'identité sexuelle est hors du commun.

BISPIRITUEL désigne les personnes autochtones LGBTQ2S ou ayant une variance de genre.

GENRE NON-BINAIRE (également connu sous le nom d'intersexuel ou expansif dans le genre) désigne les personnes dont l'identité sexuelle ne souscrit pas ou n'est pas conforme au genre binaire du sexe masculin ou féminin.

TABLEAU 1

Différences de genre au sein de la population des jeunes sans-abri

Genre	% (Nbre)
Homme cisgenre	57,6 % (620)
Femme cisgenre	36,4 % (392)
Transgenre	1,8 % (19)
Genre non binaire	2,5 % (27)
Bispirituel	1,8 % (19)
Total	1 077

Nos données confirment qu'il y a davantage de jeunes hommes cisgenres à la rue que de jeunes femmes cisgenres. Cependant, ce qui est vraiment frappant en examinant ces données, c'est le grand pourcentage de jeunes qui s'identifient comme transgenres ou de genre non-binaire.

Environ 0,5 % de la population canadienne s'identifie en tant que transgenre (Bauer et al., 2015), et 1,8 % de notre échantillon s'identifie ainsi.

De plus, 2,5 % étaient de genre non-binaire et 1,8 % s'identifiaient comme bispirituels. Cela signifie donc que 6,1 % de la totalité de l'échantillon ne s'inscrivait pas dans les catégories traditionnelles de sexe masculin et féminin.

2.4 Jeunes LGBTQ2S

La recherche sur les jeunes sans-abri au Canada suggère que les jeunes qui s'identifient en tant que lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et/ou bispirituels (LGBTQ2S) sont surreprésentés (Abramovich, 2013; Cochran et al., 2002; Gattis, 2009; Josephson & Wright, 2000). Selon l'étude, le pourcentage de jeunes qui s'identifiaient en tant que LGBTQ2S variait entre 20 et 40 %, mais ces statistiques ont toujours été basées sur des études de petite envergure et spécifiques à une certaine collectivité. Or, il peut être déduit que cette surreprésentation est le résultat de l'homophobie et de la transphobie dans les familles, les écoles et les collectivités qui font qu'il est difficile pour ces jeunes de rester à la maison. Bien qu'il y ait eu des progrès considérables au cours des dernières décennies, ces formes de discrimination persistent au Canada.

Dans notre étude, le pourcentage de jeunes personnes en situation d'itinérance qui s'identifient comme LGBTQ2S s'élève à 29,5 %.

Les jeunes qui appartiennent à des communautés raciales sont moins susceptibles de s'identifier comme LGBTQ2S (24,8 %).

2.5 Jeunes autochtones

Il est bien établi que les peuples autochtones, y compris les Premières nations, les Métis et les Inuits sont considérablement surreprésentés dans la population itinérante dans pratiquement chaque collectivité au Canada. Bien que la population autochtone ne constitue que 4,3 % de la population canadienne, elle représente entre 28 et 34 % de la population des refuges d'urgence (Segaert, 2016). Cela indiquerait que lorsque nous abordons le problème de l'itinérance des jeunes Autochtones, nous devons examiner les antécédents historiques de cette réalité. La Commission de vérité et réconciliation (2015) a identifié que les peuples des Premières nations, Métis et Inuits ont été les victimes de discrimination historique et systématique soutenue et de génocide culturel. Si nous voulons élaborer des solutions exhaustives à l'itinérance des jeunes Autochtones adaptées aux particularités culturelles, nous devons tenir compte du travail et des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation (CVR).

Dans notre sondage, 30,6 % de l'échantillon s'identifiait comme Autochtone. La représentation autochtone était plus élevée chez les jeunes des provinces de l'ouest, y compris la Saskatchewan (50 %), l'Alberta (52,6 %) et la Colombie-Britannique (43 %), comparé aux provinces du centre du Canada telles l'Ontario (21,5 %) et le Québec (6,8 %). Comparativement aux provinces de l'ouest du Canada, les provinces atlantiques comptaient également une représentation autochtone inférieure (21,9 %). Parmi les participants à l'étude, 21 % des jeunes Autochtones ont rapporté avoir grandi dans une communauté autochtone ou sur une réserve, bien que 6,7 % avaient rapporté ne pas être sûrs.



2.6 Membres des communautés raciales

Dans le recensement de 2011, 19,1 % des Canadiens s'identifiaient en tant que minorité visible. Dans le présent rapport, nous employons le terme «membre d'une communauté raciale» pour désigner toutes les personnes qui s'identifient comme non caucasiens ou de race blanche.

Nous séparons également les jeunes Autochtones qui n'ont pas indiqué une identité raciale afin de permettre une analyse ciblée des données sur les personnes autochtones, reconnaissant que les personnes autochtones font l'objet de formes raciales de discrimination. Nous préférons ce terme au terme minorité visible car dans certaines collectivités, les personnes non blanches peuvent représenter la minorité.

Dans notre sondage, 28,2 % des individus se sont identifiés comme membres des communautés raciales. Cela comprend les jeunes Autochtones qui s'identifient simultanément comme tels. Les jeunes qui sont membres d'une communauté raciale mais qui ne sont pas des Autochtones représentent 17,4 % de l'ensemble de l'échantillon.

2.7 Nouveaux arrivants

Les nouveaux arrivants sont des jeunes qui sont nés à l'extérieur du Canada. Selon le recensement canadien de 2011, 20,6 % de tous les Canadiens sont nés en dehors du pays. Dans notre échantillon, seulement 10,1 % ont déclaré être né en dehors du pays. Dans ce groupe, environ 25 % des jeunes sont arrivés au Canada au cours des cinq années précédentes.

10,1 %
*sont nés en dehors
du Canada*

25 %
*sont arrivés au cours des
cinq années précédentes*



SECTION 3 :
**DEVENIR
SANS-ABRI**

QUELS SONT LES FACTEURS QUI MÈNENT À L'ITINÉRANCE CHEZ LES JEUNES?

Pour les jeunes, le parcours vers l'itinérance est complexe et quelque peu individualisé.

Pour comprendre les causes, il faut prendre en considération les facteurs individuels et relationnels, y compris le conflit et la violence familiale, mais aussi des éléments tels les accoutumances et les problèmes de santé mentale, soit chez la jeune personne ou un autre membre de la famille. Toutefois, il est essentiel de reconnaître que l'itinérance chez les jeunes *ne peut* pas être expliquée en se basant seulement sur ces facteurs relationnels individuels et sociaux. Les défaillances systémiques et des facteurs structureaux sont également deux moteurs importants de l'itinérance chez les jeunes.

Les défaillances institutionnelles ou systémiques contribuent grandement à l'itinérance chez les jeunes. Nous définissons ces défaillances par des situations où les jeunes qui sortent des établissements – dont la protection de l'enfance, la détention juvénile ou le système correctionnel pour adultes, et les soins de santé mentale en milieu hospitalier – deviennent des sans-abri en raison d'un manque d'accès au logement ou aux soutiens nécessaires et continus dont ils ont besoin pour garder leur logement. Au niveau politique et pratique, notre manquement à fournir des soutiens de transition adéquats et efficaces signifie que nous acheminons les jeunes vers l'itinérance.

«Les jeunes ne veulent pas être sans abri. Ils ne veulent pas être à la rue. Certains croient que les jeunes ne veulent que faire la fête dans un appartement quelque part. Ce n'est pas ce qu'ils veulent. Les jeunes retournent à la maison et essaient de régler leurs problèmes tant de fois avant de devenir des sans-abri chroniques. C'est incroyable. Ils essaient, réessaient et réessaient... Certains réussissent à retourner à la maison, mais seulement lorsqu'une structure a été mise en place pour leur donner le soutien nécessaire pour ce faire.»

TERRILEE KELFORD, VICE-PRÉSIDENTE,
CORNERSTONE LANDING YOUTH SERVICES

Enfin, les facteurs structurels contribuent à l'itinérance chez les jeunes. En raison du racisme, de l'homophobie et de la transphobie, soit de la discrimination basée sur les préjugés, les jeunes ne sont pas en mesure de rester au sein de leur famille ou de leur communauté. Des changements structurels à l'économie signifient qu'il y a moins d'emplois à temps plein payant des salaires qui permettent de vivre convenablement pour les jeunes. Cela, combiné au manque aigu de logements abordables pour les Canadiens qui touchent un faible revenu, signifie qu'il y a de plus en plus de jeunes qui choisissent de rester dans le domicile de leurs parents/gardiens. En fait, 42,3 % de tous les jeunes Canadiens entre 20 et 29 ans continuent de vivre chez leurs parents, ce qui représente près du double du chiffre des années 1980 (Statistique Canada, 2012). Une étude de Vancouver a montré que parmi ceux qui vivent indépendamment, 70 % continuent à recevoir des fonds de leurs parents (Vancouver Foundation, 2015). **S'il est difficile pour les jeunes logés de partir de chez leurs parents et de vivre indépendamment, on peut voir que c'est un bien plus grand défi pour les jeunes qui sont forcés de partir de la maison ou de quitter les soins institutionnels avec peu ou aucun soutien familial d'obtenir ou de garder un logement stable et un revenu adéquat.**

Dans cette section, nous passons en revue les résultats de notre sondage national afin d'identifier les autres facteurs clés qui contribuent à l'itinérance chez les jeunes. Nous examinons de près les parcours qui mènent à l'itinérance et à l'instabilité du logement. Une des constatations clés est qu'un grand nombre de jeunes rencontrent des problèmes à un très jeune âge. Malheureusement, nos systèmes de réponse à l'itinérance chez les jeunes ont tendance à être axés sur la provision de soutiens en aval, lorsque les jeunes sont bien plus âgés.

Au lieu de nous concentrer sur la prévention du problème ou la réduction des résultats néfastes de l'itinérance chez les jeunes, nous sommes plus enclins à attendre qu'une rupture ou une crise importante advienne, lorsque les problèmes auxquels les jeunes (et leur famille) font face deviennent bien plus sévères. Les constatations présentées dans cette section suggèrent que nous devons modifier notre approche.

«Je pense vraiment que j'aurais dû rester dans ma ville d'origine et rester en contact avec mes anciens amis.»

JEUNE HOMME, 19 ANS, PROVENANT D'UNE PETITE VILLE

3.1 Les parcours qui mènent à l'itinérance

Pour bon nombre de jeunes personnes, le chemin qui mène à l'itinérance est rarement en ligne droite et ne repose pas sur un seul évènement. Les jeunes ont généralement déjà connu de nombreuses ruptures familiales et de nombreux épisodes de vie en dehors du foyer familial, souvent en demeurant temporairement chez des amis ou de la famille. Qui plus est, étant donné que les soutiens d'urgence pour les jeunes sont limités et que ces soutiens sont concentrés dans les grands centres urbains, de nombreux jeunes se voient forcés de quitter leur domicile, leurs amis, leur école et leur communauté afin de pouvoir utiliser ces soutiens. De façon générale, ce n'est qu'au bout d'un long processus que les jeunes personnes accèdent aux services d'urgence, et au cours de ce chemin, bon nombre doivent dormir dans des lieux non sécuritaires et non sanitaires (p. ex. au grand air, sur des toits ou dans des édifices abandonnés).

Dans un sondage national réalisé par Ipsos Reid, on y suggérait que bien que les jeunes ne soient généralement surreprésentés au sein de la population des sans-abri, ils sont toutefois deux fois plus susceptibles d'affirmer qu'ils ont été sans abri à un moment donné dans leur vie. Cela signifie que de nombreux jeunes qui sont en situation d'itinérance font partie de la population des sans-abri « invisibles » ou « cachés » et que, par conséquent, il y a moins de chances que les services d'aide aux sans-abri les atteignent.

«Ma mère m'a mis à la porte. Je n'avais nulle part où aller et j'ai dû dormir dans une banque. J'ai souvent dormi de sofa en sofa chez des amis, et quand je ne pouvais pas rester chez mes amis, je dormais dans une cage d'escalier.»

JEUNE FILLE, 17 ANS

SCHÉMA 1

Parcours qui mènent à l'itinérance

Pour bon nombre de jeunes personnes, le chemin qui mène à l'itinérance est rarement en ligne droite et ne repose pas sur un seul évènement.



Première expérience d'itinérance

En moyenne, les participants avaient quitté la maison à l'âge de 15,7 ans. Il est important de noter que 40,1 % des participants avaient moins de 16 ans lorsqu'ils sont devenus sans abri pour la première fois. De nombreuses juridictions n'ont pas en place les services d'urgence ni les soutiens pour les jeunes en dessous de 16 ans, et par conséquent, ces derniers n'étaient souvent pas en mesure d'accéder aux services et soutiens essentiels dont ils avaient besoin lorsqu'ils sont devenus des sans-abri pour la première fois.

En outre, l'âge qu'avaient les jeunes à leur entrée dans l'itinérance variait selon leur race, ethnicité, genre et sexualité. Par exemple, les jeunes transgenres et de genre non binaire étaient plus susceptibles d'affirmer qu'ils étaient devenus sans abri avant l'âge de 16 ans (49,2 %) que les jeunes cisgenres (37,1 %). Parallèlement, les jeunes LGBTQ2S (46,7 %) étaient plus susceptibles d'affirmer qu'ils étaient devenus sans abri avant l'âge de 16 ans que les jeunes hétérosexuels (37,1 %). Enfin, 45 % des jeunes Autochtones sont devenus itinérants pour la première fois à ce jeune âge.

15,7 ANS

Âge moyen auquel la moyenne des participants ont quitté la maison pour la première fois

40,1 %

avaient moins de 16 ans lorsqu'ils ont vécu leur première expérience d'itinérance

45 %

des jeunes Autochtones sont devenus des sans-abri avant 16 ans

JEUNES DONT LA PREMIÈRE EXPÉRIENCE D'ITINÉRANCE EST ADVENUE AVANT 16 ANS

49,2 %

jeunes transgenres
et de genre
non binaire

37,1 %

jeunes
cisgenres

46,7 %

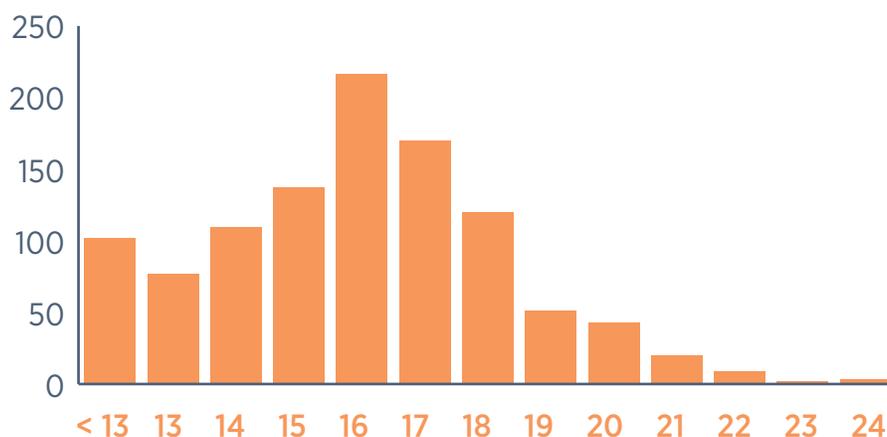
jeunes
LGBTQ2S

37,1 %

jeunes
hétérosexuels

SCHÉMA 2

Âge de la première expérience d'itinérance



Un nombre relativement important de répondants (9,6 %, 101) ont révélé que leur première expérience d'itinérance s'est passée lorsqu'ils étaient des enfants en dessous de 13 ans. Malgré que nous n'ayons pas recueilli de données sur les contextes de ces expériences précoces d'itinérance, il est probable qu'un pourcentage élevé de ce groupe a perdu son logement dans le contexte de l'itinérance familiale.

9,6 %

*ont connu l'itinérance
pour la première fois
lorsqu'ils avaient
moins de 13 ans*

«J'ai dormi dans des édifices abandonnés, je me suis fait arrêter pour m'y être abrité. J'ai emménagé chez ma grand-mère, ma soeur a pris la relève du loyer et m'a mis à la porte. J'ai emménagé chez un ami; ils ont déménagé et je me suis retrouvé à la rue sans endroit où aller. J'ai vécu dans la rue pendant trois ans; j'ai emménagé dans un autre appartement, et après dans une maison, et nous avons tous été expulsés. J'ai déménagé, il y a eu un incendie et on nous a dit de déménager. Ça c'était il y a environ deux mois.»

JEUNE HOMME, 23 ANS

Instabilité du logement

Comme nous l'avons montré ci-dessus, les parcours menant à l'itinérance chez les jeunes sont linéaires. De nombreux jeunes rapportent plus d'une expérience d'itinérance antérieure à leur situation de logement précaire actuelle. Dans notre sondage, seulement 24,1 % ont affirmé avoir été sans abri une seule fois, ce qui signifie que 75,9 % avaient vécu des épisodes multiples d'itinérance. Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous, 9,8 % avaient vécu 2 épisodes, 25 % entre 3 et 5 épisodes, et 20,4 % 5 ou davantage d'épisodes. Un pourcentage important de ceux qui ont vécu plusieurs épisodes d'itinérance n'ont pas spécifié le nombre d'incidents (14,4 %). Une analyse des données de tous les jeunes qui ont spécifié le nombre d'incidents a indiqué que 36,9 % des jeunes ont vécu plus de 5 expériences d'itinérance.

24,1 %

ont affirmé avoir été sans abri une seule fois

75,9 %

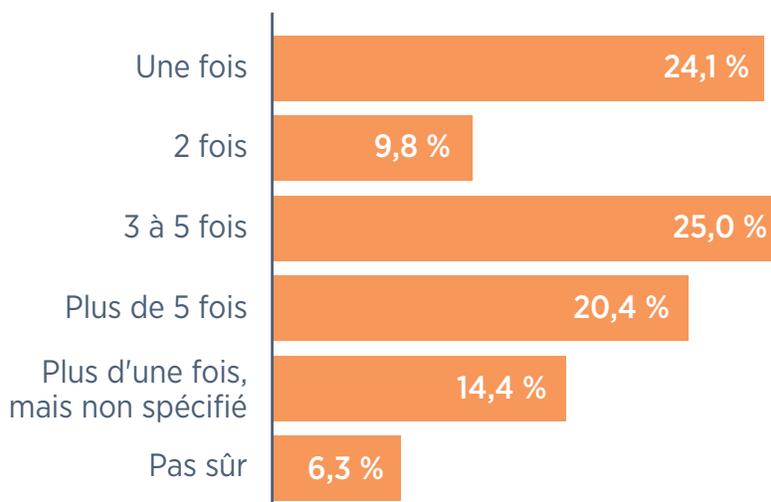
ont vécu plusieurs épisodes d'itinérance

36,9 %

ont vécu plus de 5 épisodes d'itinérance

SCHÉMA 3

Instabilité du logement : nombre d'épisodes d'itinérance



Il est important de noter que nos données montrent également que ceux qui ont quitté la maison pour la première fois avant 16 ans étaient bien plus susceptibles de vivre des épisodes multiples d'itinérance. Parmi ce groupe, seulement 13,7 % ont affirmé avoir eu une seule expérience d'itinérance. Parmi les jeunes qui ont connu plusieurs épisodes d'itinérance (86,7 %), près de 50 % (49,8 %) ont rapporté avoir connu 5 épisodes ou plus d'itinérance¹. Les autres groupes qui ont rapporté un pourcentage plus élevé d'expériences multiples d'itinérance étaient les jeunes transgenres et de genre non binaire (82,8 %), les jeunes LGBTQ2S (80,2 %), les jeunes Autochtones (80,4 %) et les jeunes nouveaux arrivants (64,3 %).

Le niveau élevé d'instabilité du logement suggère une fois de plus qu'avant que les jeunes aient accès aux services d'aide aux sans-abri, bon nombre auront déjà connu l'itinérance et l'instabilité du logement à plusieurs reprises au cours de plusieurs années.

3.2 Raisons principales pour lesquelles les jeunes quittent la maison

La recherche sur l'itinérance chez les jeunes a identifié de manière relativement consistante que des situations familiales difficiles et le conflit familial sont des facteurs sous-jacents clés qui contribuent à l'itinérance chez les jeunes (Gaetz, 2014; Karabanow, 2004; Karabanow & Naylor, 2013; Gaetz & O'Grady, 2002; Braitstein et al., 2003; Hagan & McCarthy, 1997; Janus et al., 1995). Dans notre sondage, nous avons demandé aux jeunes gens d'indiquer l'importance de certains facteurs dans leur décision de quitter le foyer familial. Les résultats obtenus dans notre sondage confirment les constatations sur le conflit familial et la dysfonction relationnelle.

Conflits avec les parents

Il est bien reconnu que la majorité des jeunes en situation d'itinérance proviennent de domiciles au sein desquels il y a de hauts niveaux de violence physique, sexuelle et émotionnelle; de violence interpersonnelle; de négligence parentale; et d'exposition à de la violence d'un partenaire intime (Ballon et al., 2001; Gaetz et al., 2002; Karabanow, 2004, 2009; Rew, et al., 2001; Thrane et al., 2006; Tyler & Bersani, 2008; Tyler et al., 2000; Whitbeck et Hoyt, 1999; Van den Bree et al., 2009). Dans certains cas, des troubles psychiatriques des parents (Andres-Lemay et al., 2005) et des accoutumances (McMorris et al., 2002) peuvent également être des facteurs.

1. Ce dernier chiffre (49,85 %) comprend seulement les jeunes qui ont vécu plus d'une expérience d'itinérance.

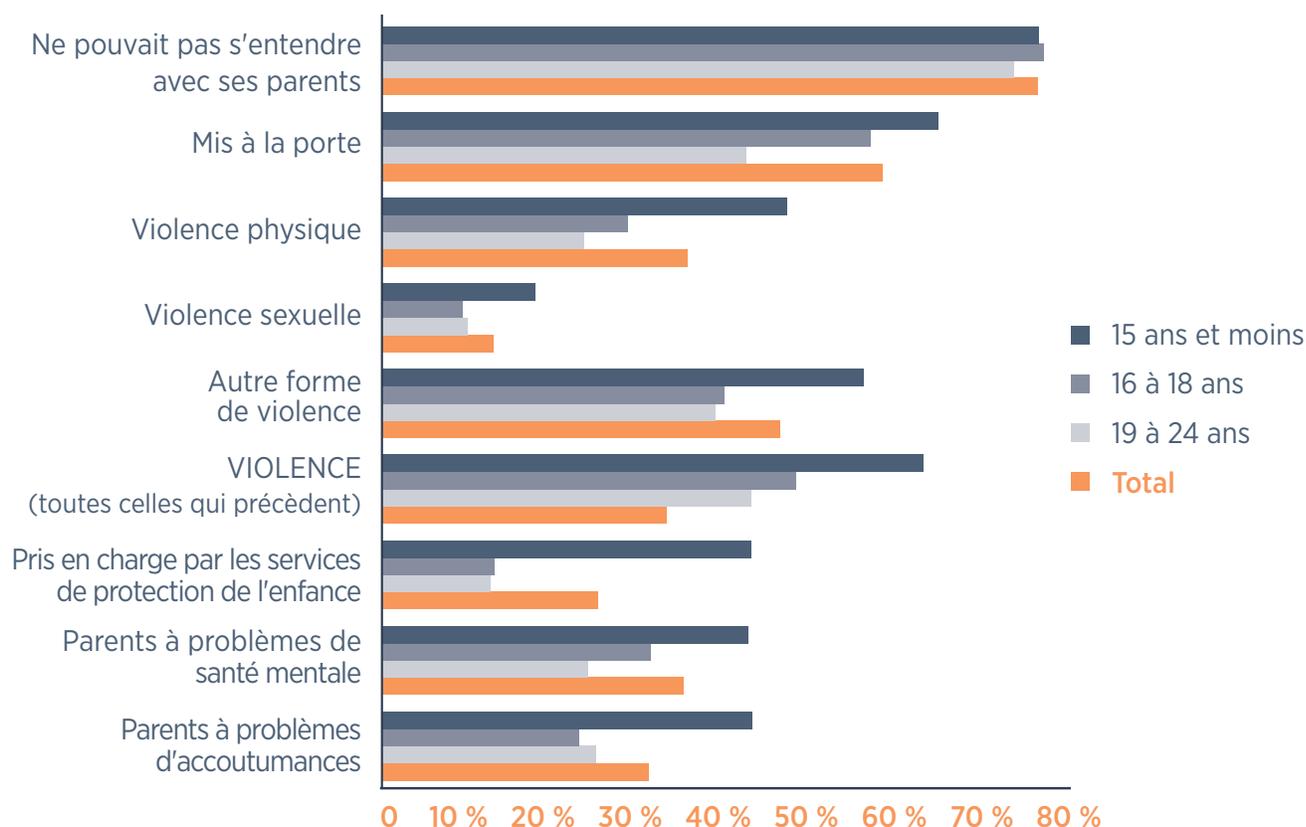
Dans notre sondage, 77,5 % des répondants ont indiqué que la raison principale pour laquelle ils sont partis de la maison était parce qu'ils ne pouvaient pas s'entendre avec leurs parents. Les jeunes ont également affirmé que les relations de violence entre les membres du ménage représentaient une cause importante de leur itinérance, tout comme l'étaient les problèmes de santé mentale et d'accoutumances de leurs parents. En ce qui concerne ces causes, nous avons noté des différences intéressantes entre les jeunes qui avaient quitté la maison pour la première fois à un jeune âge (avant l'âge de 16 ans), ceux qui avaient quitté la maison au milieu de l'adolescence (entre 16 et 18 ans) et ceux qui avaient quitté la maison à un âge plus avancé (entre 19 et 24 ans). Bien que tous les groupes d'âge aient identifié le conflit avec les parents comme cause principale, ceux qui avaient quitté la maison à un jeune âge étaient bien plus susceptibles d'identifier la violence physique, sexuelle et autres formes de violence en tant que facteurs importants, en plus des problèmes de santé mentale et d'accoutumances de leurs parents (voir le schéma 4 ci-dessous).

77,5 %

des répondants ont indiqué que la raison principale pour laquelle ils sont partis de la maison était parce qu'ils ne pouvaient pas s'entendre avec leurs parents

SCHÉMA 4

Le conflit parental comme facteur contributeur à l'itinérance des jeunes - par groupe d'âge



Facteurs personnels contribuant à l'itinérance

Pour comprendre les facteurs qui contribuent à l'itinérance chez les jeunes, notre sondage a également analysé les «facteurs personnels». Les facteurs personnels se réfèrent aux facteurs individuels que l'on associe généralement aux adolescents et aux jeunes adultes, tels le désir de l'indépendance ou vouloir quitter la maison pour trouver un emploi, ainsi que les facteurs qui posent des défis plus importants tels que des problèmes de santé mentale, d'accoutumance ou de démêlés avec la justice.

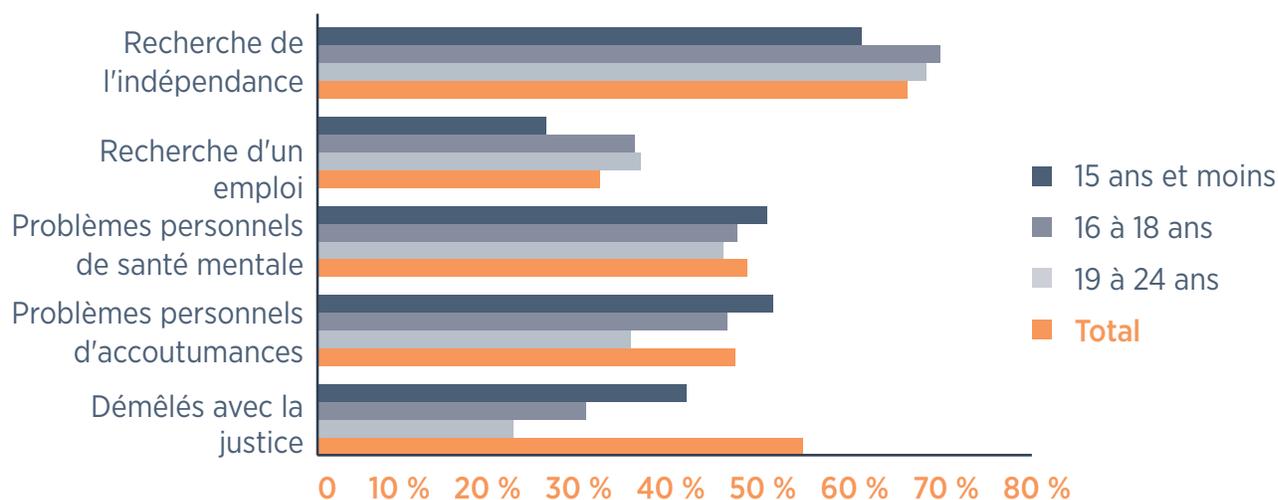
Il convient de souligner que des relations familiales tendues peuvent aussi être le résultat d'autres défis auxquels les jeunes font face, comme l'usage personnel de substances, des problèmes de santé mentale, des problèmes d'apprentissage, le désengagement du système éducatif et l'abandon de l'école, un comportement criminel, et des démêlés avec le système de justice pénale (Karabanow, 2004). Une fois de plus, l'âge auquel les jeunes quittaient la maison pour la première fois a un impact à l'égard de ces facteurs. Par exemple, ceux qui avaient quitté la maison à un jeune âge étaient plus susceptibles de rapporter des circonstances difficiles liées à la santé mentale, aux accoutumances et aux démêlés avec la justice à titre de facteurs clés, mais étaient moins susceptibles de rapporter la recherche de l'indépendance et d'un emploi comme raisons comparé aux jeunes qui avaient quitté la maison à un âge plus avancé.

«Ça m'aurait aidé si quelqu'un avait reconnu que j'étais une enfant qui souffrait de dépression et m'avait expliqué les sentiments que je ressentais depuis mon enfance, pour que je puisse comprendre ce qui m'arrivait. Si les gens m'avaient cru lorsque j'ai dit que j'étais victime de violence sexuelle et avaient agi avec plus de conviction. Je n'étais pas prise au sérieux. On ne m'avait pas dit que j'avais le droit de me plaindre de mon sort. Si ma mère d'accueil avait pu arrêter de dire 'elle est heureuse, elle sourit tout le temps' et m'avait plutôt demandé comment je me sentais... ce qu'elle n'a pas fait. Elle répondait toujours à ma place.»

JEUNE FEMME, 18 ANS

Il est très complexe d'identifier les causes entrecroisées de ces circonstances. Il est difficile de démêler les connexions entre les comportements parentaux (tels l'abus de substances et la négligence) et les défis subséquents auxquels les jeunes doivent faire face, tels des troubles de santé mentale (Mallet et al., 2005). Les conflits des jeunes avec leurs parents peuvent engendrer une variété de stressors, y compris une incapacité des enfants et/ou de leurs parents de faire face aux défis de l'autre (Gaetz, 2014).

Facteurs personnels contribuant à l'itinérance - par groupe d'âge



Traumatismes et violence vécus durant l'enfance

Si un grand nombre de jeunes ont identifié la violence physique, sexuelle et sous d'autres formes en tant que facteur contributeur à leur itinérance (53,8 %), le pourcentage de jeunes de l'échantillon qui ont affirmé avoir vécu une sorte de violence est quelque peu plus élevé. En effet, 51,1 % de l'échantillon a déclaré avoir été victime de violence physique étant enfant ou adolescent, 24 % a déclaré avoir été victime de violence sexuelle, et 47,5 % a vécu une autre forme de violence et de maltraitement. Somme toute, 63,1 % de l'échantillon a vécu une ou plusieurs formes de violence lorsqu'ils étaient jeunes.

51,1 %

ont vécu de la violence physique durant l'enfance ou l'adolescence

47,5 %

ont vécu d'autres formes de violence et de maltraitement

24 %

ont vécu de la violence sexuelle

63,1 %

ont vécu une ou plusieurs formes de violence

Il n'est pas surprenant que les jeunes qui ont été pris en charge par les services de protection de l'enfance sont plus susceptibles de déclarer des antécédents de violence. Cependant, lorsqu'on examine les populations prioritaires et les expériences de mauvais traitements subis durant l'enfance, certains éléments sont mis en relief (voir le tableau 2 ci-dessous). Les jeunes filles sont bien plus susceptibles que les jeunes garçons d'être victimes de toutes les sortes de violence. Les jeunes transgenres et LGBTQ2S rapportent également davantage de violence. Il est important de noter que le mauvais traitement durant l'enfance est en étroite corrélation avec des épisodes multiples d'itinérance et avec des expériences précoces d'itinérance. Les jeunes Autochtones, les minorités raciales et les nouveaux arrivants ne sont pas beaucoup plus susceptibles de rapporter de la violence durant l'enfance.

«Ç'aurait été bien si on m'avait enlevée à mes parents qui n'étaient pas aptes à élever des enfants. Souvent la police avait été contactée et tout le monde était au courant de la violence, mais personne n'a fait quoi que ce soit. La police ne m'a jamais aidée dans ma vie. J'avais faim et je vivais un traumatisme et on s'attendait à ce que je me débrouille toute seule depuis un très jeune âge.»

JEUNE FEMME, 17 ANS

TABLEAU 2

Expériences de violence durant l'enfance par genre, orientation sexuelle, implication dans les services de protection de l'enfance, nombre de fois le jeune a été sans abri et expériences précoces d'itinérance

		Expérience de violence durant l'enfance			
		VIOLENCE PHYSIQUE	VIOLENCE SEXUELLE	AUTRES FORMES DE VIOLENCE	TOTAL DE VIOLENCE
Genre	Jeune homme	43,3 %	12,0 %	36,7 %	53,6 %
	Jeune femme	60,0 %	38,1 %	57,8 %	73,5 %
	Trans/genre non binaire	63,1 %	46,0 %	69,8 %	80,0 %
Orientation sexuelle	Hétérosexuel	45,7 %	16,4 %	39,4 %	57,4 %
	LGBTQ2S	64,4 %	41,0 %	64,3 %	76,1 %
Dans une famille d'accueil ou foyer de groupe	Non	44,4 %	19,2 %	42,7 %	58,9 %
	Oui	58,9 %	28,6 %	51,0 %	67,1 %
Nombre d'expériences d'itinérance	Une fois	40,1 %	13,5 %	31,9 %	47,4 %
	2 à 5 fois	50,3 %	23,8 %	46,7 %	65,8 %
	Plus de 5 fois	65,2 %	38,1 %	66,3 %	79,5 %
Âge lors de la première expérience d'itinérance	<16	62,7 %	32,4 %	57,9 %	72,6 %
	16 à 18	44,8 %	18,0 %	40,5 %	58,1 %
	19 à 21	38,3 %	20,2 %	39,5 %	51,6 %

Il a également été déterminé que les mauvais traitements subis durant l'enfance représentent un facteur causal de l'itinérance chez les jeunes. On a demandé aux répondants d'évaluer s'ils avaient vécu la négligence physique (manque d'aliments, de vêtements ou d'abri) ou la négligence émotionnelle (parents/gardiens ne se préoccupant pas de leur bien-être) durant leur enfance. Plus de 37 % des répondants ont affirmé qu'ils avaient connu de telles négligences tout le temps ou la plupart du temps. Ceux qui ont quitté la maison avant l'âge de 16 ans étaient plus susceptibles de rapporter ce genre d'adversité (48,6 %).

Il ne faut pas sous-estimer la gravité des conséquences à long terme de ces expériences vécues pendant l'enfance. De très nombreuses études ont démontré que le mauvais traitement pendant l'enfance, les traumatismes et la peur constante ont des conséquences de longue durée sur le développement du cerveau, le processus de prise de décision, la formation de nouveaux liens et un développement social positif (Baker-Collins, 2013; Anda, et al., 2006; Sokolowski, et al., 2013; McEwan & Sapolsky, 1995).

«C'est très difficile pour moi d'être seule, même si je sais que je dois essayer de mener une meilleure vie. Ce qui était encore plus difficile était de quitter mon petit frère. Je m'en fais toujours pour lui. Je ne pensais pas que ça allait être si dur, mais une chose est certaine, je suis contente d'être partie de la maison et d'être dans un lieu sûr.»

JEUNE FEMME, 18 ANS

3.3 Antécédents avec les services de protection de l'enfance

Les services de protection de l'enfance (que l'on nomme également dans certains territoires les services d'aide à l'enfance ou de bien-être des enfants) ont été chargés par l'État d'assurer que les jeunes personnes sont protégées contre les méfaits, la négligence et/ou le maltraitement. L'implication des services de protection de l'enfance dans les familles peut aller d'une enquête primaire, de conseils et de soutien, au retrait de l'enfant ou du jeune du foyer familial, temporairement ou de façon permanente, s'il est jugé que ces derniers sont en danger.

La recherche sur l'itinérance chez les jeunes montre systématiquement qu'un haut pourcentage de jeunes sans abri ont eu une implication antérieure avec les services de protection de l'enfance, y compris les placements en famille d'accueil, foyers de groupe et centres de détention pour jeunes (Nichols, 2013, 2014; Dworsky & Courtney, 2009; Gaetz & O'Grady, 2002; Gaetz, 2002; Gaetz, O'Grady, & Buccieri, 2009; Karabanow, 2004; Karabanow & Naylor, 2013; Chez Toit, 2009; Serge et al., 2002). De bien des façons, cela n'est pas surprenant étant donné que les antécédents de violence sont communs chez les personnes en situation d'itinérance et sont précisément ce qui attire l'attention des services de protection de l'enfance.

La phase de transition à la sortie des placements devrait être une source de préoccupation pour nous lorsque nous luttons contre l'itinérance chez les jeunes. Les transitions soulèvent de nombreuses problématiques. Certains jeunes choisissent de quitter leur placement parce qu'ils ont eu de mauvaises expériences ou n'ont pas reçu de soutien adéquat dans les foyers de groupe ou dans les familles d'accueil. D'autres jeunes deviennent simplement trop vieux² pour le système de placement familial et sont laissés à eux-mêmes, souvent sans les ressources ou la préparation nécessaires pour mener une vie indépendante à un si jeune âge. En quoi consiste l'obligation de l'État envers les jeunes personnes dans ces cas?

Un défi important est que dans la plupart des juridictions, les lois et pratiques portant sur la protection des enfants n'ont pas suivi les changements sociaux et économiques qui font que les jeunes ont bien plus de difficultés à vivre indépendamment durant l'adolescence et au début de la vingtaine. Comme nous l'avons vu précédemment, au-delà de 40 % des jeunes Canadiens (entre 20 et 29 ans) vivent avec leurs parents à cause des prix élevés des logements, du manque de perspectives sur le marché du travail et du besoin de formations supplémentaires. Dans ce contexte, **lorsque les services de protection de l'enfance interrompent les soutiens des jeunes à 18 ans ou même 21 ans, ils les mettent en péril et à risque d'itinérance.**

Implication dans les services de protection de l'enfance

Dans notre sondage, près de 60 % (57,8 %) des jeunes ont signalé une sorte d'implication dans les services de protection de l'enfance par le passé. Une fois de plus, il convient de souligner que le type d'implication peut varier sensiblement, allant d'une intervention unique à court terme, à une implication à long terme. Pour les participants à l'étude, l'âge moyen de leur implication dans les services de protection de l'enfance débutait à 8,5 ans, et pour un tiers (31,5 %) leur implication débutait avant 6 ans. L'âge moyen auquel l'implication avec les services de protection de l'enfance se terminait était de 12,5, mais 53 % ont affirmé qu'ils étaient toujours impliqués dans les services de protection de l'enfance après 16 ans.

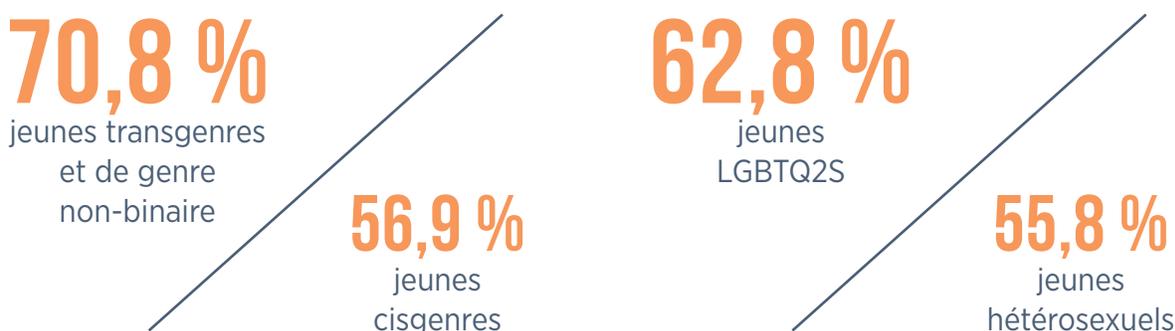
57,8 %
*ont indiqué une sorte
d'implication dans les services
de protection de l'enfance*

53 %
*étaient impliqués dans
les services de protection
de l'enfance*

2. Au Canada, les lois portant sur la protection des enfants est une responsabilité provinciale, et il y a des différences importantes d'une province à l'autre. Par conséquent, l'âge effectif à partir duquel l'État demeure responsable de la jeune personne en charge varie d'une province à l'autre. En Ontario, par exemple, les jeunes doivent quitter le système de protection de l'enfance à 18 ans, mais peuvent aussi choisir de quitter le système à 16 ans.

Des signes de traumatismes et de mauvais traitements subis durant l'enfance représentaient la raison principale pour laquelle les services de protection de l'enfance devenaient impliqués, et dans certains cas, retiraient les jeunes de la famille. Malheureusement, les cas de mauvais traitements ne sont pas tous identifiés et n'impliquent pas l'intervention des autorités. Parmi les jeunes qui rapportent des antécédents de violence physique, sexuelle et autres pendant l'enfance, 63 % avaient été impliqués dans les services de protection de l'enfance, et 50,3 % avaient été pris en charge. Une considération clé est qu'un tiers de ceux qui ont vécu un mauvais traitement n'ont pas signalé d'implication dans les services de protection de l'enfance (30,3 %).

PROBABILITÉ D'IMPLICATION DANS LES SERVICES DE PROTECTION DE L'ENFANCE



Placements dans les familles d'accueil ou les foyers de groupe

Près de la moitié de tous les jeunes interrogés (47,2 %) étaient non seulement impliqués dans les services de protection de l'enfance, mais ils avaient également des antécédents de placement dans des familles d'accueil et/ou des foyers de groupe. Parmi les 35,2 % qui avaient été placés en familles d'accueil, 53 % avaient été retirés de leur domicile avant l'âge de 10 ans. Parmi les jeunes qui avaient été pris en charge, 51,9 % l'avaient été entre 16 et 19 ans. Le nombre moyen de placements en maison d'accueil s'élevait à 3,68, mais il faut souligner que 60,9 % avaient signalé 3 ou moins de placements.

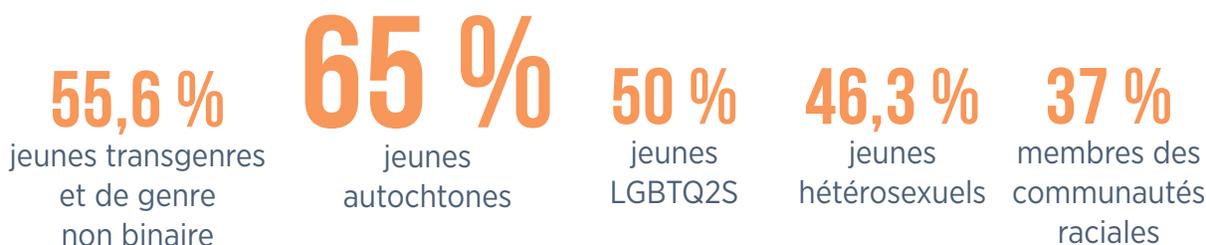
«Je n'aimais pas la maison de groupe parce qu'une des filles était toujours après moi et j'en avais assez, alors je suis partie et les travailleurs sociaux m'ont fait prendre un Greyhound jusqu'à Edmondon pour que je puisse loger dans un refuge.»

JEUNE FEMME, 20 ANS

47,2 %
avaient des antécédents de placement dans des familles d'accueil et/ou des foyers de groupe

Des différences importantes existent parmi les jeunes qui vivent l'itinérance en ce qui a trait à leur implication dans les services de protection de l'enfance. Notre sondage a montré que ceux qui ont quitté la maison pour la première fois avant l'âge de 16 ans étaient bien plus susceptibles de signaler une implication dans le système des services de protection de l'enfance (73,3 %) que ceux qui avaient quitté la maison pour la première fois entre 16 et 18 ans (52,4 %), ou entre 19 et 24 ans (28,3 %). Parmi les sous-populations, les jeunes transgenres ou de genre non-binaire (70,8 % par rapport à 56,9 %), et les jeunes LGBTQ2S étaient plus susceptibles de signaler une implication dans les services de protection de l'enfance que les jeunes hétérosexuels (62,8 % par rapport à 55,8 %). De même, les jeunes autochtones (70,5 %) étaient plus susceptibles que les jeunes des minorités raciales (43,5 %) et les jeunes blancs (55,1 %) de signaler une implication dans les services de protection de l'enfance.

PROBABILITÉ DE PLACEMENT DANS UNE FAMILLE D'ACCUEIL ET/OU UN FOYER DE GROUPE



Pour ce qui est des placements en foyers d'accueil et/ou en foyer de groupe, les jeunes ayant connu une expérience d'itinérance à un jeune âge faisaient l'objet d'un taux plus élevé (62 %) comparativement aux jeunes qui avaient quitté la maison pour la première fois entre 16 et 18 ans (39,7 %) ou entre 19 et 24 ans (28,7 %). Les jeunes transgenres et de genre non-binaire (55,6 %) et les jeunes autochtones (65 %) étaient plus susceptibles d'être pris en charge dans des familles d'accueil et/ou des foyers de groupe. Les jeunes LGBTQ2S étaient légèrement plus susceptibles que les jeunes hétérosexuels (50 % par rapport à 46,3 %) d'être pris en charge dans une famille d'accueil et/ou foyer de groupe, et les jeunes appartenant à une communauté raciale y étaient moins susceptibles (37 %).

Conséquences d'une transition difficile à la sortie de la structure de prise en charge

Les transitions difficiles à la sortie de la prise en charge ont des répercussions négatives, dont l'instabilité du logement et

«Rien n'était organisé. Je n'étais pas prêt à déménager. J'ai eu 19 ans et on m'a dit qu'il fallait que je parte.»

JEUNE HOMME, 24 ANS

l'itinérance (Dworsky & Courtney, 2009; Goldstein et al., 2012; Karabanow, 2004; Nichols, 2013, 2014; Serge et al., 2002). Nos données indiquent que les mauvaises transitions sont également associées à des taux plus élevés de chômage, un manque d'engagement et de réalisations au niveau éducationnel, une implication dans le système correctionnel, un manque d'aptitudes et la pauvreté. En plus d'un revenu et de soutiens inadéquats, bon nombre de jeunes personnes qui quittent les structures de prise en charge ne parviennent pas à faire une transition réussie à la vie indépendante en raison d'aptitudes à la vie quotidienne peu développées, une éducation inadéquate, un niveau de bien-être physique et mental inférieurs, et le manque de ressources et soutiens sur lesquels la plupart des jeunes personnes comptent lorsqu'ils passent à l'âge adulte (Courtney et al., 2005). Nichols décrit en détail comment les jeunes sortant de la prise en charge «passent par les mailles du filet» des nombreux systèmes et soutiens dont le but est d'appuyer les jeunes marginalisés, ce qui entraîne souvent l'instabilité du logement et l'itinérance (Nichols, 2013, 2014).

Les jeunes impliqués dans les services de protection de l'enfance ont cité de nombreuses raisons pour lesquelles ils avaient quitté la structure de prise en charge, y compris le fait qu'ils étaient devenus trop âgés (26,3 %), ou avaient été restitués à leur famille (12,3 %). En outre, des 18,8 % de jeunes qui avaient choisi de quitter la structure de prise en charge de leur propre initiative, 16 % avaient explicitement mentionné une «mauvaise expérience» durant leur prise en charge en tant que raison de leur décision.

Est-ce que le fait de quitter la structure de prise en charge avait eu un impact sur l'expérience d'itinérance subséquente des jeunes?

Parmi les jeunes qui avaient été pris en charge, 30 % percevaient la sortie de leur prise en charge comme un impact direct sur leur situation courante d'itinérance, tandis que 49 % ont affirmé que cela n'avait aucun lien. Le restant des jeunes ne savaient pas s'il y avait un lien. Il est important de noter que 38 % de ceux qui étaient trop âgés pour demeurer dans le système ont suggéré qu'il existait un lien entre cet événement et leur itinérance subséquente.

Il a été avancé que les jeunes qui sortent du système de prise en charge devraient recevoir un certain soutien du gouvernement tandis qu'ils font la transition difficile vers la vie indépendante. Lorsqu'on leur a demandé s'ils auraient apprécié un soutien continu lorsqu'ils sont devenus trop âgés pour pouvoir demeurer dans le système de prise en charge ou lorsqu'ils l'ont quitté, 43,2 % ont répondu par l'affirmative (39,9 % ont dit non). Ceux qui sont devenus trop âgés pour demeurer dans le système étaient bien plus susceptibles de dire oui (57,4 %) comparativement à 38,6 % de ceux qui avaient choisi de quitter le système.

3.4 Expériences à l'école

Bien que le taux d'abandon de l'école au Canada continue de baisser, les jeunes sans-abri demeurent surreprésentés en matière de parcours académiques difficiles et perturbés (Lilledahl et al., 2013; Gaetz & O'Grady, 2002; Noble et al., 2014; O'Grady & Gaetz, 2004; O'Grady et al., 1998; Karabanow et al., 2010).

Des faibles taux d'achèvement des études secondaires sont typiques en raison d'une combinaison de facteurs dont des difficultés d'apprentissage et des problèmes de santé mentale (souvent non diagnostiqués), le traumatisme et des problèmes d'accoutumance (soit ceux des jeunes ou d'un membre de leur famille). Dans bien des cas, ces facteurs ont engendré un mauvais rendement scolaire et un décrochage scolaire avant que les jeunes deviennent itinérants. Toutefois, ce n'est pas le cas pour tous les jeunes sans-abri, et pour bon nombre d'entre eux, c'est l'expérience de l'itinérance même qui entraîne l'abandon de l'école. Lorsqu'on devient itinérant, souvent cela signifie non seulement la perte d'un domicile, de la famille et des amis, mais aussi un désengagement de l'école et des soutiens adultes du milieu scolaire.

Pour certains jeunes, le processus de désengagement commence avant qu'ils quittent la maison. Pour d'autres, l'expérience de l'itinérance et la dislocation de leur collectivité a mené à l'abandon de l'école. Étant donné que le niveau d'instruction est très important en ce qui a trait aux phases décisives plus tard dans la vie (y compris l'emploi, la santé et le bien-être), nous devrions prioriser l'amélioration de l'accès à l'éducation pour cette population.

TABLEAU 3

Plus haut niveau d'éducation

	% (NBRE)
< Niveau 9	8.1 % (84)
Un peu d'école secondaire	58.7 % (608)
N'a pas su finir l'école secondaire (TOTAL)	65 % (692)
A fini l'école secondaire	21.1 % (218)
Au-delà de l'école secondaire	12 % (129)

«J'ai fini le niveau 11. J'ai des problèmes d'apprentissage assez sévères à cause de mon TSAF.»

JEUNE HOMME, 20 ANS

Difficultés d'apprentissage

Les difficultés d'apprentissage désignent des conditions qui affectent la façon dont une personne assimile, retient et utilise l'information, et peut empêcher certains jeunes de se maintenir au même niveau que leurs camarades en matière d'apprentissage et de fonctionnement. Les difficultés d'apprentissage ne sont pas reliées à l'intelligence et une personne ayant des difficultés d'apprentissage peut être dotée d'une intelligence moyenne ou supérieure à la moyenne. Nous avons posé un certain nombre de questions dans notre sondage sur les difficultés d'apprentissage.

Selon Statistique Canada, 3,2 % des enfants canadiens ont une difficulté d'apprentissage (Statistique Canada, 2006). Les résultats des jeunes dans notre échantillon dépassent considérablement cette référence. Nous n'avons pas su mesurer précisément combien de jeunes avaient reçu un diagnostic de difficulté d'apprentissage, mais nous avons examiné quel pourcentage d'entre eux avaient été testés. Nous considérons que ceci est un indicateur important montrant que les jeunes éprouvaient des difficultés à l'école en matière de maintien des acquis, de rendement scolaire, d'engagement et de comportement. En d'autres termes, le personnel scolaire pensait que ces jeunes souffraient d'une façon ou d'une autre.

Les résultats du sondage indiquent que 50 % des répondants ont affirmé qu'ils avaient effectué une évaluation de difficulté d'apprentissage à l'école.

Il y a également des différences importantes basées sur les identités ethniques, de genre et raciales quant à l'évaluation des difficultés d'apprentissage. Dans notre échantillon, 56 % des jeunes Autochtones ont déclaré avoir fait l'objet d'une évaluation de difficultés d'apprentissage, et 59 % des jeunes transgenres et de genre non-binaire avaient été évalués. À l'autre bout de la gamme, les jeunes membres de communautés raciales étaient les moins susceptibles de faire l'objet d'une évaluation de difficultés d'apprentissage (28 %).

Notre étude a également montré des résultats similaires à l'égard du trouble de déficit de l'attention avec hyperactivité (TDAH). Selon l'Association canadienne pour la santé mentale, environ 5 % des enfants au Canada sont affectés par le TDAH (Association canadienne pour la santé mentale, 2014). Les constatations de notre sondage ont révélé que 41 % de

TABLEAU 4

Évaluation de difficulté d'apprentissage

Avez-vous effectué une évaluation de trouble

d'apprentissage à l'école? % (NBRE)

Oui	50 % (502)
Non	43 % (430)
Pas sûr(e)	8 % (80)

l'échantillon avait subi une évaluation de TDAH à un moment donné durant leur scolarité. Parallèlement aux différences ethniques et raciales que nous avons révélées concernant les évaluations des difficultés d'apprentissage en milieu scolaire, 47 % des jeunes Autochtones et 57 % des jeunes de genre non-binaire avaient fait l'objet d'une évaluation de TDAH à l'école. Enfin, l'âge auquel les jeunes sont devenus des sans-abri était un prédicteur statistiquement solide de l'évaluation de TDAH. Les jeunes qui avaient quitté la maison plus tôt avaient été évalués davantage que les jeunes qui avaient quitté la maison à un âge plus avancé. Par exemple, 56 % des jeunes qui avaient quitté la maison lorsqu'ils avaient moins de 13 ans avaient subi une évaluation de TDAH, tandis que 30,6 % des jeunes qui sont devenus des sans-abri après l'âge de 20 ans avaient subi une évaluation de TDAH. En outre, 45 % des jeunes qui avaient quitté la maison pour la première fois avant l'âge de 16 ans avaient subi une évaluation TDAH, tandis que seulement 34 % des jeunes qui sont devenus des sans-abri après l'âge de 20 ans avaient été évalués. Bien qu'ils se classaient bien au-dessus de la moyenne nationale, les jeunes qui étaient des membres des communautés raciales étaient moins susceptibles d'avoir subi une évaluation TDAH (29 %) comparativement aux autres jeunes de notre échantillon.

TABLEAU 5

Évaluation TDAH

Avez-vous subi une évaluation de TDAH à l'école?	% (NBRE)
Oui	41 % (397)
Non	49 % (481)
Ne sait pas	10 % (101)

TABLEAU 6

Victimes d'intimidation

En grandissant, est-ce que vous avez été victime d'intimidation?	% (NBRE)
Non	17 % (172)
Quelques fois	37 % (363)
Souvent	46 % (453)

Intimidation

Notre sondage a également posé des questions sur d'autres expériences que les jeunes ont vécu à l'école. Une constatation frappante était le niveau d'intimidation que nos participants avaient subi. Chose surprenante, 83 % des répondants ont affirmé qu'ils avaient été victimes d'intimidation à l'école soit «quelques fois» (37 %) ou «souvent» (46 %).



La recherche canadienne a révélé qu'environ 20 % des jeunes Canadiens affirment avoir

été victimes d'intimidation à l'école (Hamilton, 2012). En d'autres termes, les jeunes sans-abri sont environ 4 fois plus susceptibles de vivre l'intimidation que les jeunes Canadiens en général. Une fois de plus, les différences reliées à l'identité ethno- raciale étaient évidentes dans l'échantillon, et 23 % des jeunes des communautés raciales ont indiqué qu'ils avaient «souvent» été intimidés. Il y a également des différences importantes selon le genre, et 38 % des jeunes hommes ont indiqué qu'ils faisaient «souvent» l'objet d'intimidation, 57 % des jeunes femmes ont indiqué qu'elles faisaient «souvent» l'objet d'intimidation, et 54 % des jeunes au genre non conforme ont indiqué qu'ils étaient «souvent» intimidés. En ce qui a trait à l'orientation sexuelle, les résultats des jeunes LGBTQ2S étaient également particulièrement élevés dans cette catégorie (63 % ont affirmé qu'ils faisaient «souvent» l'objet d'intimidation). Enfin, les jeunes qui avaient quitté la maison à un plus jeune âge (avant 16 ans) ont rapporté davantage d'intimidation lorsqu'ils étaient à l'école que ceux qui sont devenus des sans-abri pour la première fois vers la fin de l'adolescence.

JEUNES SANS-ABRI AYANT INDIQUÉ QU'ILS FAISAIENT «SOUVENT» L'OBJET D'INTIMIDATION À L'ÉCOLE



Facteurs qui nuisent à l'engagement et à la réussite scolaire

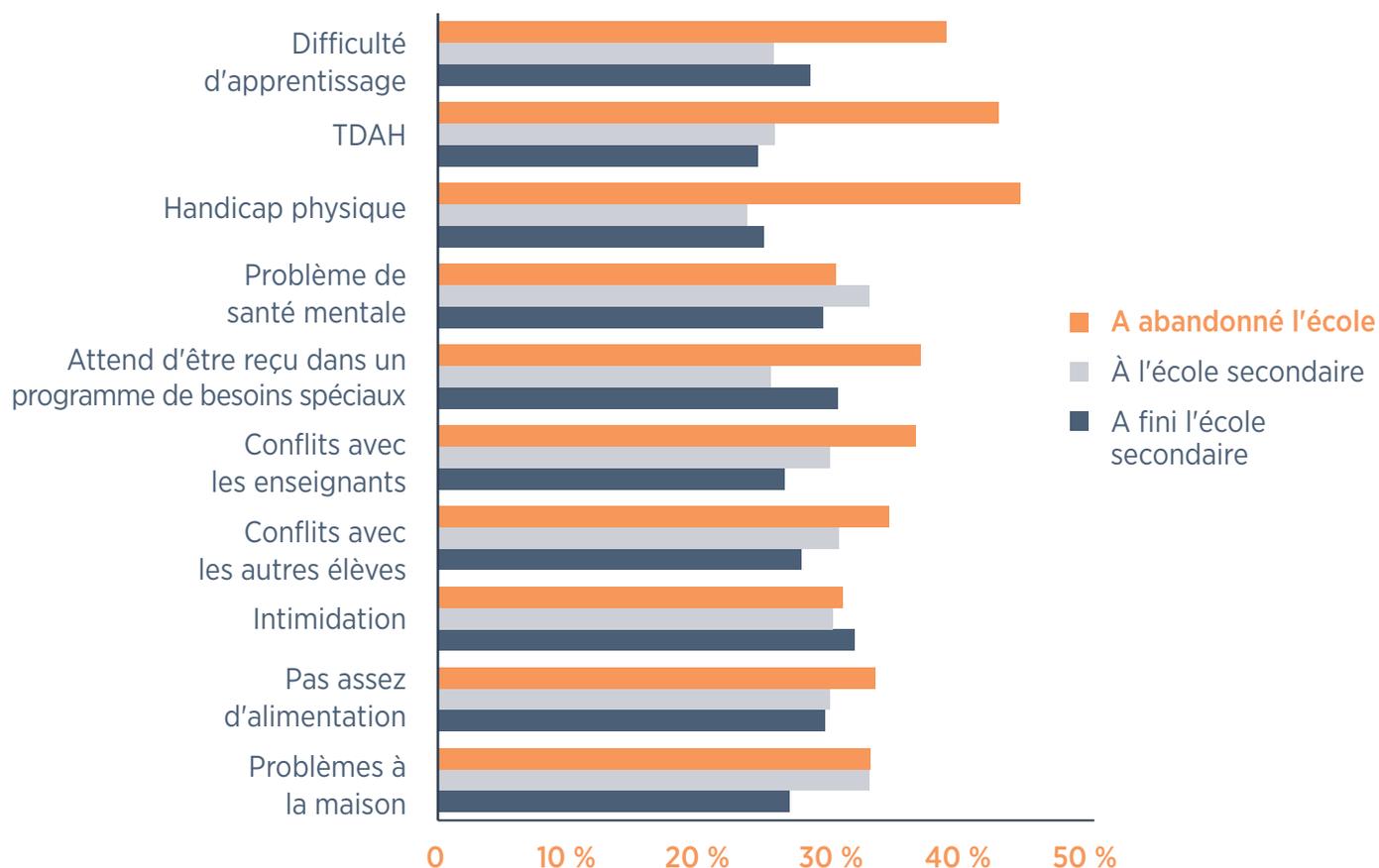
Comment des facteurs tels l'intimidation et les difficultés d'apprentissage ont-ils un impact sur l'engagement et la réussite scolaire parmi les jeunes qui sont en situation d'itinérance? Nous avons posé une gamme de questions aux participants à l'étude concernant les facteurs qui ont fait qu'il leur était difficile de réussir à l'école. En comparant ceux qui avaient abandonné l'école secondaire avec ceux qui étaient soit actuellement à l'école ou qui avaient fini leurs études secondaires, nous avons constaté de très grosses différences.

CEUX QUI ONT ABANDONNÉ L'ÉCOLE ÉTAIENT PLUS SUSCEPTIBLES DE RAPPORTER CES DÉFIS



SCHÉMA 6

Facteurs qui nuisent à l'engagement et à la réussite scolaire



Aspect plus important encore, les défis que les jeunes ont identifié de plus importants étaient reliés à l'apprentissage et aux handicaps physiques. Ceux qui avaient abandonné l'école étaient bien plus susceptibles de signaler une difficulté d'apprentissage (41,8 %), le TDAH (46,1 %) et un handicap physique (47,9 %) que les jeunes de l'échantillon qui avaient des résultats plus élevés en matière de participation et de réussite scolaire. Les conflits avec les enseignants et les autres élèves, ainsi qu'une quantité insuffisante de nourriture avaient également été cités. De plus, il est intéressant de noter que les problèmes à la maison et l'intimidation avaient été signalés en tant que facteurs moins importants parmi les défis auxquels les jeunes devaient faire face à l'école.



SECTION 4:

**LA VIE DANS LA RUE :
L'EXPÉRIENCE DE
L'ITINÉRANCE**

LES PARCOURS QUI MÈNENT À L'ITINÉRANCE SONT COMPLEXES, SINUEUX, ET SONT DE BIEN DES FAÇONS PROPRES À CHAQUE INDIVIDU.

Bien que les conflits familiaux soient un facteur sous-jacent pour la plupart des jeunes, il est aussi vrai que les privations et l'abus sont des facteurs importants pour une partie considérable de la population des jeunes sans-abri.

Pour certains jeunes échappant à de telles situations, aller vivre à la rue peut être pris pour de la liberté. Pour la plupart cependant, l'expérience de l'itinérance peut créer et accumuler une variété de problèmes, ou y contribuer. L'itinérance a été associée aux problèmes des jeunes suivants :

- **Santé s'aggravant et plus grand risque d'accidents** (Boivan, et al. 2005; Gaetz et al., 2010; MacKay, 2013; Yonge Street Mission, 2009)
- **Vulnérabilité nutritionnelle** (Dachner & Tarasuk, 2013; Gaetz et al., 2006; Tarasuk et al., 2009a, 2009b; Tarasuk & Dachner, 2013)
- **Possibilité accrue de troubles psychologiques et d'accoutumances** (Boivan, 2005; Gaetz et al., 2010; Kidd, 2004, 2013; Kidd & Kral, 2002; MacKay, 2013; Yonge Street Mission, 2009)
- **Exposition à une activité sexuelle précoce, à l'exploitation et à des problèmes de santé sexuelle** (Saewyc et al., 2013; Tyler, Hoyt, & Whitbeck, 2000)
- **Risque accru de victimisation criminelle** (Gaetz, 2004; Gaetz & O'Grady, 2002, 2010, 2013)
- **Possibilité accrue d'implication dans le système de justice pénale** (Baron, 2013; Hagan & McCarthy, 1997; O'Grady et al., 2011)
- **Incidence précoce d'abandon scolaire** (Gaetz, 2014; Gaetz & O'Grady, 2002; 2013; Liljedahl et al., 2013; Noble et al., 2014)
- **Enracinement dans le style de vie des jeunes de la rue** (Gaetz, 2014; Karabanow, 2004)

De surcroît, étant donné que les services et les ressources ne sont pas toujours adéquats, les jeunes affrontent souvent les problèmes suivants :

- Difficultés à accéder à des logements abordables, aux services et soutiens, parfois en raison de la façon dont ces soutiens sont organisés ou des restrictions d'âge
- Les jeunes LGBTQ2S rencontrent des obstacles et des difficultés à accéder aux soins de santé et aux services de soutien en raison du manque de personnel d'aide aux LGBTQ2S culturellement compétents, et de la discrimination transphobique (Abramovich, 2012, 2013)
- Survenue précoce de responsabilités adultes sans les soutiens continus requis (y compris un revenu, un logement et des adultes compatissants dans leurs vies) pour les aider au cours de cette transition vers la vie adulte
- Difficultés à obtenir et conserver un emploi rémunéré
- Obstacles à la participation et à la réussite pédagogiques
- Systèmes et services d'aide à l'itinérance axés sur des soutiens d'urgence à court terme et/ou qui précipitent les jeunes vers une vie indépendante (Baker-Collins, 2013; Bellot, 2005; Boivan et al. 2005; Gaetz et al. 2010; Gaetz et al. 2013; Gaetz, 2014a; Karabanow, 2004, 2009; Kidd, 2004, 2009, 2013; Kulick et al. 2011; Milburn et al. 2009; Saewyc et al. 2013).

«Les gens ont tendance à croire que les enfants qui finissent dans les refuges et/ou qui vivent des allocations sont des délinquants dérangés et indisciplinés, alors que souvent rien de tout ça n'est leur faute. Je ne suis pas une mauvaise personne. Ne me traitez pas comme une mauvaise personne.»

JEUNE FEMME, 16 ANS

Une des conséquences négatives de l'instabilité du logement et de l'itinérance pour les jeunes est qu'ils sont poussés à jouer des rôles d'adultes à un rythme accéléré (p. ex. chercher un emploi, trouver un logement, gestion financière, relations sexuelles). Cela arrive parallèlement à un accès limité aux institutions et activités conçues pour les aider à faire la transition vers la vie adulte (p. ex. école, apprentissage axé sur l'expérience, mentorat adulte).

Dans cette section, nous explorons les situations et expériences courantes de jeunes du Canada qui sont devenus itinérants.

4.1 Logement

L'instabilité du logement est une situation que de nombreux jeunes gens connaissent avant de devenir des sans-abri. Pour beaucoup, cette précarité continue de façon encore plus sévère une fois qu'ils se trouvent à la rue. Nous avons demandé aux jeunes de décrire le nombre et l'éventail d'endroits où ils ont résidé au cours du mois précédent. Près de la moitié (44,5 %) sont restés dans un seul endroit. Un bon tiers avaient habité trois endroits ou plus, et 10,2 % ont rapporté avoir habité à plus de cinq endroits. D'après la typologie de la **Définition canadienne de l'itinérance**, les jeunes ont rapporté vivre les formes d'itinérance suivantes :

TABEAU 7

Où les jeunes ont habité au cours du mois précédent

Situation du logement (veuillez noter que 55,5 % ont habité à plus d'un endroit)	% (NBRE)
1) «Sans refuge» renvoie à être absolument sans abri et vivre dans les rues ou des endroits non destinés à l'habitation humaine (y compris les toits, dans les voitures, sous les ponts, etc.)	32,3 % (356)
2) «Logé en refuge d'urgence» renvoie à ceux qui passent la nuit dans un refuge pour sans-abri, ainsi que les refuges pour ceux qui sont frappés par la violence domestique	29,2 % (322)
3) «Logé provisoirement» renvoie à ceux dont le logement est provisoire ou dont la sécurité d'occupation du logement fait défaut	
Habitant avec des amis ou de la famille	41,3 % (455)
Logement de transition	17,3 % (191)
Foyer de groupe ou résidence supervisée	14,1 % (155)
Motel ou hôtel	9 % (99)
Prison	2,4 % (27)
Hôpital/Centre de désintoxication	2,4 % (27)
4) «À risque d'itinérance» renvoie à ceux qui ne sont techniquement pas sans abri mais dont la situation de logement est précaire	
Habitant chez soi	21,8 % (241)
Habitant chez des parents	19 % (210)
Habitant chez un ou une amie	17,8 % (196)

Chronicité

Depuis combien de temps les jeunes que nous avons interrogés sont-ils sans abri? Il y a plusieurs façons d'en décrire la durée ou la «chronicité». L'approche la plus fréquemment utilisée suit la typologie de l'itinérance chronique, épisodique et transitionnelle de Kuhn et Culhane (Kuhn et Culhane, 1998). Dans ce cas, l'«itinérance chronique» désigne les personnes ayant vécu une itinérance ininterrompue pendant plus d'un an.

Notre définition opérationnelle provient de l'**État de l'itinérance au Canada 2014**, qui approfondit la typologie de Kuhn-Culhane :

TABLEAU 8

Une typologie de l'itinérance chronique

Catégories de chronicité	% (NBRE)
TRANSITIONNELLE : individus et familles qui entrent dans le système des refuges généralement pour une courte durée (moins d'un mois) et d'habitude pour un seul séjour.	46,8 % (508)
ÉPISODIQUE : comprend des individus qui entrent et sortent de l'itinérance plusieurs fois sur une période de trois ans (et certains de ces déplacements pourront inclure un séjour en institution correctionnelle ou hospitalière).	21,8 % (237)
CHRONIQUE : individus et familles qui sont sans abri pendant plus d'un an et comprend généralement des usagers des refuges à long terme et des populations sans refuges «catégoriquement sans abri».	31,4 % (341)

«Les jeunes à la rue, pris en charge, dans des maisons de chambres ou des logements de transition ont besoin de plus de programmes d'aide et de travailleurs empathiques, et non pas à cheval sur les règlements ou qui suivent les instructions à la règle. Et il nous faut plus de logements abordables qui feraient partie d'un environnement propre et sûr, où on accepterait aussi les animaux domestiques.»

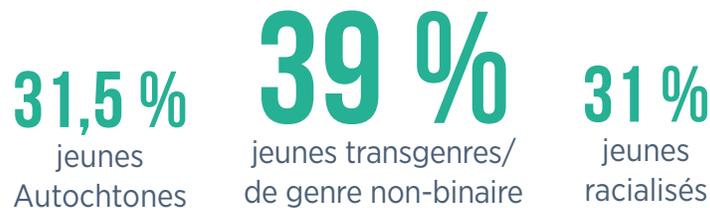
JEUNE FEMME, 23 ANS

Il convient de souligner que parmi la population itinérante chronique, 60 % ont rapporté avoir été sans abri pendant au moins trois ans.

60 % *de la population itinérante chronique a rapporté avoir été sans abri pendant au moins trois ans*

Il existe des différences importantes au sein des populations prioritaires. Plus de 39 % des jeunes transgenres/de genre non binaire sont chroniquement sans abri. Les jeunes Autochtones ont rapporté des taux plus élevés d'itinérance chronique (31,5 %) que les jeunes blancs (29,9 %) ou autres jeunes racialisés (31 %). De même, ceux qui possèdent une histoire d'implication avec les services de protection de l'enfance (p. ex. familles d'accueil, foyers d'accueil) ont montré des taux de chronicité plus élevés (35,6 %) que ceux qui n'en avaient pas (26,9 %). Enfin, 35,7 % de ceux qui avaient quitté leur maison pour la première fois avant l'âge de 16 ans ont rapporté être chroniquement sans abri, 69,3 % de ce groupe ayant vécu l'itinérance pendant plus de trois ans.

L'ITINÉRANCE CHRONIQUE AU SEIN DES POPULATIONS PRIORITAIRES



Le gouvernement du Canada emploie une définition plus large de la chronicité. «On désigne par personnes sans abri de façon chronique les personnes qui, souvent atteintes d'affections incapacitantes (p. ex. des maladies physiques ou mentales chroniques, des problèmes de toxicomanie), sont actuellement sans abri et l'ont été pendant six mois ou plus au cours de la dernière année (c.-à-d. qui ont passé plus de 180 nuits dans un refuge ou dans un endroit impropre à l'habitation)» (Gouvernement du Canada, 2014). D'après cette définition, 37,3 % des participants à notre étude seraient considérés comme étant des sans-abri chroniques.

4.2 Santé

Une corpus considérable de recherches a démontré que l'expérience de l'itinérance est associée à la détérioration de la santé et du bien-être. L'adversité de la vie de la rue signifie que les jeunes sont exposés à un nombre de facteurs qui mènent à une mauvaise santé, y compris une alimentation inadéquate, une mauvaise hygiène, un manque de repos, des niveaux de stress élevés, des risques d'accidents accrus, des activités sexuelles accrus avec davantage de partenaires, une exposition accrue aux MST et une exposition plus importante à toute une gamme de maladies contagieuses (Boivan et al., 2005; Gaetz et al., 2010; MacKay, 2013; Yonge Street Mission, 2009).

Qualité de vie et évaluation de la santé

Dans notre échantillon, 29,9 % ont jugé leur qualité de la vie «médiocre», alors que 33,2 % la qualifiaient de «bonne» ou de «très bonne». Lorsqu'on les a interrogés au sujet de l'état courant de leur santé, un tiers (33,9 %) ont exprimé une insatisfaction, alors que 36,9 % ont déclaré être satisfaits.

Hygiène

Le maintien d'une hygiène personnelle est lié à une meilleure santé physique et au bien-être personnel. Des recherches antérieures suggèrent que les jeunes sans-abri ont un accès limité aux soins dentaires et ont une pire santé buccale (p. ex. maladies des dents et des gencives). On a interrogé tous les participants au sujet de leur hygiène et approximativement un tiers ont indiqué qu'ils éprouvaient des difficultés à maintenir une hygiène personnelle.

TABLEAU 9

Hygiène

Durant le mois passé, combien de fois avez-vous :	QUOTIDIENNEMENT	PLUSIEURS FOIS PAR SEMAINE	UNE FOIS PAR SEMAINE OU MOINS
pu prendre un bain ou une douche	46,4 %	26,5 %	27,1 %
pu vous brosser les dents	53 %	20,3 %	26,6 %
pu mettre des vêtements propres	41,2 %	25,4 %	33,4 %

Vulnérabilité nutritionnelle

L'adolescence est associée à un besoin d'exigences nutritionnelles accrues pour favoriser la croissance, la santé physique et le développement mental. De nombreuses recherches ont montré que les jeunes sans-abri sont exposés à une vulnérabilité nutritionnelle importante (Dachner et Tarasuk, 2013; Gaetz et al. 2006; Tarasuk et al. 2009a, 2009b; Tarasuk et Dachner, 2013). Tarasuk et son équipe ont montré que les jeunes sans-abri ont peu de chances d'obtenir une nutrition adéquate, qu'ils reçoivent de la nourriture d'organismes caritatifs ou grâce au produit de leurs propres revenus. Ne pas avoir un accès adéquat à la nourriture non seulement signifie que la santé des jeunes s'en trouve compromise mais que leurs niveaux d'énergie sont plus bas. Comme Dachner et Tarasuk (2013) l'ont identifié : «Une mauvaise nutrition chronique durant l'adolescence peut avoir des effets de santé négatifs la vie durant et est associée avec une augmentation des risques d'infection. Une mauvaise nutrition peut aussi aggraver des conditions telles la dépression, l'abus de substances et les maladies sexuellement transmissibles. Les jeunes sans-abri affrontent une vulnérabilité nutritionnelle extrême due à la privation chronique d'aliments et la pauvre qualité nutritive de leur alimentation» (p. 1).

On a demandé aux jeunes combien de fois au cours de la semaine précédente ils avaient pu obtenir un repas équilibré, nutritif et nourrissant : 38,5 % ont répondu de 1 à 5 fois, 14,5 % 6 à 10 fois, et 15,6 % ont répondu plus de 10 fois. Nous leur avons aussi posé une variété de questions sur l'alimentation :

TABLEAU 10

Vulnérabilité nutritionnelle

Durant le mois passé, combien de fois avez-vous :	QUOTIDIENNEMENT	PLUSIEURS FOIS PAR SEMAINE	UNE FOIS PAR SEMAINE OU MOINS
mangé un repas équilibré de bonne qualité quand vous le vouliez ou en aviez besoin	26,8 %	26,8 %	46,3 %
eu accès à de l'eau potable	70,6 %	15,1 %	14,3 %
mangé sur une surface propre	50,8 %	24,7 %	24,6 %

Bien que 26,8 % de nos répondants aient eu accès à des repas de qualité quand ils en avaient besoin, presque la moitié (46,3 %) n'en ont eu qu'une fois par semaine ou moins. Si presque tous les jeunes ont eu régulièrement accès à de l'eau potable, il faut noter que ce n'était pas le cas pour 30 %.

46,3 %

ont déclaré avoir accès à des repas de qualité une fois par semaine ou moins

34,7 %

ont déclaré avoir peu ou aucune énergie pour répondre aux besoins de leur vie quotidienne

29,4 %

ont déclaré ne pas avoir accès à de l'eau potable quotidiennement

Par conséquent, lorsque nous avons demandé s'ils avaient assez d'énergie pour mener leur vie quotidienne, un tiers des répondants (34,7 %) ont signalé qu'ils en avaient peu ou aucune. Cette découverte est importante car des niveaux bas d'énergie ont un impact important sur la capacité des jeunes à travailler, aller à l'école, avoir des relations saines et aller de l'avant avec leur vie.

4.3 Santé mentale et bien-être

Une santé mentale précaire compte parmi les inquiétudes les plus prédominantes chez les populations canadiennes sans abri. Les difficultés auxquelles font face les personnes quand elles sont sans abri ont un effet négatif considérable sur leur santé mentale (Gaetz et al. 2010; Kidd, 2013; Van den Bree et al. 2009), et les défis de santé mentale et d'accoutumance mènent souvent à l'itinérance. En général, cette population souffre de problèmes complexes de santé mentale et d'accoutumance. Cette complexité se manifeste sous la forme de problèmes et conditions sévères co-occurents et d'exacerbation en raison de la marginalisation extrême que subit cette population. Les services offerts à ces jeunes sont rarement adéquats, ayant été conçus pour des populations de jeunes au logement stable et dotés de soutiens naturels (Slesnick et al. 2009). Le résultat est une population mal desservie, affrontant souvent des formes complexes et sévères de maladies mentales et d'accoutumance, et dont la mauvaise santé mentale empire lorsqu'ils font face à l'itinérance. Cela mène souvent à une marginalisation accrue, des besoins non satisfaits et une dégradation de la santé mentale (Karabanow, 2004; Kidd et al. 2016).

Les conclusions du sondage national soulignent ces défis, montrant un niveau élevé de besoins en services non satisfaits et le besoin d'approches adaptées aux populations prioritaires.

«J'entretiens des mauvaises relations avec ma famille et je lutte contre l'anxiété et la dépression. Ce qui rend impossible d'exercer des efforts constants sans être aspiré de nouveau par l'anxiété et la dépression. Quand j'obtiens un logement, ça dure quelques mois et ensuite les gens deviennent stupides ou la vie me joue un tour et l'anxiété mène à la dépression et je me retrouve à nouveau dans une impasse. Il y a des jours où c'est un vrai enfer de supporter tout ça.»

JEUNE HOMME, N'A PAS DONNÉ SON ÂGE

Les risques et la détresse de la santé mentale

Dans le cadre de notre sondage, nous avons utilisé un questionnaire bien validé qui mesure les symptômes et les détresses de la santé mentale (Dennis et al. 2006). Les conclusions indiquent qu'un total de 85,4 % (942) des jeunes de notre étude tombaient dans la catégorie des symptômes/de détresse élevés. Cela témoigne de la façon dont les jeunes de la population canadienne générale se retrouvent à cheval entre les niveaux de soins psychiatriques pour les patients hospitalisés et externes.

Au sein de l'échantillon, 42 % des participants ont signalé au moins une tentative de suicide et 35,2 % au moins une surdose nécessitant une hospitalisation. Ces conclusions concordent avec les observations précédentes démontrant que les suicides et les surdoses étaient les causes principales de décès parmi les jeunes sans-abri du Canada (Roy et al. 2004).

Associations clés

Les constatations ont démontré que l'âge auquel un jeune devient sans abri pour la première fois est associé à des troubles particuliers de santé mentale. De manière plus frappante, plus ils sont jeunes lorsqu'ils vivent leur premier épisode d'itinérance, plus les symptômes de santé mentale et d'accoutumance sont sévères; plus leur qualité de vie est pauvre, plus ils courent le risque de tenter de se suicider.

Le genre est apparu comme un facteur important relié à la santé mentale, les jeunes femmes ayant affirmé éprouver de plus grandes inquiétudes en matière de santé physique, et en particulier une plus mauvaise santé mentale, ainsi qu'un taux de tentatives de suicide plus élevé (59 % par rapport à 39 % chez les hommes).

Dans tous les domaines, les jeunes LGBTQ2S ont rapporté un plus haut degré d'inquiétudes de santé mentale, y compris des tentatives de suicide.

85,4 %

des jeunes tombent dans la catégorie des symptômes/ de détresse «élevés»

42 %

ont signalé au moins une tentative de suicide

35,2 %

ont rapporté au moins une surdose nécessitant une hospitalisation

59 %

des jeunes femmes ont tenté de se suicider

39 %

des jeunes hommes ont tenté de se suicider

Une image complexe est apparue à l'analyse des données sur la race et l'ethnicité. Les jeunes appartenant à une communauté raciale doivent lutter contre des niveaux de symptômes de santé mentale plus élevés comparativement aux jeunes n'y appartenant pas, mais présentent un taux de tentatives de suicide plus bas. Les jeunes Autochtones montrent des niveaux de symptômes semblables mais présentent de plus grands risques d'abus de substances et des antécédents de tentatives de suicide plus élevés. Les jeunes Autochtones ont aussi signalé un plus grand degré de résistance que les autres jeunes.

Des épreuves affrontées avant l'itinérance, y compris l'implication dans la protection de l'enfance, la violence physique et sexuelle et la négligence, étaient étroitement associées à une mauvaise santé mentale, des tentatives de suicide et une résilience psychologique négative. De même, l'exposition à la violence physique et sexuelle de la rue a une relation étroite avec une mauvaise santé mentale dans tous les domaines.

Les soutiens sociaux sont importants en ce qui concerne la santé mentale. Nos conclusions indiquent qu'une meilleure santé mentale, la qualité de la vie, un taux de tentatives de suicide moins élevé et une meilleure résilience étaient reliés à une connexion de soutien avec au moins un membre de la famille, le soutien des pairs (mais non pas dans le domaine de l'abus de substances) et le fait d'avoir quelqu'un pour les soutenir en cas de crise.

Groupes à risque le plus élevé et le moins élevé

Sachant que tous les jeunes sans-abri affrontaient de nombreux risques, nous avons néanmoins identifié les jeunes qui courraient les plus grands risques de santé mentale et ceux qui en courraient le moins. En observant les différences d'un groupe démographique à l'autre, nous avons trouvé qu'un nombre élevé disproportionné de jeunes LGBTQ2S se trouvaient dans le groupe à risques élevés. Réciproquement, les jeunes racialisés (non-autochtones) avaient le moins de chance de figurer dans le groupe à hauts risques.

«Des gens qui auraient vu et reconnu (ou qui m'auraient aidé à reconnaître) mes handicaps et mes problèmes de santé mentale m'auraient été bien utiles. J'aurais aussi bien aimé avoir leur soutien avant de vivre seule. Il faudrait aussi davantage de logements pour les jeunes LGBTQ et davantage de logements d'aide à la santé mentale des jeunes.»

JEUNE FEMME, 17 ANS

Nous avons aussi analysé la relation entre les niveaux de risques courants et les expériences vécues avant de devenir sans abri. D'abord, nous avons trouvé qu'être exposé à la violence de la rue rend l'effet de l'adversité de la vie avant la rue bien moins important. Ce qui suggère que si les jeunes avaient été exposés à l'adversité ou non avant de devenir itinérants, vivre la violence en étant sans abri avait un effet «nivalant» sur les risques de santé mentale des jeunes. Lorsque les jeunes étaient exposés à la violence sexuelle et physique dans les rues, ils étaient trois fois plus susceptibles de se classer dans le groupe possédant des problèmes de santé mentale à haut risque. L'âge qu'avaient les jeunes lors de leur premier épisode d'itinérance était aussi un facteur d'une importance constante. Plus les jeunes sont âgés lors de leur première expérience d'itinérance, moins ils étaient susceptibles de se figurer dans le groupe possédant des problèmes de santé mentale à haut risque. Enfin, nous avons constaté que le soutien social, malgré ses avantages, n'est probablement pas utile aux jeunes du groupe à risques les plus élevés. Ce qui suggère que le soutien social n'est probablement pas suffisant pour compenser le degré élevé de détresse auquel ces jeunes doivent faire face.

«J'ai travaillé et loué plusieurs endroits, toujours à court terme, en général une chambre, mais une fois j'ai eu un studio. Les endroits que j'ai loué ont fini par avoir du mois, des insectes, avec des toilettes ou des cuisinières cassées ou manquantes, etc. Depuis que j'ai perdu mon dernier emploi en raison d'une maladie mentale, je suis devenue sans abri. J'ai dormi chez des gens et on m'a exploitée. J'ai dormi un peu dans les rues, dans des arrêts de bus et sur des bancs. J'ai été souvent admise dans différents hôpitaux et j'en suis sortie. Pour la plupart pourtant, j'ai passé les sept derniers mois dans cinq différents refuges pour jeunes. Ils me renvoient sans arrêt parce que quand j'ai des épisodes de santé mentale je me fais du mal. Et aussi, à tous les refuges, les travailleurs sociaux refusaient de m'aider à trouver un logement indépendant parce qu'ils disaient que j'étais «instable» ou plus récemment un travailleur m'a annulé mon logement pour lequel j'avais payé le premier et le dernier mois de loyer. Ce qui allait contre les exigences de mon psychiatre.»

JEUNE FEMME, 22 ANS

4.4 Sécurité de l'emploi et sécurité financière

Les jeunes sans-abri doivent faire face à des obstacles considérables pour obtenir et conserver un emploi (Baron et Hartnagel, 2002; Gaetz et O'Grady, 2002; Karabanow, 2010b; O'Grady et Gaetz, 2004; O'Grady et al. 1998; Keenan et al. 2006; Robinson et Baron, 2007). Ce n'est pas en raison d'un manque de désir d'un emploi ou d'une faible motivation. Il s'agit plutôt du reflet de leur exclusion sociale. Le manque de logement des jeunes sans-abri complique la création de routines, l'inscription d'une adresse sur les demandes d'emploi des employeurs potentiels, ou la création d'un espace où se reposer et récupérer du stress quotidien. Les jeunes sans logement manquent souvent d'une nourriture suffisante, de vêtements appropriés et des autres soutiens nécessaires pour conserver un emploi régulier. De tels obstacles empêchent l'accès à l'emploi parce qu'ils rivalisent souvent avec d'autres jeunes dotés de bien meilleures ressources professionnelles dans un secteur de l'emploi pour les jeunes déjà très compétitif. Bien que de nombreux jeunes sans-abri ne puissent pas occuper des emplois traditionnels, cela ne veut pas nécessairement dire qu'ils ne travaillent pas. Parce qu'ils doivent surmonter des obstacles considérables à l'emploi, bon nombre d'entre eux participent à ce que l'on appelle des activités économiques «informelles» en dehors du marché du travail formel. Certains de ces emplois sont techniquement légaux, par exemple des emplois «au noir» ou «faire les poubelles» (ramasser les bouteilles vides pour les consignes). Certains jeunes participent à des activités plus dangereuses, illégales ou plus ou moins légales, y compris au commerce du sexe, faire la manche (la mendicité), nettoyer les pare-brises des voitures, et des activités criminelles telles que le vol et le trafic de drogues (Gaetz et al. 1999; Gaetz et O'Grady, 2002; O'Grady et al. 1998; O'Grady et Gaetz, 2004).

Dans notre sondage nous avons interrogé les jeunes au sujet de leurs activités génératrices de revenus au cours du mois précédent.

Le tableau suivant montre que la source principale de revenu rapportée par près de 45 % de notre échantillon était l'assistance sociale.

44,6 %
*des jeunes ont reçu
de l'argent de
l'assistance sociale*

Notre analyse indique que la création de revenu chez les jeunes est socialement configurée. Pour l'expliquer, nous avons partagé les 14 articles du tableau 11 en quatre catégories :

- **Emploi**
- **Aide d'ONG/gouvernementale**
- **Argent d'amis et/ou de la famille**
- **Génération de revenu informelle/illégal**

Emploi

Les activités génératrices de revenu étaient associées à certaines caractéristiques et antécédents chez les participants à la recherche. Seulement 19,7 % des jeunes ont déclaré être actuellement employés, et 22,3 % ont déclaré avoir gagné de l'argent sur le marché du travail au cours des 30 derniers jours, suggérant un taux de chômage plutôt élevé. Comparativement à 13,3 % des jeunes entre 15 et 24 ans du grand public qui sont au chômage (Statistique Canada, 2015), 75,7 % des jeunes sans-abri sont au chômage. Les jeunes de notre échantillon employés sur le marché du travail avaient davantage tendance à être des hommes, suivis par les femmes, puis par les jeunes de genre non-binaire. En ce qui a trait aux niveaux d'éducation, il n'est pas surprenant que ceux qui avaient les niveaux d'éducation les plus bas étaient moins susceptibles de trouver un emploi sur le marché du travail.

TABLEAU 11

Source de revenu au cours des 30 derniers jours

Au cours des 30 derniers jours vous avez reçu de l'argent de :	% (NBRE)
Aide sociale/assistance sociale	44,6 % (492)
Parent/gardien/famille	24,9 % (275)
Amis	23,8 % (262)
Gages ou rémunérations d'un emploi	22,3 % (246)
Vente de drogues	12,5 % (138)
Petit ami/petite amie	11,9 % (131)
Mendicité	10,4 % (115)
Prestations familiales/d'invalidité	10,3 % (114)
Vol	9,2 % (102)
Allocations pour besoins personnels d'un refuge	6,5 % (72)
Commerce du sexe	3,9 % (43)
Cambriolage	3,4 % (37)
Assurance chômage	1,7 % (19)
Nettoyage de pare-brises	1,1 % (12)

75,7 %

des jeunes sans-abri sont sans emploi

13,3 %

des jeunes Canadiens sont sans emploi

TABLEAU 12

Emploi par genre et niveau d'éducation

Genre	%	Education	%
Hommes	24,6 %	< niveau 9	14,3 %
Femmes	19,1 %	Des études secondaires	20,3 %
Transgenre/de genre non-binaire	15,3 %	Diplôme d'études secondaires	28,4 %
		Niveau postsecondaire	27,1 %

(n = 236; p <.05) (n = 231; p <.01)

Soutien de l'État/d'une ONG

Les jeunes qui ont reçu de l'argent au cours des 30 derniers jours de l'assistance sociale, de l'allocation aux besoins personnels, de l'assurance emploi, et/ou des prestations familiales/d'invalidité étaient plus à même d'être des jeunes ayant signalé n'être ni de genre masculin ni féminin, les hommes étant moins susceptibles d'avoir gagné de l'argent grâce à ces sources. Le fait d'avoir fait l'objet d'une évaluation à l'école pour une difficulté d'apprentissage était considérablement associé à l'assistance de l'état/d'une ONG, tout comme l'âge du répondant. Les conclusions indiquaient que plus l'individu était jeune, moins il était susceptible de gagner de l'argent de cette façon.

TABLEAU 13

Soutien de l'état/d'une ONG par genre, âge et évaluation pour un handicap

Genre	%	Âge	%	Évalué pour une difficulté d'apprentissage à l'école	%
Homme	53,3 %	< 16	39,5 %	Oui	53,9 %
Femme	58,0 %	16 à 17	45,4 %	Non	38,5 %
Transgenre/de genre non-binaire	69,7 %	18 à 20	57,6 %		
		21+	61,3 %		

(n = 593; p <.05) (n = 604; p <.001) (n = 547; p <.01)

Argent provenant de la famille et des amis

Le fait de recevoir de l'argent de la famille et/ou d'amis était lié à l'âge des jeunes, leur éducation, l'âge auquel ils avaient quitté la maison pour la première fois, et s'ils étaient des Autochtones. En ce qui concerne l'éducation, 48,8 % des jeunes ayant reçu de l'argent de la famille ou d'amis avaient une éducation inférieure au niveau 9. Au contraire, parmi les jeunes qui avaient une éducation postsecondaire, 33,3 % avaient obtenu de l'argent grâce à des réseaux interpersonnels. L'âge auquel une jeune personne avait quitté la maison était intimement lié à cette source de revenu. Les résultats indiquaient que 56 % des jeunes qui avaient quitté la maison avant l'âge de 13 ans recevaient de l'argent de la famille et d'amis, comparé aux 33,3 % qui avaient quitté la maison après l'âge de 20 ans. Deux autres variables étaient aussi liées à cette source de revenu : l'âge et le statut d'Autochtone. Les jeunes Autochtones et les plus jeunes étaient tous plus susceptibles d'obtenir de l'argent d'amis et de la famille que les jeunes plus âgés et les jeunes non Autochtones.

TABEAU 14

Argent venant de la famille et des amis par niveau d'éducation, âge auquel on a quitté la maison pour la première fois, statut d'Autochtone et âge

Éducation	Âge auquel on a quitté la maison pour la première fois		Statut d'Autochtone		Âge		
	%	%	%	%	%	%	
< Niveau 9	48,8 %	< 13	56,0 %	Autochtone	46,5 %	< 16	67,4 %
Des études secondaires	42,8 %	13 à 15	45,2 %	Non Autochtone	37,3 %	17 à 18	48,1 %
Diplôme d'études secondaires	38,5 %	16 à 17	39,4 %			19 à 20	38,5 %
Études postsecondaires	33,3 %	18 à 20	31,6 %			+ 21	36,8 %
		+ 21	33,3 %				
(n = 425; p <.05)		(n = 428; p <.001)		(n = 443; p <.05)		(n = 436; p <.001)	

56 %

des jeunes ayant quitté la maison avant l'âge de 13 ans avaient reçu de l'argent de leur famille et amis

33,3 %

des jeunes ayant quitté la maison après l'âge de 20 ans avaient reçu de l'argent de leur famille et amis

Moyens informels et illégaux

La catégorie finale de revenu qui a été étudiée est l'argent obtenu par des moyens quasi légaux et illégaux. Ce type de travail suit également un modèle social. En matière de genres, les hommes (25,8 %) avaient davantage tendance à gagner de l'argent au sein de l'économie informelle que les femmes (17,3 %). Cette constatation n'est pas surprenante. Ce qui est unique à cette étude cependant, est que les jeunes qui ont signalé que leur genre était non-binaire (39,4 %) avaient davantage tendance à être impliqués dans des activités telles que le trafic de drogues, le vol, le cambriolage et la participation au commerce du sexe et son exploitation. Le niveau d'éducation est aussi étroitement associé à la participation à l'économie informelle. Une fois de plus, il n'est donc pas surprenant que ceux qui détiennent un niveau d'éducation moins élevé soient plus susceptibles de participer à ce genre de génération de revenu que ceux qui ont un niveau d'éducation formelle plus élevé. L'âge auquel un jeune a quitté la maison était aussi associé à cette forme de gain d'argent, les plus jeunes étant plus enclins à gagner leur argent de façon informelle. Les jeunes Autochtones, comparés aux jeunes non Autochtones, étaient également plus susceptibles de signaler qu'ils gagnaient de l'argent par des moyens informels. Enfin, les jeunes ayant fait l'objet d'évaluations de TDAH à l'école étaient surreprésentés dans cette catégorie.

TABEAU 15

Revenus d'activités informelles et illégales par genre, niveau d'éducation, âge auquel on a quitté la maison pour la première fois, statut et évaluation de TDAH

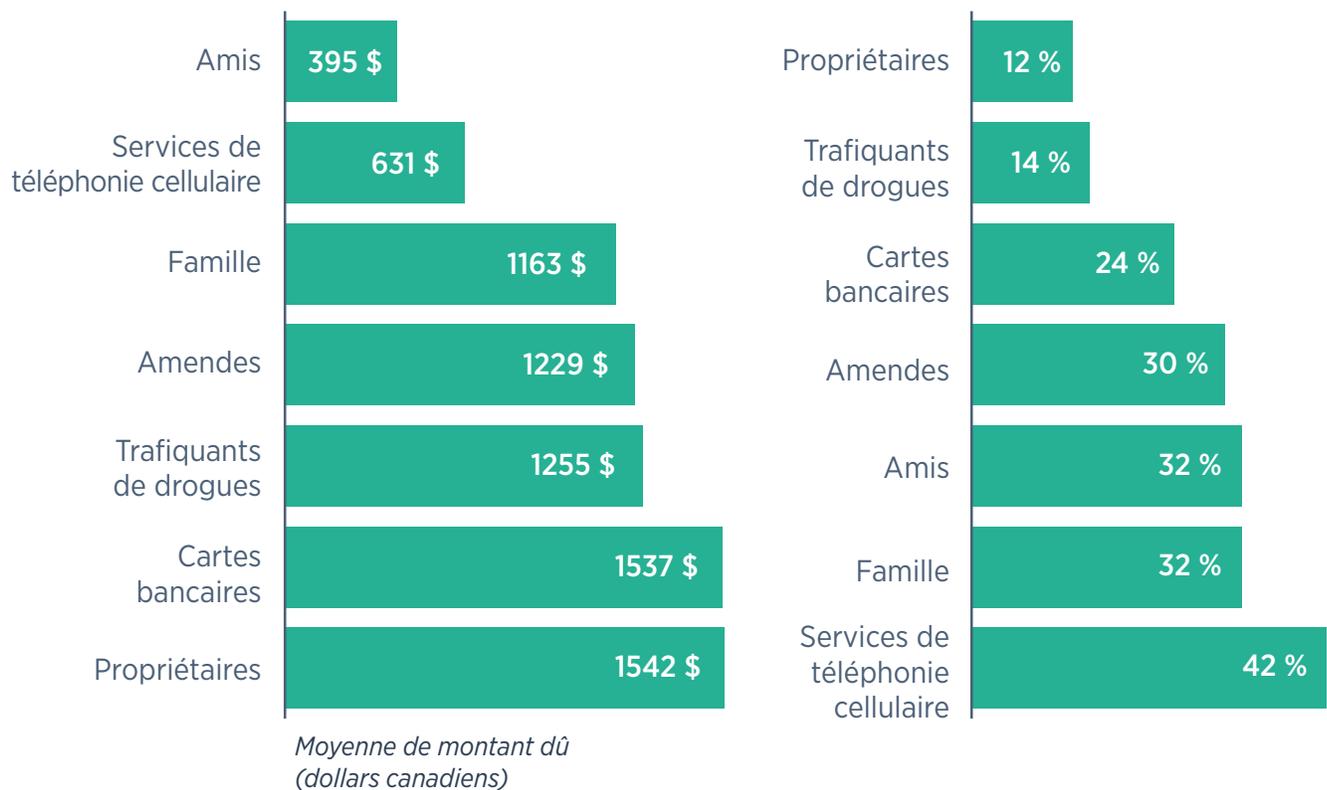
Genre	%	Éducation		Âge auquel on a quitté la maison pour la première fois		Statut Autochtone		Évaluation de TDAH	
			%		%		%		%
Homme	25,8 %	< Niveau 9	41,7 %	< 13	36,4 %	Autochtone	29,1 %	Oui	51,1 %
Femme	17,3 %	Des études secondaires	25,0 %	13 à 15	30,0 %	Non Autochtone	21,2 %	Non	38,1 %
Transgenre/ de genre non-binaire	39,4 %	Diplôme d'études secondaires	20,7 %	16 à 17	21,4 %				
		Post secondaires	15,5 %	18 à 20	16,7 %				
				+ 21	21,1 %				
(n = 252; p <.001)		(n = 250; p <.001)		(n = 254; p <.001)		(n = 261; p <.05)		(n = 251; p <.001)	

Endettement et encaissement de chèques

La recherche antérieure a clairement montré que les jeunes de la rue représentent un segment de la population canadienne extrêmement désavantagé (p. ex. connaissant souvent une mauvaise éducation, une mauvaise nutrition et des niveaux de chômage élevés). De plus, d'après les résultats de cette recherche, de nombreux jeunes de la rue sont endettés et presque la moitié d'entre eux utilisent les services de sociétés de prêts sur salaire. Les statistiques du schéma 7 explorent le niveau des dettes contractées par les jeunes de la rue. Parmi toutes les catégories indiquées dans le schéma, les jeunes doivent le plus souvent de l'argent aux services de téléphonie cellulaire (42 %), suivi par les dettes envers la famille et les amis (32 %).

SCHÉMA 7

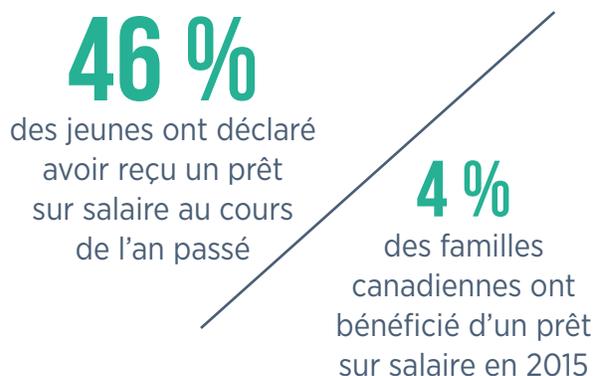
Endettement : combien d'argent devez-vous et à qui?



Prêts sur salaire

Quand on leur a demandé combien de fois ils avaient utilisé les services d'une entreprise de prêts sur salaire au cours de l'an passé, 29 % des jeunes ont rapporté l'avoir fait entre une et cinq fois, et 17 % plus de six fois. Au total, 46 % des échantillons ont rapporté avoir reçu un prêt sur salaire l'année passée. Cela se compare aux 4 % de familles canadiennes qui ont utilisé les services d'une entreprise de prêt sur salaire en 2015 (Schechter, 2016). Fait intéressant, il y avait une corrélation positive ($r=.119, n=894, p<.001$) entre la somme d'argent que les jeunes devaient

à la famille, aux amis, aux compagnies de cartes bancaires, aux propriétaires, aux trafiquants de drogues, en amendes de la police et des compagnies de téléphonie, et la fréquence à laquelle ils ont signalé utiliser les services des compagnies de prêts sur salaire. Nous avons constaté que les jeunes les plus endettés étaient les plus susceptibles d'utiliser des compagnies telles Money Mart.



4.5 Participation et décrochage scolaire

Les recherches antérieures ont montré que les jeunes de la rue ont souvent un faible niveau d'instruction formelle (Gaetz et O'Grady, 1999). La présente étude le confirme < l'échelle nationale. D'ailleurs, tel que mentionné dans la section 3.4, 65 % de l'échantillon a affirmé ne pas avoir achevé l'école secondaire et 8 % possédait une éducation inférieure à la neuvième année.

Sur une note positive, près de la moitié de ceux qui n'avaient pas achevé l'école secondaire (46,8 %) sont actuellement à l'école ou passent leur certificat d'équivalence d'études secondaires malgré qu'ils soient sans abri (31,8 % de l'échantillon). Ce qui signifie que le taux actuel de décrochage scolaire se situe dans les alentours de 53,2 %. Nous n'avons pas trouvé de différences statistiques importantes dans les niveaux d'instruction basés sur le genre, l'orientation sexuelle ou l'identité ethno raciale. Cependant, 57,5 % des jeunes Autochtones et 41,6 % de ceux qui ont quitté la maison pour la première fois avant l'âge de 16 ans ont abandonné l'école secondaire.

TABLEAU 16

Taux de décrochage scolaire actuel

	% (NOMBRE)
Actuellement à l'école secondaire	31,8 % (321)
Abandon de l'école secondaire	36,1 % (365)
Diplômés de l'école secondaire – actuellement en postsecondaire	21,0 % (218)
Diplômés de l'école secondaire n'allant pas à l'école	27,2 % (275)

Le décrochage de l'école secondaire dénote-t-il un désengagement de l'école ou un manque d'intérêt? Plus important, parmi ceux qui ont abandonné l'école, 73,9 % suggèrent qu'ils voudraient retourner à l'école un jour, 10,1 % affirment ne pas vouloir reprendre

53,2 %

des jeunes sans-abri abandonnent l'école

MOINS DE 9 %

des jeunes Canadiens abandonnent l'école

l'école, et 14,4 % ne savaient pas pour le moment. **Ce qui pourrait suggérer que l'expérience de l'itinérance et le manque de soutien peuvent constituer un obstacle plus important au retour à l'école que le manque de désir ou de motivation.**

Sans emploi, éducation ou formation

NEET (Not in Education, Employment or Training) est une mesure qui détermine le pourcentage de jeunes qui ont quitté l'école, sont sans emploi et ne suivent pas de formation. Ce groupe de jeunes est particulièrement considéré être socialement exclu et vulnérable. Une étude datant de 2012 par Statistique Canada a trouvé que «Le pourcentage de tous les jeunes Canadiens âgés de 15 à 29 ans qui ne sont ni étudiants ni employés (NEET) a oscillé entre 12 % et 14 % au cours de la dernière décennie, un taux relativement faible par rapport à ceux des autres pays du G7.» (Marshall, 2012, p. 3).

TABLEAU 17

Sans éducation, emploi ou formation (NEET)

	% (NOMBRE)
Employés	8,0 % (82)
Employés ET suivant une formation/éducation	12,0 % (123)
Formation ou éducation	29,4 % (300)
Sans emploi, formation ou éducation	50,5 % (516)

50,5 %

des jeunes sans-abri sont sans emploi, éducation ou formation

12 À 14%

des jeunes Canadiens sont NEET

Lorsque nous avons utilisé cette mesure pour évaluer l'emploi, l'éducation et la formation parmi notre échantillon, nous avons constaté avec effroi que 50,5 % des participants entraient dans la catégorie NEET. C'est-à-dire plus que quatre fois la moyenne nationale. Les résultats indiquaient aussi que 20 % des jeunes participants étaient employés (parmi ces derniers, plus de la moitié étaient employés et poursuivaient une formation et une éducation) et dans ce groupe les deux tiers travaillaient 30 heures par semaine ou moins. Les résultats indiquaient que 29,4 % poursuivaient exclusivement une formation ou une éducation.

4.6 Criminalité

De nombreux travaux de recherche ont démontré que les jeunes sans-abri et de la rue avaient davantage tendance à être impliqués dans la criminalité de rue que les jeunes de l'ensemble de la population. Étant donné que la recherche a démontré que les jeunes impliqués dans le trafic de la drogue sont plus susceptibles à être impliqués dans d'autres activités criminelles (p. ex. vol, cambriolage, agression), nous utilisons dans notre analyse le trafic de drogues comme une indication de participation criminelle au sens large (Clinard et Meier, 2016). Afin d'explorer cette activité au niveau national, nous avons posé deux questions aux jeunes : «Avez-vous vendu de la drogue au cours de l'année passée?» et «Avez-vous déjà vendu de la drogue au cours de votre vie?».

TABLEAU 18

Implication dans le trafic de drogues

	OUI	NON	CAS MANQUANTS
Avez-vous déjà vendu de la drogue?	58 %	42 %	101
Avez-vous vendu de la drogue au cours de l'année passée?	47,9 %	52,1 %	609

p <.001

Aux fins de notre analyse, nous nous sommes principalement penchés sur les réponses des jeunes pour savoir si oui ou non ils avaient vendu de la drogue au cours de leur vie. Cette évaluation analytique a été choisie parce qu'il y avait un nombre particulièrement important de participants qui n'avaient pas répondu s'ils avaient vendu de la drogue l'année passée. Au total, 609 participants n'ont pas affirmé s'ils avaient vendu de la drogue ou non au cours de l'an passé, tandis que 101 participants seulement n'ont pas indiqué s'ils en avaient déjà vendu. Malgré que la confidentialité ait été garantie aux participants, les répondants n'ont probablement pas voulu admettre avoir été récemment impliqués dans des activités illégales de peur qu'un tel aveu puisse mener à des accusations criminelles. Bien qu'il ait été préférable de mesurer la criminalité au cours des 12 derniers mois, nous nous concentrons sur la vente de drogues au cours de leur vie.

D'après notre analyse, la vente de drogues est une activité qui n'est pas répartie uniformément au travers de notre échantillon. En fait, nos données révèlent que la vente de drogues est reliée à un nombre de facteurs différents. Cependant, avant d'examiner ces facteurs, observons ce avec quoi le trafic de drogues N'EST PAS associé :

- La participation à la protection de l'enfance (p. ex. les familles d'accueil, les centres d'accueil)

- Le statut d'Autochtone (mais s'en rapproche $p < .10$)
- La province de résidence
- Être un jeune racialisé
- Être un nouveau jeune Canadien
- Avoir grandi dans une famille se disant avoir un faible statut socio-économique (SSE)

Parmi les jeunes ayant vendu des drogues au cours des 12 derniers mois, les deux drogues les plus populaires vendues étaient le cannabis et les cigarettes. Il faut noter qu'il est légal de vendre des cigarettes au Canada aux personnes âgées de plus de 19 ans, et que l'usage récréationnel de cannabis pourrait être légalisé au Canada dans un futur proche.

En ce qui concerne le genre, les jeunes hommes étaient plus susceptibles d'avoir vendu de la drogue durant leur vie, suivis par les jeunes transgenres/de genre non-binaire. Les jeunes femmes étaient le moins susceptibles d'avoir vendu de la drogue durant leur vie. Nos résultats indiquaient aussi que ceux qui avaient les niveaux d'instruction les plus bas étaient les plus susceptibles d'avoir vendu de la drogue au cours de leur vie, alors que ceux qui avaient rapporté les niveaux d'éducation les plus élevés avaient le moins tendance à déclarer en avoir vendu. Il faut noter que l'âge auquel un jeune avait quitté la maison pour la première fois était statistiquement important concernant la vente de drogues.

Ceux qui ont quitté la maison alors qu'ils étaient jeunes avaient beaucoup plus tendance à rapporter qu'ils avaient vendu de la drogue que ceux qui avaient quitté la maison plus tard dans la vie. Par exemple, ceux qui avaient quitté la maison avant l'âge de 16 ans avaient deux fois plus tendance à déclarer être impliqués dans le trafic de la drogue que ceux qui avaient quitté la maison à 21 ans ou plus tard.

Bien que les jeunes Autochtones étaient plus susceptibles de déclarer avoir vendu de la drogue que les jeunes non Autochtones, les différences n'étaient pas statistiquement significatives.

TABLEAU 19

Types de drogues vendues au cours des 12 derniers mois

Drogue	%
Cannabis	43,6 %
Cigarettes	24,4 %
Cocaïne/Crack	19,3 %
Ecstasy	13,1 %
Méthamphétamine en cristaux	12,9 %
OxyContin	8,2 %
Héroïne	7,8 %
LSD	7,6 %
Autres (p. ex. amphétamines, Dexédrine, Xanax, Fentanyl, champignons, PCP, Ritalin, Ketamine, Percodan)	4,8 %

Cependant, lorsque nous observons les niveaux de vente de drogue parmi les jeunes Autochtones qui ont grandi dans les réserves comparé à ceux qui n'y avaient pas grandi, nos données montrent que ceux qui ont grandi dans les réserves sont plus susceptibles d'avoir vendu des drogues au cours de leur vie (73,7 % par rapport à 26,3 %). Enfin, nos constatations montrent que tous ceux qui avaient été évalués à l'école en matière des difficultés d'apprentissage (61 %) et pour le TDAH (39 %) étaient associés au trafic de drogues.

4.7 La victimisation criminelle

On a aussi interrogé les jeunes de notre échantillon au sujet de leur expérience en tant que victimes de crimes. En nous servant du modèle de l'Enquête sociale générale canadienne, nous avons posé des questions sur la victimisation concernant les crimes violents et la victimisation concernant les crimes contre les biens.

Les questions spécifiques posées étaient les suivantes :

CRIME CONTRE LES BIENS :

*Au cours des 12 derniers mois est-ce que quelqu'un :
...a volontairement endommagé ou détruit toute propriété vous appartenant?*

...a pénétré ou tenté de pénétrer dans l'endroit où vous vivez?

...a volé ou tenté de voler quelque chose d'autre vous appartenant?

CRIME VIOLENT

*Au cours des 12 derniers mois est-ce que quelqu'un :
...a pris ou tenté de vous prendre quelque chose par force ou menace d'emploi de force?*

...vous a attaqué?

...a menacé de vous frapper ou de vous attaquer, ou vous a menacé avec une arme?

...vous a forcé ou a tenté de vous forcer à commettre un acte sexuel non désiré en vous menaçant, vous maintenant ou en vous faisant mal de quelque façon que ce soit?

...vous a déjà touché contre votre volonté de quelque façon sexuelle que ce soit?

Afin d'évaluer la victimisation criminelle parmi ces jeunes, trois mesures ont été créées. La première, une mesure de «victimisation totale», a calculé combien de fois les participants ont indiqué avoir été victimisés dans n'importe lequel de ces huit domaines. Les scores dans ces mesures pouvaient aller de 0 à 8. Une mesure de «victimisation criminelle violente» calculait combien de fois un participant avait été victime d'un crime violent. Les scores dans cette mesure pouvaient aller de 0 à 5. Une «victimisation criminelle contre les biens» calculait combien de fois un participant avait indiqué avoir été la victime d'un crime contre les biens. Les scores dans cette mesure pouvaient aller de 0 à 3.

La victimisation criminelle et le grand public

Les données de l'Enquête sociale générale canadienne de 2014 montrent qu'un peu moins d'un cinquième des Canadiens (de 15 ans et plus) ont rapporté avoir été victimes de crimes au moins une fois. Ce qui représente une baisse d'un peu plus d'un quart en 2004 (Perreault, 2015). La majorité de ces crimes étaient non violents (65 %), et la majorité des gens victimisés n'ont rapporté qu'un incident. À peu près 4 victimes sur 10 (37 %) ont rapporté avoir été victimisées plus d'une fois. Les crimes ordinaires rapportés étaient : le vol de propriété personnelle (22 %), le vol de biens privés (12 %), l'agression sexuelle (10 %), le vandalisme (9 %), le cambriolage (7 %), le vol de véhicule motorisé ou de leurs pièces (4 %) et le cambriolage (3 %).

Ces données indiquent que les Canadiens logés sont bien plus susceptibles d'être des victimes de crimes contre les biens (y compris les vols de véhicules et le vandalisme) que des victimes de crimes violents. Ceci est important lorsqu'on établit des comparaisons entre le public logé et les jeunes sans-abri, dont la plupart n'ont que très peu de biens et n'ont ni logis ni automobile.

TABLEAU 20

Comparaison de la victimisation criminelle : les jeunes sans-abri et le grand public

	ENQUÊTE SOCIALE GÉNÉRALE CANADIENNE	JEUNES DE LA RUE
Total des crimes	19 %	68,7 %
Crimes violents	7,6 %	59,6 %
Crimes contre les biens	14,3 %	57,9 %

63 %

*des jeunes sans-abri
ont indiqué avoir
été victimisés plus
d'une fois au cours de
l'année antérieure*

Les pourcentages du tableau 20 montrent clairement que les jeunes de la rue du Canada sont bien plus susceptibles d'être victimes de crimes que l'ensemble des Canadiens. Ce qui est plus frappant sont les différences entre les niveaux de victimisation violente. **Les jeunes sans-abri et les jeunes de la rue sont presque six fois plus susceptibles d'être des victimes de crimes violents que l'ensemble de la population.** Il faut noter que parmi ceux qui ont rapporté avoir été victimes d'un crime au cours de l'an passé, 63 % ont indiqué avoir été victimisés à plusieurs reprises.

Au sein de notre échantillon, il n’existait aucune différence statistiquement significative au sujet de ces trois mesures de victimisations criminelles basées sur le genre, la race ou le statut de jeunes racialisés ou non racialisés. Cependant, on a trouvé des différences statistiquement significatives au niveau de l’orientation sexuelle, du statut autochtone et de l’âge auquel un jeune a quitté la maison pour la première fois, par rapport à la fois à la victimisation totale et à la victimisation violente. Comme le démontre le tableau 21, les jeunes LGBTQ2S et les jeunes autochtones étaient bien plus susceptibles d’avoir été victimisés que les jeunes ne faisant pas partie d’une minorité et les jeunes non autochtones. Les participants qui avaient quitté la maison dès leur plus jeune âge étaient aussi plus susceptibles de rapporter de la victimisation criminelle.

TABLEAU 21

Comparaison de la victimisation criminelle

	HÉTÉROSEXUEL	LGBTQ2S	NON AUTOCHTONE	AUTOCHTONE
Total des crimes	64,4 %	77,9 %***	66,1 %	73,7 %**
Crimes violents	54,9 %	69,6 %***	56,6 %	64,5 %**

** p <.01

*** p <.001

TABLEAU 22

Victimisation criminelle selon l’âge auquel le jeune est devenu itinérant

	<13	13 À 15	16 À 17	18 À 20	21 À 24
Total des crimes	82,3 %	72,8 %	66,9 %	64,4 %	53,6 %*
Crimes violents	73,2 %	65,6 %	57,5 %	53,4 %	42,9 %***
Crimes contre les biens	65,3 %	63,8 %	55,6	56,1 %	46,4 %***

* p <.01

*** p <.001

Lors de l’analyse de nos données sur la victimisation violente, nos constatations ont montré des différences statistiquement significatives selon le genre et l’orientation sexuelle pour ces deux questions :

- Quelqu’un vous a-t-il déjà touché(e) de quelque façon sexuelle que ce soit contre votre volonté?
- Quelqu’un vous a-t-il forcé(e) ou tenté de vous forcer à accomplir un acte sexuel contre votre désir en vous menaçant, vous maintenant, ou vous faisant mal de quelque manière que ce soit?

TABLEAU 23

Agression sexuelle : par genre

Au cours de l'an passé, quelqu'un vous a-t-il	HÉTÉROSEXUEL	LGBTQ2S	HOMME	FEMME	TRANSGENRE/ DE GENRE NON-BINAIRE
touché(e) de quelque façon sexuelle que ce soit contre votre volonté?	14,8 %	35,6 %	8,2 %	37,4 %	41,3 %
forcé(e) ou tenté de vous forcer à accomplir un acte sexuel contre votre désir en vous menaçant, vous maintenant, ou vous faisant mal de quelque manière que ce soit?	12,2 %	27,8 %	7,7 %	28,6 %	31,1 %

p <.001

Les jeunes femmes, transgenres, de genre non-binaire et LGBTQ2S ont rapporté les niveaux de violence sexuelle les plus élevés de notre échantillon. Les jeunes LGBTQ2S ont rapporté plus de deux fois le nombre de violences sexuelles comparé aux jeunes hétérosexuels, et les jeunes femmes et transgenres/genre non-binaire ont rapporté des niveaux qui étaient plus de quatre fois plus élevés que ceux rapportés par les hommes.

L'âge auquel une jeune personne quitte la maison était aussi un fort indicateur d'agression sexuelle, ce qui était particulièrement le cas pour les mesures les plus sérieuses indiquées dans le tableau 24. Il était étonnant de constater que 25 % des jeunes qui avaient quitté la maison lorsqu'ils avaient moins de 13 ans avaient subi un acte sexuel forcé et contre leur désir, comparativement à aucun jeune qui était devenu sans abri après avoir quitté la maison après l'âge de 20 ans.

«C'est dur d'atterrir dans la rue. Vous pourriez croire que certaines choses n'arrivent que dans les pays du tiers monde mais vous vous trompez, elles arrivent partout. Ici, on les dissimule. Les gens refusent de croire que la traite des personnes et l'esclavage sexuel existent au Canada mais c'est vrai et on ne fait qu'effleurer la surface du problème. On m'a refusé les droits humains de base, de l'eau propre, des soins médicaux et des aliments.»

TRANSFEMME/BISPIRITUELLE, 21 ANS

TABLEAU 24

Agression sexuelle selon l'âge auquel on a quitté la maison pour la première fois

Au cours de l'an passé, quelqu'un vous a-t-il...	ÂGE AUQUEL ON A QUITTÉ LA MAISON POUR LA PREMIÈRE FOIS				
	<13	13 À 15	16 À 17	18 À 20	21 À 24
Touché(e) de quelque façon sexuelle que ce soit contre votre volonté	28,7 %	26,9 %	20 %	16,8 %	10,7 %*
Forcé(e) ou tenté de vous forcer à accomplir un acte sexuel contre votre désir en vous menaçant, vous maintenant ou en vous faisant mal de quelque manière que ce soit	25 %	22,6 %	14,2 %	14,1 %	0**

* p <.05

** p <.01

4.8 Atouts : relations avec les amis et la famille, et l'estime de soi

Dans le cadre de la recherche et de la prestation de services sociaux, on se concentre souvent davantage sur les risques que sur les atouts. Pour vraiment aider toute jeune personne, il faut comprendre les atouts que les jeunes possèdent pour faire face à leurs problèmes. Ce sont ces atouts qui sont le fondement de leur résilience.

L'amour propre et les relations fortes avec les amis et les familles sont des atouts importants et de bons indicateurs de bien-être. Des relations chaleureuses sont essentielles à l'établissement de la résilience et de la survie dans la rue, et peuvent devenir des ressources personnelles importantes qui aideront les jeunes à sortir de l'itinérance. Nous avons posé aux jeunes répondants une série de questions au sujet de leurs relations avec leurs amis et famille, ainsi que leurs sentiments quant à leur estime de soi.

Soutiens : quelqu'un sur qui on peut compter

Nous avons demandé aux répondants ils avaient quelqu'un dans leur vie, un ami, un membre de la famille, une personne de soutien ou quelqu'un d'autre sur qui ils pensaient pouvoir compter, ou qui leur apportait les soutiens nécessaires.

«Je n'ai pas d'amis. Pas parce que je n'en veux pas, mais parce que les premiers à vous trahir c'est votre famille! Alors après ça, à qui peut-on faire confiance?»

JEUNE FEMME, 17 ANS

TABLEAU 25

Les personnes sur lesquelles on peut compter

Avez-vous quelqu'un sur qui vous pouvez compter pour :	EN DÉSAACCORD (FORTEMENT OU PLUTÔT)	NI D'ACCORD NI EN DÉSAACCORD	EN DÉSAACCORD (FORTEMENT OU PLUTÔT)
...vous aider en cas d'urgence?	21,3 % (227)	12,3 % (131)	66,4 % (708)
...vous apporter du soutien émotionnel?	22,2 % (237)	15,9 % (170)	61,8 % (659)
...vérifier comment vous allez?	22,1 % (234)	13,8 % (146)	64,2 % (680)

Sur une note positive, plus de 60 % des jeunes ont convenu qu'ils avaient quelqu'un qui pouvait les aider en cas d'urgence, leur apporter un soutien émotionnel ou vérifier comment ils allaient. Au total, 73 % des participants ont convenu qu'ils avaient au moins un de ces types de soutiens.

Ces soutiens sont des atouts importants. Malheureusement, un jeune sur cinq a rapporté n'avoir de soutiens dans aucun des ces domaines.

66,4 %
des nouveaux
Canadiens ont affirmé
avoir au moins un type
de soutien

Parmi les populations de l'échantillon, ceux qui étaient le moins susceptibles d'identifier des soutiens dans au moins un des domaines comprenaient :

67,2 %
des jeunes transgenres/
de genre non-binaire

— contre —

74 %
des jeunes cisgenres

65 % des jeunes racialisés
71,3 % des jeunes Autochtones

— contre —

77,4 %
des jeunes blancs

71,6 %
des jeunes avec une
histoire d'intervention de la
protection de l'enfance
(p. ex. des familles d'accueil,
des centres d'accueil)

— contre —

76,4 %
des jeunes sans histoire
d'intervention de la
protection de l'enfance

Les amis

Les amis représentent un atout important. Nous avons posé aux jeunes neuf questions différentes au sujet des amis, de la confiance et de la qualité de leurs relations. Chaque réponse aux questions était notée sur cinq points, allant de «Fortement en désaccord» à «Fortement d'accord». On a demandé aux participants de classer les déclarations suivantes d'après ce système :

- a. *J'ai des amis avec lesquels je suis très proche et à qui je fais complètement confiance*
- b. *Passer du temps avec mes amis tient une grande part dans ma vie*
- c. *Mes amis et moi parlons entre nous ouvertement de choses personnelles*
- d. *Je passe le plus de temps possible avec mes amis*
- e. *J'ai des amis qui prennent toujours le temps de discuter de mes problèmes*
- f. *Mes amis me disent souvent qu'ils pensent que je suis une personne importante*
- g. *Quand je suis avec mes amis je peux me relaxer et être moi-même*
- h. *Quoi qu'il arrive je sais que mes amis seront toujours là quand j'ai besoin d'eux*
- i. *J'ai entièrement confiance en mes amis*

En analysant les données, nous avons classé les réponses selon le niveau d'engagement et de satisfaction auprès des amis, regroupant les réponses d'après les neuf déclarations ci-dessus :

TABEAU 26

Amitié : niveau d'engagement et qualité

Qualité de l'amitié	RÉPONSES AUX QUESTIONS SUR L'AMITIÉ	% (NOMBRE)
POSITIVE Relations avec les amis	1. Très engagées (les répondants étaient «fortement» ou «plutôt» d'accord avec les 9 déclarations)	23,9 % (264)
	2. Engagées (les répondants étaient d'accord avec 5-8 déclarations)	27,3 % (301)
MODÉRÉE	3. Modérées	24,3 % (268)
NÉGATIVE Relations avec les amis	4. Désengagées (les répondants étaient en désaccord avec 5-8 déclarations)	13,2 % (146)
	5. Très désengagées (les répondants étaient «fortement» ou «plutôt» en désaccord avec les 9 déclarations)	8,2 % (90)

La grande majorité des jeunes interrogés ont rapporté avoir des relations modérées avec leurs amis (24,3 %) ou positives (51,3 %). Cependant, 21,4 % avaient des associations

négligentes avec leurs amis, et 8,2 % ont répondu négativement (étant «plutôt» ou «fortement» en désaccord avec les neuf questions sur l'amitié).

Il faut noter que les jeunes qui n'ont vécu l'itinérance qu'une seule fois étaient moins susceptibles de signaler des associations négatives avec des amis (16,6 %) que les jeunes ayant de multiples épisodes d'itinérance (32,2 %).

La famille

Il est généralement admis que des relations positives avec les membres de la famille peuvent être un atout vers un bien-être physique, émotionnel et financier. Le conflit familial est un facteur sous-jacent qui conduit de nombreux jeunes à l'itinérance. De plus, un pourcentage important de jeunes sans-abri rapportent avoir vécu de la violence physique, sexuelle ou émotionnelle au sein de la famille, un bon nombre d'entre eux étant placés en familles d'accueil ou dans des centres d'accueil.

Ces antécédents de conflits sous-tendent le mythe commun des jeunes gens qui, en quittant leur maison, rompent leurs relations avec les membres de la famille et ne désirent ni contact, ni le maintenir. Ce n'est cependant pas nécessairement le cas.

Lorsqu'on leur a demandé s'ils étaient actuellement en contact régulier avec la famille (c'est-à-dire en contact avec n'importe quel membre de la famille au moins une fois par mois) plus des deux tiers (71,6 %) ont répondu oui, et environ un tiers (28,5 %) ont répondu non.

Pour de nombreux jeunes, le contact avec la famille était jugé important (63,5 %). Parmi l'échantillon, 86 % de ceux qui étaient actuellement en contact avec la famille l'ont jugé important, et parmi ceux qui n'avaient pas de contact, 35,2 % ont suggéré que c'était important.

De plus, les trois quarts de l'échantillon (77,3 %) aimeraient améliorer leurs relations avec certains membres de leur famille ou leurs gardiens. Parmi les jeunes interrogés, 49 % travaillent activement à améliorer leurs relations et 28,3 % le désirent, mais pas pour le moment. Parmi les participants, 22 % ont indiqué ne pas être intéressés à améliorer les relations familiales.

71,6 %

*des jeunes interrogés
étaient en contact avec un
membre de la famille au
moins une fois par mois*

77,3 %

*des jeunes interrogés
désiraient améliorer
leurs relations avec
la famille*

L'estime de soi

La plupart d'entre nous comprennent l'importance de l'estime de soi. La façon dont nous nous sentons vis-à-vis de notre propre personne façonne puissamment nos vies. Notre estime de soi est liée à des questions telles que «Sommes-nous compétents et déterminés? Sommes-nous capables de gérer des situations difficiles? Avons-nous un sens de l'amour propre? Avons-nous une attitude positive par rapport à nous-mêmes?» La façon dont nous répondons à ce genre de questions détermine les ressources dont nous disposons pour naviguer à travers les difficultés de la vie, que nous soyons logés ou sans-abri.

Dans notre sondage, nous avons posé aux jeunes une série de questions reliées à l'estime de soi avec des réponses classées, allant de «Fortement en désaccord» à «Fortement d'accord». On a demandé aux participants de classer les déclarations suivantes d'après ce classement :

- | | |
|--|--|
| <i>a. Je suis fier d'avoir accompli quelque chose au cours de ma vie</i> | <i>h. En règle générale je suis satisfait de moi-même</i> |
| <i>b. Je prends d'habitude les choses comme elles viennent</i> | <i>i. Je pense avoir de nombreuses qualités</i> |
| <i>c. Je pense pouvoir m'occuper de nombreuses choses à la fois</i> | <i>j. Je suis capable de faire les choses aussi bien que la plupart des gens</i> |
| <i>d. Je suis déterminé</i> | <i>k. Je pense que ma personne a de la valeur, ou au moins égale aux autres</i> |
| <i>e. J'ai de l'autodiscipline</i> | <i>l. J'ai une attitude positive vis-à-vis de moi-même</i> |
| <i>f. Ma vie a un sens</i> | |
| <i>g. Lorsque je suis dans une situation difficile, je parviens d'habitude à m'en sortir</i> | |

«Je suis fier de travailler en ce moment. Et d'avoir été à l'école au cours des deux dernières années. J'ai réussi mes 9^e, 10^e et 11^e années.»

JEUNE HOMME, 25 ANS

En analysant les données, nous avons organisé les réponses selon les niveaux d'estime de soi, regroupant les réponses d'après les 12 déclarations ci-dessus :

TABLEAU 27

Estime de soi

Niveaux d'estime de soi	RÉPONSES AUX QUESTIONS SUR L'ESTIME DE SOI	% (NOMBRE)
Estime de soi POSITIVE	1. Niveaux d'estime de soi très positifs (les répondants sont «fortement d'accord» ou «plutôt d'accord» avec les 12 déclarations)	13,4 % (140)
	2. Niveaux d'estime de soi positifs (les répondants sont d'accord avec 7 à 11 déclarations)	36,4 % (381)
MODÉRÉE	3. Niveaux d'estime de soi modérés	35,7 % (374)
FAIBLES NIVEAUX d'estime de soi	4. Faibles niveaux d'estime de soi (les répondants ont divergé avec 7 à 11 déclarations)	11,1 % (116)
	5. Très faibles niveaux d'estime de soi (les répondants divergent «fortement» ou «plutôt» avec les 12 déclarations)	3,3 % (35)

49,9 % *des jeunes interrogés avaient des niveaux d'estime de soi positifs*

Il est important de noter que la moitié des jeunes gens sondés (49,9 %) avaient des niveaux d'estime de soi positifs, et 13,4 % avaient de très hauts niveaux d'estime de soi. Un bien plus faible pourcentage avait rapporté de faibles niveaux d'estime de soi (14,3 %). Les hommes étaient plus susceptibles de rapporter une estime de soi positive (52,7 %) que les femmes (48 %) ou les jeunes transgenres/de genre non-binaire (41 %). De même, les jeunes des minorités sexuelles et de genre non-binaire étaient plus susceptibles d'avoir de hauts niveaux d'estime de soi (52,2 %) que les jeunes LGBTQ2S.

Des antécédents d'instabilité du logement représentent également un facteur important. Les jeunes gens qui n'ont connu qu'une seule fois l'itinérance avaient des niveaux d'estime de soi plus élevés. De même, les jeunes gens avec des antécédents d'instabilité du logement avaient moins tendance à rapporter une estime de soi positive (57,6 %) comparé à ceux qui avaient été sans abri plus d'une fois (48,8 %), et surtout ceux qui l'avaient été cinq fois ou plus (45,2 %).

Les relations positives et l'estime de soi

La qualité des relations avec les autres est reliée à l'estime de soi. Dans notre échantillon, les jeunes gens qui ont rapporté des relations positives avec les amis avaient bien plus tendance à rapporter des niveaux d'estime de soi élevés. De même, ceux qui soit avaient des contacts réguliers avec des membres de la famille (plus d'une fois par mois) et qui valorisaient les connexions familiales montraient de plus hauts niveaux d'estime de soi.

TABLEAU 28

Qualité des relations et l'estime de soi

Estime de soi	RELATIONS AVEC LES AMIS			RELATIONS AVEC LA FAMILLE			
	PAUVRES RELATIONS AVEC LES AMIS	RELATIONS MODÉRÉES AVEC LES AMIS	RELATIONS POSITIVES AVEC LES AMIS	EN CONTACT RÉGULIER AVEC LA FAMILLE		VALORISENT LES CONNEXIONS FAMILIALES	
				OUI	NON	OUI	NON
FAIBLE	25,6 %	12,5 %	10,2 %	12,2 %	19,2 %	11,6 %	20,9 %
MODÉRÉE	39,6 %	48,0 %	28,5 %	35,1 %	37,5 %	35,9 %	37,3 %
POSITIVE	34,4 %	39,5 %	61,3 %	52,7 %	43,0 %	52,6 %	41,4 %

Traumatismes et estime de soi

La recherche a démontré que l'expérience d'un traumatisme est associée à de faibles niveaux d'estime de soi. Notre recherche confirme ces conclusions. Nos données indiquent que les jeunes victimes d'agressions physiques ou sexuelles lorsqu'ils étaient enfants étaient moins susceptibles d'avoir une estime de soi positive. C'était aussi le cas pour les jeunes personnes qui avaient été agressées physiquement ou sexuellement au cours des 12 derniers mois.

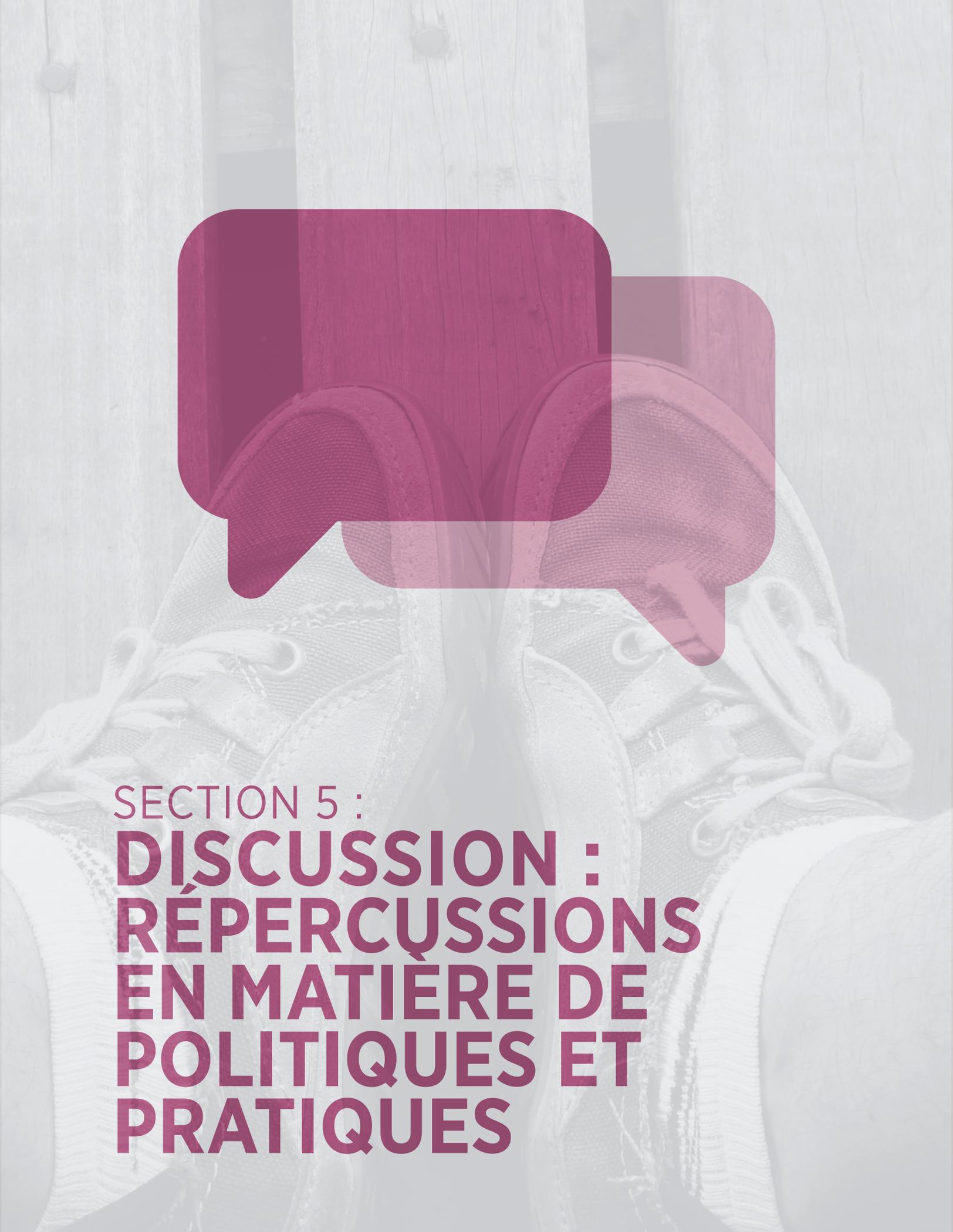
TABLEAU 29

Traumatisme et estime de soi

Estime de soi	EXPÉRIENCES ANTÉRIEURES DE TRAUMATISME									
	VIOLENCE PHYSIQUE DURANT L'ENFANCE		VIOLENCE SEXUELLE DURANT L'ENFANCE		AGRESSÉ AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS		AGRESSION SEXUELLE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS		TENTATIVE DE SUICIDE	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
FAIBLE	17,7 %	10,3 %	18,8 %	12,2 %	17,4 %	11,8 %	20,2 %	13,0 %	18,8 %	9,3 %
MODÉRÉE	33,5 %	35,3 %	38,4 %	33,6 %	36,5 %	34,3 %	37,0 %	34,2 %	38,9 %	29,7 %
POSITIVE	48,7 %	54,5 %	42,9 %	54,1 %	45,8 %	53,9 %	42,8 %	52,7 %	42,2 %	60,8 %

**«JE N'AI JAMAIS ABANDONNÉ.
J'ai continué en me disant
que ça ne finissait pas là avec
mes problèmes, mais avec le
bonheur que je pourrais avoir
si je réussissais à affronter
consciemment la vie en sachant
qu'on arrive à tout si on y tient
vraiment. Il faut voir son potentiel,
réfléchir à toutes ces difficultés
et comment vous pouvez les
surmonter. Ça vous rendra fier et
vous rendra votre estime de soi,
parce qu'après tout, j'ai réussi.»**

JEUNE HOMME, 21 ANS

The background of the page features a pair of white sneakers with white laces, resting on a light-colored wooden surface. A large, semi-transparent maroon speech bubble graphic is positioned in the upper center of the image, partially overlapping the sneakers. The text is overlaid on the lower left portion of the image.

SECTION 5 :
DISCUSSION :
RÉPERCUSSIONS
EN MATIÈRE DE
POLITIQUES ET
PRATIQUES

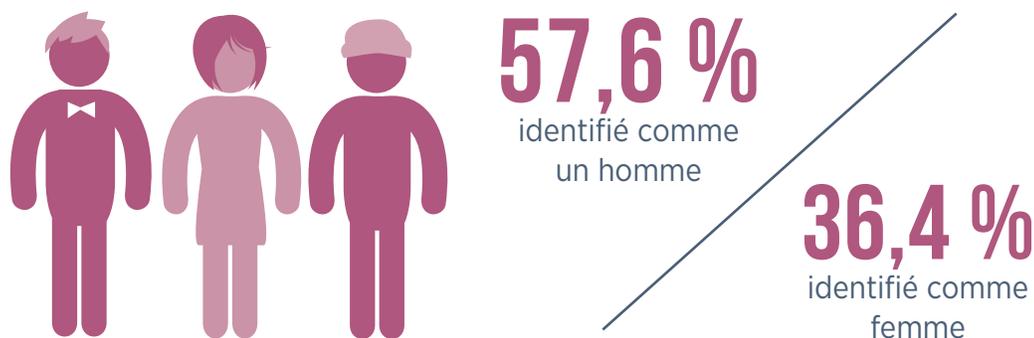
L'ÉTUDE *SANS DOMICILE* EST LA PREMIÈRE ÉTUDE PANCANADIENNE SUR LES JEUNES QUI SONT EN SITUATION D'ITINÉRANCE. Les répondants provenaient de 47 collectivités différentes sur dix provinces et territoires.

Notre échantillon de 1 103 jeunes était assez grand pour que nous puissions mener une analyse détaillée des résultats et en tirer d'importantes conclusions. Ce sondage peut maintenant fournir des informations de base importantes sur l'itinérance chez les jeunes au Canada aux décideurs, aux prestataires de services, aux chercheurs et au grand public.

Dans la discussion, nous explorons les répercussions de cette recherche en matière de politiques et de pratiques. Étant donné qu'entre 6 000 et 7 000 jeunes sont sans abri toute nuit donnée au Canada, c'est maintenant que nous devons agir. Les données contenues dans le présent rapport ont des répercussions cruciales sur la façon dont nous pouvons aller de l'avant dans notre lutte contre l'itinérance chez les jeunes.

5.1 Populations prioritaires : tenir compte de la diversité

Notre étude a révélé que la population des jeunes sans-abri au Canada est très diversifiée. En matière de genre, il y a plus de jeunes hommes (57,6 %) que de femmes (36,4 %). De plus, pour la première fois au Canada, nous avons su déterminer la mesure dans laquelle les jeunes transgenres (1,8 %), de genre non-binaire (2,5 %) et bispirituels (1,8 %) sont surreprésentés au sein de cette population. Chose frappante, les jeunes LGBTQ2S représentent près du tiers de l'échantillon dans notre étude.



29,5 %

s'identifient
comme LGBTQ2S

1,8 %

s'identifient comme
transgenres

2,5 %

s'identifient de
genre non-binaire

1,8 %

s'identifient comme
bispirituels

Bien qu'il soit important de fournir des services adaptés aux besoins des deux sexes des jeunes itinérants, il est absolument indispensable que nous tenions compte de notre responsabilité d'aborder les besoins et la sécurité des minorités sexuelles et sexospécifiques.

Nous devons développer et mettre en œuvre des solutions qui répondent aux besoins des jeunes appartenant aux minorités sexuelles et de genres, mais nous devons aussi nous assurer que l'ensemble du système ne reproduise ou n'amplifie l'homophobie ou la transphobie auxquelles les jeunes font face sur leur trajectoire vers l'itinérance. Les organismes qui travaillent avec les jeunes doivent faire face à ces questions sur le plan de la politique, de la pratique et de la formation. Le manquement à cette obligation signifie que les services et les établissements deviennent une partie du problème. Une bonne ressource à l'appui de ce travail est la Trousse d'outils de la Communauté nationale d'apprentissage sur l'itinérance chez les jeunes ([LGBTQ2S Toolkit](#)).

30,6 %

s'identifient
comme
Autochtones

— contre —

4,3 %
de la
population
canadienne est
Autochtone

28,2 %

s'identifient comme
membres des
communautés raciales

— contre —

19,1 %
de la population
canadienne s'identifie
comme membres des
communautés raciales

Les minorités raciales sont également surreprésentées parmi les jeunes sans-abri au Canada (28,2 % comparé à la moyenne canadienne de 19,1 %). Parallèlement, les jeunes nouvellement arrivés représentent 10,1 % de l'échantillon. Conformément à d'autres résultats de recherche (Segaert, 2016), les jeunes autochtones sont extrêmement surreprésentés, totalisant seulement 4,3 % de la population canadienne mais 30,6 % de la population des jeunes sans-abri. Nous devons accorder une plus grande attention au soutien des jeunes autochtones et tenir compte des circonstances uniques qui mènent à l'itinérance pour ce groupe. Nous ne pouvons pas lutter contre l'itinérance chez les jeunes au Canada sans répondre aux besoins des jeunes autochtones.

10,1 % sont nés à l'extérieur
du Canada

Le colonialisme, le traumatisme intergénérationnel, la pauvreté, la violence (visant particulièrement les femmes et jeunes femmes autochtones), un piètre accès à l'éducation, une surreprésentation dans les services de la protection de l'enfance et la population carcérale, ainsi qu'un racisme et une discrimination continues, nuisent à la santé et au bien-être des jeunes autochtones. Il est important de soulever que cumulativement, tous ces facteurs augmentent le risque d'itinérance des jeunes autochtones. Entre 2006 et 2011, la population autochtone a connu une croissance de plus de 20 % (comparé à 5,2 % pour la population non autochtone) (EDSC, 2014). Cela signifie aussi que la population autochtone est très jeune; éventuellement, ces enfants et ces jeunes auront besoin de leur propre logement. Nous devons agir aujourd'hui si nous voulons nous assurer que ces enfants autochtones n'aient pas à faire face aux grands défis de logement que connaissent leurs parents.

En allant de l'avant, il faut absolument que nous apportions une aide ciblée afin de répondre aux besoins des jeunes autochtones et leurs familles, et que les stratégies soient dirigées par des personnes autochtones.

5.2 Le besoin de passer d'une réponse de crise à la prévention

Ce rapport démontre clairement qu'en matière d'itinérance chez les jeunes, nous attendons bien trop longtemps avant d'intervenir. Dans de nombreuses juridictions, les services d'aide aux jeunes personnes qui sont en situation d'itinérance ne sont pas disponibles avant l'âge de 16 ans, ou même 18 ans. Les données présentées ici indiquent que d'ici là, beaucoup de dommages auront déjà été provoqués.

Première expérience d'itinérance

Une des grandes préoccupations soulevées par nos données est le fait que pour bon nombre de jeunes, leur première expérience d'itinérance se passe bien avant qu'ils ne soient admissibles aux interventions et soutiens (en dehors des services de la protection de l'enfance). Parmi les participants à l'étude, l'âge moyen auquel les jeunes quittaient la maison pour la première fois était de 15,67. Étonnamment, 40,1 %

15.7

âge moyen des participants lorsqu'ils ont quitté la maison pour la première fois

40,1 %

avaient moins de 16 ans lorsqu'ils ont quitté la maison pour la première fois

de l'ensemble de l'échantillon ont signalé qu'ils avaient moins de 16 ans lorsqu'ils ont vécu l'itinérance pour la première fois. Notre étude a également révélé que les jeunes transgenres et LGBTQ2S étaient plus susceptibles de quitter la maison à un âge précoce. Ces deux groupes sont bien plus susceptibles de signaler le conflit parental et la violence physique, sexuelle et/ou émotionnelle durant l'enfance à titre de facteurs ayant contribué à leur itinérance.

Il est également important de souligner que l'âge auquel les jeunes quittent la maison pour la première fois façonne les expériences qu'ils sont susceptibles de connaître une fois à la rue.

Ceux qui sont partis de la maison à un âge précoce sont plus susceptibles de :

- vivre plusieurs expériences d'itinérance
- être impliqués dans les services de la protection de l'enfance
- avoir subi une évaluation de TDAH
- être victimes d'intimidation
- être victimes de crimes une fois à la rue, y compris l'agression sexuelle
- avoir des symptômes de problèmes mentaux et d'accoutumances plus prononcés
- vivre une qualité de vie inférieure
- tenter le suicide
- devenir des sans-abri chroniques

Nos constatations montrent que les membres de ce groupe éprouvent de sérieuses difficultés avant de devenir itinérants, mais qu'ils sont susceptibles de connaître une plus grande adversité que les autres jeunes itinérants une fois à la rue. Il est très probable que certains adultes qui faisaient partie de leur vie, soit des voisins, enseignants, entraîneurs, instructeurs ou membres de leur famille, savaient que quelque chose n'allait pas mais qu'ils ne savaient pas comment intervenir.

Instabilité du logement

Une des constatations des plus frappantes qui est ressortie de ce rapport est le niveau élevé d'instabilité du logement que subissent les jeunes personnes avant de glisser dans leur itinérance courante. D'ailleurs, seulement 24,1 % ont signalé avoir été en situation d'itinérance une seule fois, ce qui signifie que 75,9 % ont vécu des épisodes multiples d'itinérance.

Parmi ceux qui ont vécu des épisodes multiples d'itinérance, 63 % avaient vécu entre 2 et 5 épisodes, et plus d'un tiers (37 %) avaient vécu plus de 5 épisodes³.

24,1 %

*ont signalé n'avoir été sans
abri qu'une seule fois*

75,9 %

*avaient vécu plusieurs
épisodes d'itinérance*

36,9 %

*avaient vécu plus de 5
épisodes d'itinérance*

3. Ces chiffres ont été calculés en n'incluant que ceux qui ont donné un chiffre estimatif du nombre de fois qu'ils avaient été sans abri. Ceux qui ont indiqué «Plusieurs fois mais pas certain du nombre de fois» n'ont pas été inclus.

Nos constatations indiquent que ceux qui ont quitté la maison pour la première fois avant l'âge de 16 ans étaient bien plus susceptibles de vivre plusieurs épisodes d'itinérance, et seulement 13,7 % ont rapporté avoir vécu une seule expérience d'itinérance.

Parmi ceux qui avaient vécu plusieurs épisodes d'itinérance (86,7 %), un pourcentage choquant de 50 % (49,8 %) des participants ont signalé avoir vécu cinq épisodes ou plus⁴. Les autres populations prioritaires ayant enregistré des taux plus élevés d'épisodes d'itinérance sont les jeunes transgenres et de genre non binaire (82,8 %), les jeunes LGBTQ2S (80,2 %) et les jeunes autochtones (80,4 %), tandis que les jeunes nouveaux arrivants étaient moins susceptibles de signaler plusieurs épisodes (64,3 %).

Le parcours vers l'itinérance des jeunes qui vivaient une instabilité du logement élevée était susceptible d'être caractérisé par un mouvement considérable entre leur domicile et le sofa de membres de la famille, d'un ami ou d'autres membres de la communauté, avant qu'ils aient pu accéder aux services d'urgence desservant les jeunes sans-abri. Une fois de plus, il y avait probablement des adultes dans leur vie qui étaient au courant de leur situation précaire, mais qui ne savaient pas comment intervenir. Durant cette période, les services et les soutiens communautaires n'étaient peut-être pas disponibles, appropriés ou adéquats.

Implication dans les services de protection de l'enfance

Un haut pourcentage des jeunes dans notre échantillon (63,1 %) ont subi des traumatismes ou de la violence durant l'enfance. Au sein de l'échantillon, 51,1 % ont signalé avoir subi un maltraitement physique en tant qu'enfant ou adolescent, 24 % ont signalé de la violence sexuelle et 47,5 % ont signalé d'autres formes de violence ou de mauvais traitement. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant qu'un grand nombre des jeunes participant au sondage étaient impliqués dans les services de protection de l'enfance. Cependant, l'on doit aussi soulever que seulement 63,8 % des jeunes avec des antécédents de traumatismes et de violence durant l'enfance étaient impliqués dans les services de protection de l'enfance.

63,1 %

ont subi un traumatisme ou la violence durant l'enfance

— *mais seulement* —

63,8 %

des jeunes avec des antécédents de traumatisme et de violence durant l'enfance étaient impliqués dans les services de protection de l'enfance

4. Ce dernier chiffre ne comprend que ceux qui ont connu plus d'une expérience d'itinérance.

Le haut pourcentage de jeunes qui ont rapporté avoir été impliqués dans les services de protection de l'enfance indique que le système ne fonctionne pas pour un grand nombre de jeunes. Nos constatations suggèrent que la façon dont nous organisons la protection de l'enfance ne prépare pas bien les jeunes et ne tient pas compte adéquatement de ce qui advient une fois que la prise en charge prend fin. De plus, certaines jeunes personnes à la charge du système de la protection de l'enfance seront plus à risque que les autres (p. ex. les jeunes ayant de plus hauts degrés de traumatisme, des déficits d'attachement, de bas niveaux d'engagement et réalisations éducatives, des soutiens naturels limités et une faible estime de soi.) Étant donné que la plupart des juridictions offrent des soutiens limités (non universels) une fois que les jeunes quittent la structure de prise en charge, soit de leur propre gré ou parce qu'ils atteignent l'âge maximal, ces jeunes sont peut-être à plus grand risque d'itinérance une fois qu'ils quittent les placements. Dans une optique de prévention, nous ratons une occasion clé de prévenir l'itinérance de bien des jeunes en manquant de résoudre ces problèmes au niveau du système de protection de l'enfance.

La nécessité de la prévention

Si le langage de la «prévention» est souvent utilisé dans les débats sur l'itinérance au Canada, il y a cependant peu de preuves qui démontrent que nous prenons les mesures nécessaires pour prévenir le problème. Il est possible de présenter des arguments convaincants pour dire que nous ne mettrons jamais vraiment fin à l'itinérance à moins que nous réorientions nos efforts pour empêcher que les gens tombent dans l'itinérance. Cette évolution vers la prévention exige l'élaboration d'un cadre solide qui procure une clarté conceptuelle et directionnelle.

Étant donné que nous savons que...

- **de nombreux jeunes tombent dans l'itinérance à un très jeune âge**
- **de nombreux jeunes font l'objet de haut taux d'instabilité du logement**
- **de nombreux jeunes ont des antécédents d'implication dans la protection de l'enfance**

...nous devons nous poser la question suivante : comment et quand allons-nous répondre à leurs besoins? Il est évident qu'à un moment donné, ces jeunes avaient dans leurs vies des adultes qui savaient que quelque chose n'allait pas et pouvaient présumer que sans les soutiens adéquats pour ces jeunes personnes (et leurs familles), ils pouvaient potentiellement faire face à un futur incertain caractérisé par le désengagement scolaire, des activités criminelles, des défis de santé mentale et d'accoutumances, et possiblement l'itinérance. D'un point de vue politique et pratique, les questions que nous devons nous poser sont les suivantes : comment pouvons-nous appuyer les jeunes et leurs familles qui se trouvent dans cette situation? Comment pouvons-nous aider les adultes qui s'aperçoivent que quelque chose ne va pas à diriger les jeunes et leurs familles vers le soutiens dont ils ont besoin?

Tel que nous le suggérons ci-dessus, notre réponse actuelle à l'itinérance n'est pas structurée de façon à pouvoir satisfaire aux besoins de personnes si jeunes. En fait, il semble que notre approche actuelle ne s'occupe pas des besoins de ces jeunes. Sans doute devrions-nous nous poser les questions suivantes :

- En n'offrant que peu ou aucun soutien à ce groupe de jeunes personnes, et en structurant notre système de soutien pour les jeunes au-delà de 16 ans ou plus, aggravons-nous les problèmes que ces jeunes doivent surmonter?
- En attendant jusqu'à ce que les jeunes soient assez âgés avant de leur apporter de l'aide et des soutiens, permettons-nous sans le vouloir que leurs problèmes et défis s'aggravent?
- Est-ce que cette approche rend plus difficile et complexe la tâche d'aider ce groupe de jeunes à quitter l'itinérance et à faire la transition à l'âge adulte?
- Est-ce que nous devons remettre en question notre façon de percevoir la chronicité et de définir qui est dans le plus grand besoin?

Le Canada peut tirer des leçons d'autres pays, tels l'Australie par exemple, où il a été démontré qu'il est plus sensé de se concentrer sur la prévention lorsqu'on élabore des solutions pour lutter contre l'itinérance des jeunes. Plusieurs composantes principales ressortent dans ce travail :

1. Family First (la famille d'abord) – L'objectif de Family First est de rompre le cycle de l'itinérance à l'aide d'une intervention entièrement axée sur le client qui soutient les jeunes à risque d'itinérance et leurs familles. Des soutiens de gestion de cas ont pour but d'aider à régler les conflits par la médiation et à renforcer les relations et les soutiens naturels afin d'aider les jeunes à aller de l'avant dans leur vie. À titre d'initiative de prévention, le rétablissement des liens familiaux aide les jeunes à rester en place au sein de leur communauté, où ils peuvent poursuivre l'école et rester connectés à leurs soutiens naturels (y compris les amis, les membres de la famille, les enseignants et autres). Le **Boys and Girls Clubs à Calgary** et **Eva's** à Toronto sont de bons exemples de ce travail.

2. Intervention précoce - Des programmes d'intervention précoce locaux sont conçus pour apporter toute une gamme de services et de soutiens directement aux jeunes (et à leurs familles), de telle sorte qu'ils puissent demeurer au sein de leur système de soutiens naturels, rester à l'école et aller de l'avant d'une manière sécuritaire et planifiée. Les jeunes peuvent profiter de ces soutiens par l'entremise de l'école, des centres communautaires, des lignes de soutien téléphonique et un processus d'accueil centralisé. Une approche de gestion de cas qui combine un grand nombre de stratégies de prévention est mis en marche. On offre aux jeunes et à leurs familles des soutiens (y compris la médiation au besoin), on explore des options de logement (y compris rester

à la maison, des maisons d'accueil ou une vie indépendante), et on porte une attention particulière sur l'engagement à l'école ou à un emploi. Les programmes Youth Connect en Australie et **RAFT's Youth Reconnect** de la Région du Niagara sont deux bons exemples.

3. Partenariats entre les écoles et la collectivité - Les programmes d'intervention précoce engageant le système d'éducation cherchent à identifier les jeunes personnes qui sont à risque d'itinérance ou d'abandonner l'école, ou qui vivent toute autre expérience négative importante qui peut changer leur vie. Ces programmes procurent les soutiens nécessaires pour réduire les risques, renforcer les familles et garder les jeunes en place. L'on doit mettre des programmes axés sur la réussite des élèves à la disposition des jeunes que l'on juge à risque d'itinérance et ce, dès le début du niveau scolaire intermédiaire.

Une approche solide de prévention au niveau scolaire est généralement fondée sur une collaboration entre les écoles et les services communautaires locaux. Cela exige une approche systémique stratégique et synchronisée, et doit nécessairement engager et inclure l'action des systèmes traditionnels et les départements du gouvernement, ainsi que le secteur de l'itinérance. En nous reposant sur le projet réussi **Geelong Project** en Australie, le **Upstream Project** est en cours de lancement au Canada grâce à un partenariat entre **Chez Toit**, **Vers un chez-soi**, **l'Observatoire canadien sur l'itinérance**, et **Push for Change**.

4. Soutiens de transition pour les jeunes qui quittent la structure de prise en charge - Une des tâches principales de tout programme de prévention devrait être d'empêcher que les jeunes qui sont impliqués dans le système de protection de l'enfance deviennent des sans-abri. Plusieurs collectivités et juridictions du Canada ont élaboré et mis en œuvre des modèles de programme et des interventions efficaces qui ont su réduire le risque que les jeunes qui font la transition à la sortie du système de protection de l'enfance n'entrent dans l'itinérance. Dans la plupart de ces cas, cela exige bien plus qu'une réforme des lois sur la protection de l'enfance ou l'extension de l'âge de la prise en charge. Des stratégies efficaces doivent plutôt inclure des partenariats entre le gouvernement, les services de protection de l'enfance et les prestataires de services communautaires qui possèdent une expérience et expertise solides dans le travail avec les jeunes à risque. Le défi reste d'augmenter l'utilisation de ces interventions réussies afin d'assurer que toutes les jeunes personnes qui quittent le système de protection de l'enfance ont accès à un certain niveau de soutien continu, dont la présence d'adultes importants dans leur vie, et de l'aide pour naviguer les systèmes, l'engagement scolaire et le logement. Plusieurs pays en Europe examinent une garantie d'après soins qui assurerait que tous les jeunes impliqués dans les services de protection de l'enfance reçoivent des soutiens continus jusqu'à l'âge de 25 ans.

5.3 Le besoin d'aider les jeunes à sortir rapidement de l'itinérance

La recherche sur l'itinérance chez les jeunes a constamment identifié que lorsque les jeunes deviennent et restent sans-abri pendant une période prolongée, ils subissent des incidences négatives au niveau de leur stabilité du logement, de leur santé et de leur bien-être, de leur santé mentale et de leur sécurité. De plus, la vie dans les rues signifie qu'il est très difficile de rester à l'école ou de conserver un emploi. Pour de nombreux jeunes dans cette situation, cela se traduit par un ancrage encore plus profond dans la vie de la rue, rendant encore plus difficile leur sortie de l'itinérance.

Les données de notre étude *Sans domicile* confirment un nombre de ces constatations :

- **Instabilité du logement continue** – De nombreux jeunes de notre étude ont rapporté une instabilité du logement considérable avant leur expérience courante d'itinérance. Pour bon nombre d'entre eux, cette instabilité se poursuit une fois qu'ils sont à la rue. Plus de la moitié des répondants ont signalé avoir séjourné à plus d'un endroit au cours du mois précédent, et 10,2 % à plus de cinq endroits. Le manque de stabilité du logement constitue un chaos continu pour les jeunes qui sape leur aptitude à prendre soin d'eux-mêmes, à rester à l'école ou au travail, et à accéder aux soutiens nécessaires pour quitter la rue.
- **Vulnérabilité nutritionnelle** – De nombreux jeunes sans-abri ne disposent pas d'assez d'aliments pour répondre à leurs besoins nutritionnels de base. Bien que 26,8 % rapportent avoir accès à suffisamment de nourriture de qualité lorsqu'ils en ont besoin, près de la moitié (46,3 %) n'y ont accès qu'une fois par semaine ou moins. Lorsqu'on leur a demandé s'ils avaient assez d'énergie pour leur vie de tous les jours, un tiers (34,7 %) des répondants ont affirmé avoir peu ou pas d'énergie au quotidien. Cette faible énergie ne peut qu'avoir un impact important sur l'aptitude des jeunes à travailler, aller à l'école, maintenir des relations saines et progresser dans leurs vies.
- **Déclin de la santé mentale** – Un pourcentage très élevé de répondants (85,4 %) ont signalé des symptômes élevés de détresse, ce qui, s'ils étaient logés, les situeraient dans des niveaux intermédiaires de soins psychiatriques entre patients externes et internes. Dans notre échantillon, 42 % des participants ont rapporté au moins une tentative de suicide et 35,2 % ont rapporté avoir été hospitalisés au moins une fois en raison d'une surdose de drogues. Bien que les jeunes affectés par des expériences de traumatisme et de détresse vécues durant l'enfance se retrouvent à la rue aux prises de sérieux problèmes de santé

mentale, une expérience d'itinérance prolongée augmente considérablement le risque de problèmes de santé mentale chez tous les jeunes, quel que soit le degré et le type d'adversité affronté avant l'itinérance. Par exemple, les jeunes qui ont subi de la violence physique et sexuelle en étant sans abri sont trois fois plus susceptibles d'appartenir au groupe à haut risque de santé mentale.

- **Taux de participation scolaire plus faibles** – Des expériences d'itinérance prolongées sapent les aptitudes des jeunes à aller à l'école et réussir. Bien que le taux d'abandon scolaire au Canada soit maintenant inférieur à 9 %, il est de 53,2 % pour les jeunes sans-abri. Tout décrochage scolaire au secondaire est lié à des niveaux plus faibles de participation au marché du travail, des mauvais résultats de santé, une plus grande utilisation des prestations gouvernementales et une plus grande participation au système de justice pénale au cours de leur vie. Heureusement, les trois quarts de ceux qui ont abandonné l'école (73,9 %) aimeraient reprendre l'école.
- **Taux de chômage plus élevé** – Il est difficile d'obtenir et de garder un emploi quand on est sans abri. Au moment où le sondage a été réalisé, le taux de chômage des jeunes de l'ensemble de la population au Canada était de 13,3 %. Parmi les jeunes sans-abri interrogés dans le cadre de cette étude, les trois quarts (75,7 %) étaient au chômage et seulement 19,7 % occupaient un emploi. D'après l'indicateur du NEET (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire), 50,5 % des jeunes participants à l'étude se classaient dans cette catégorie.
- **Risques plus élevés de victimisation criminelle** – En étant sans abri, les jeunes courent de très grands risques d'être des victimes de crimes. Si en moyenne 19 % des Canadiens rapportent être victimes d'un crime au cours d'une année, 68,7 % de notre échantillon avaient été victimes d'un crime. Seulement 7,6 % des Canadiens rapportent être victimes d'un crime violent, comparé à 59,6 % des jeunes sans-abri qui rapportent une victimisation violente, y compris des taux élevés d'agression sexuelle. Les jeunes femmes (37,4 %) et les jeunes transgenres/ de genre non-binaire (41,3 %) ont rapporté de plus hauts niveaux d'agression sexuelle au cours de l'année passée. De telles expériences peuvent engendrer un traumatisme qui nuit aux aptitudes des jeunes à progresser dans leur vie.
- **Niveaux de chronicité élevés** – Le terme «chronicité» est employé pour décrire la longueur et la nature durable de l'itinérance. Près d'un tiers des jeunes interrogés (31,4 %) étaient des sans-abri chroniques, ce qui signifie qu'ils étaient continuellement sans-abri pendant plus d'un an, et 21,8 % étaient des sans-abri cycliques, rapportant des expériences multiples d'itinérance au cours des trois dernières années. Parmi ceux qui sont identifiés comme des sans-abri chroniques, 60 % ont déclaré avoir été itinérants pendant au moins trois ans.

Les conséquences et résultats de l'itinérance chronique ne sont que trop évidentes d'après ces indicateurs. Les niveaux élevés de chronicité identifiés dans cette étude suggèrent que les mesures prises pour faire sortir les jeunes de l'itinérance aussi rapidement que possible ne sont pas suffisantes.

Ces données mettent en lumière des implications claires en ce qui a trait aux politiques et aux pratiques. Il est évident que nous devons faire passer nos efforts d'une réponse de crise prolongée à veiller à ce que l'expérience de l'itinérance de chaque jeune soit rare, brève et non récurrente.

«La façon dont nous travaillons auprès des jeunes a considérablement changé le jour où nous nous sommes demandés : que devons-nous faire pour que cette expérience d'itinérance soit leur dernière?»

KIM WIRTH, BOYS AND GIRLS
CLUBS OF CALGARY

Logement d'abord pour jeunes

Il existe des modèles efficaces pour résoudre ces défis complexes. L'approche la plus efficace est peut-être d'employer Logement d'abord pour les jeunes à grande échelle. Adapté d'après le modèle réussi Logement d'abord, le **Cadre Logement d'abord pour jeunes** a été élaboré au Canada en 2014 à titre de stratégie et intervention clés à l'intention des jeunes gens qui avaient déjà vécu l'itinérance. Cela signifie utiliser le modèle établi de Logement d'abord et l'adapter pour répondre aux besoins des adolescents en plein développement et des jeunes adultes. En tant que programme d'intervention, cela implique extraire les jeunes de l'itinérance le plus rapidement possible sans conditions préalables. On fournit aux jeunes une variété d'options de logements, y compris le retour à la maison (avec soutiens), un logement supervisé, un logement transitionnel (y compris des modèles fondés sur des données probantes tels que Foyer), et une vie indépendante dans des sites dispersés. L'élément principal de cette approche est de fournir aux jeunes une variété de soutiens conçus pour les aider à conserver un logement, apprendre les aptitudes à la vie quotidienne, entretenir des relations positives avec leurs semblables et les adultes, retourner à l'école, s'inscrire à des stages de formation professionnelle, et/ou trouver un emploi. Logement d'abord pour jeunes est une forme de prévention de l'itinérance chez les jeunes conçue pour réduire les risques que les jeunes vivent à nouveau l'itinérance.

Lorsque nous nous orientons vers la prévention de l'itinérance chez les jeunes grâce à Logement d'abord pour jeunes, nous donnons aux jeunes à risque d'itinérance, ou qui ont vécu l'itinérance, les mêmes possibilités que n'importe quelle autre jeune personne. Cela signifie que nous leur fournissons les mêmes soutiens globaux qui aideraient toute

autre jeune personne à réussir sa transition vers l'âge adulte. Cela signifie que nous les aidons à rester à l'école et à obtenir un diplôme, à obtenir une formation professionnelle et l'expérience dont ils ont besoin, à participer au marché du travail et à atteindre un plus grand succès et bien-être en tant qu'adultes.

Si nous voulons vraiment que les jeunes atteignent de meilleurs résultats, nous ne pouvons pas les laisser s'embourber dans l'itinérance. Les jeunes sans-abri d'aujourd'hui peuvent potentiellement devenir les sans-abri adultes chroniques de demain.

5.4 L'importance de plans ciblés portant sur l'intégration des systèmes

Les constatations soulevées dans le sondage *Sans domicile* mettent en évidence le fait que plus les jeunes restent à la rue, plus leurs problèmes empirent et plus ils éprouvent des difficultés à sortir de l'itinérance. Bien qu'une réponse d'urgence sera toujours importante et nécessaire, elle ne peut éliminer l'itinérance.

Toute stratégie efficace de prévention pour mettre fin à l'itinérance chez les jeunes doit adopter une approche d'intégration des systèmes. Les constatations de notre recherche réitèrent le fait que les moteurs de l'itinérance chez les jeunes incluent la désintégration de la famille, la violence interpersonnelle, l'instabilité du logement, les problèmes de santé mentale et d'accoutumance, et les transitions problématiques d'établissements gouvernementaux tels les services de protection de l'enfance. Une fois que les jeunes deviennent sans abri, l'instabilité du logement continue, la santé, la santé mentale et les accoutumances empirent, et ils sont de plus en plus exposés à une victimisation criminelle traumatisante. Une conséquence importante de l'itinérance prolongée est l'enracinement des jeunes dans la vie de la rue et un désengagement de l'éducation et de l'embauche. Les causes et conditions de l'itinérance chez les jeunes concernent par conséquent de nombreuses institutions clés de la société, allant des soins de santé, de l'éducation, des services de protection de l'enfance et de la justice, aux services d'aide à l'emploi, s'ajoutant tous au logement. Pour abattre les obstacles qui empêchent les jeunes de quitter la rue de la façon la plus saine et continue possible, nous devons abandonner l'idée que le secteur de l'itinérance peut résoudre ce problème à lui seul.

Planification communautaire

Un plan communautaire complet de prévention et d'élimination de l'itinérance chez les jeunes est un plan *inclusif* au niveau de la procédure, *stratégique* dans ses objectifs, qui fixe des *cibles pour le changement* réelles et calculables, *clair* pour tous les intervenants et qui conduit à de *vrais changements* dans les vies des jeunes. La méthode la plus efficace consiste à

adopter une approche d'«impact collectif» qui engage les responsables communautaires, les prestataires de services (traditionnels et les organismes d'aide aux sans-abri), les institutions (p. ex. les soins de santé, la justice), les différents ordres de gouvernement, les bailleurs de fonds, le secteur caritatif et privé, et les gens affectés par l'itinérance. Cette approche d'impact collectif peut soutenir une réponse locale de systèmes intégrés.

Contrairement à un ensemble fragmenté de services, une réponse de systèmes intégrés exige que les programmes, les services et les systèmes de prestation de services soient organisés à tous les niveaux, allant de la politique, de la sélection, de la prestation des services au flux des clients, en se basant sur les besoins de la jeune personne. De nombreuses collectivités au Canada se sont engagées dans des planifications communautaires autour de l'itinérance chez les jeunes. Vers un chez-soi Canada apporte leadership et soutien dans ce domaine, et a créé une **trousse de planification communautaire** pour appuyer ces travaux.

Planification par les ordres supérieurs de gouvernement

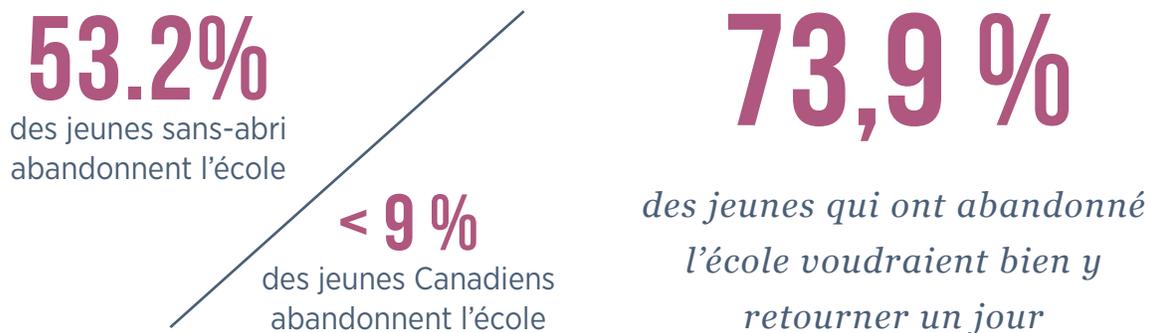
L'itinérance est intrinsèquement un problème de fusion de politiques, et les données de ce rapport en témoignent. Ce qui veut dire que pour résoudre le problème de l'itinérance chez les jeunes, les gouvernements fédéral, provinciaux/territoriaux et municipaux doivent adopter une approche de systèmes intégrés venant du sein du gouvernement. En d'autres termes, l'itinérance chez les jeunes ne peut pas être la responsabilité d'un seul ministère ou département. Elle doit engager différentes parties du gouvernement responsables du logement, des soins de santé (y compris les soins de santé mentale et les accoutumances), les services d'aide aux enfants et aux familles, les services sociaux, les affaires municipales, l'éducation, l'emploi et la formation professionnelle et la justice. Les ordres supérieurs de gouvernement devraient créer et mettre en place des plans ciblés pour prévenir et éliminer l'itinérance chez les jeunes et prioriser l'intégration des systèmes (au Canada, seuls l'Alberta et l'Ontario font des progrès dans ce domaine). Le succès de ce processus dépend de tables rondes interministérielles/départementales aux mandats clairs, et des hauts responsables qui s'occuperont du problème et en soutiendront la mise en place.

5.5 Éducation et emploi

Très peu de Canadiens contesteraient l'importance d'une bonne éducation. Le taux de décrochage au Canada est maintenant en dessous de 9 % et décline régulièrement depuis les années cinquante. L'une des raisons en est la croissance de l'importance donnée aux diplômes et les changements clés sur le marché du travail, avec de moins en moins d'emplois à plein temps offrant des salaires de subsistance. Ce qui veut dire que de plus en plus de jeunes finissent l'école secondaire et poursuivent des études post secondaires.

Non seulement une réussite académique contribue à améliorer la contribution au marché du travail, mais l'engagement scolaire est associé à une dépendance moindre aux bénéfices gouvernementaux, une implication criminelle réduite au cours de la vie et de meilleurs résultats dans les domaines de la santé et du bien-être. Un nombre croissant d'études ont montré que les jeunes qui abandonnent l'école secondaire ont un désavantage considérable sur le marché du travail et pourraient s'exposer à une vie de pauvreté (Statistique Canada, 2010; 2012b; 2012c; Sum et al., 2009).

Étant donné le très haut nombre d'obtentions de diplômes d'études secondaires au Canada, le taux très élevé d'abandons parmi les jeunes que nous avons interrogés est inquiétant. Même si 46,8 % de ceux qui n'ont pas fini l'école secondaire sont encore à l'école malgré leur itinérance représente un chiffre positif, cela signifie néanmoins que plus de la moitié (53,2 %) ont abandonné l'école. Cela n'est pas dû à un manque de désir ou de motivation, puisque 73,9 % de ceux qui ont abandonné l'école aimeraient y retourner dans l'avenir.



Il faut souligner que notre recherche a démontré qu'un pourcentage élevé de jeunes sans-abri ont signalé qu'il ont fait l'objet d'une évaluation de difficultés d'apprentissage (50 %) ou de TDAH (41 %). De telles difficultés d'apprentissage sont parmi les facteurs les plus importants contribuant au désengagement vis-à-vis de l'école de ceux qui l'ont quittée.

83 %
ont rapporté avoir été intimidés à l'école

Enfin, l'intimidation dans les écoles était une expérience commune pour les jeunes qui nous avons interrogés. Parmi les participants à l'étude, 46 % ont déclaré avoir été intimidés souvent, et 37 % ont dit que cela arrivait de temps en temps. Seulement 17 % n'ont rapporté aucune expérience d'intimidation.

Les implications de cette recherche pour la politique et la pratique sont claires. Nous devons en faire davantage pour aider les jeunes sans-abri à se réengager avec l'école et y réussir. Cela comprend veiller à ce que les soutiens nécessaires soient en place pour les jeunes marginalisés en raison de leurs difficultés d'apprentissage ou de l'intimidation. Une des stratégies centrales devrait être de veiller à ce que des soutiens programmatiques soient en place pour les jeunes lorsqu'ils sont sans-abri, ainsi qu'au sein des programmes qui aident les jeunes à sortir de l'itinérance, tels que Logement d'abord pour jeunes. Si nous voulons des progrès positifs à long terme pour les jeunes qui ont vécu l'itinérance, nous devons les aider à retourner à l'école et à y réussir.

5.6 Le besoin de soutenir les jeunes atteints de difficultés de santé mentale

Il a été clairement établi que la santé mentale et les accoutumances peuvent mener à l'itinérance. En même temps, les défis qui accompagnent la vie de la rue aggravent souvent les luttes de santé mentale préexistantes. Les résultats de notre sondage le confirment. Un pourcentage élevé des jeunes interrogés (85,4 %) se classaient dans la catégorie des symptômes/détresse «élevée», ce qui voulait dire qu'il leur fallait des soutiens de santé mentale considérables. De plus, 42 % des participants ont signalé au moins une tentative de suicide et 35,2 % au moins une surdose de drogue nécessitant une hospitalisation.

La longueur de l'itinérance aggrave également la situation. Les jeunes rencontrant des formes d'adversité avant de devenir sans abri, telles que l'intervention de la protection de l'enfance, la violence physique et sexuelle et l'abandon, étaient plus susceptibles de souffrir d'une mauvaise santé mentale, d'avoir fait des tentatives de suicides, et d'avoir une qualité de la vie inférieure et une mauvaise résilience psychologique. De même, l'exposition à la violence physique et sexuelle une fois à la rue affectait négativement la santé mentale de ces jeunes.

85,4 %

des jeunes tombaient dans la catégorie des symptômes/détresse «élevée»

42 %

ont rapporté au moins une tentative de suicide

35,2 %

ont rapporté au moins une surdose de drogue nécessitant une hospitalisation

Bien que ces résultats offrent des preuves évidentes du besoin d'un meilleur accès à des interventions globales pertinentes et efficaces en santé mentale, il y a plusieurs implications spécifiques :

- Les jeunes LGBTQ2S en particulier courent des risques élevés et ont des besoins uniques en raison des considérations de leur identité sexuelle et de genre et la discrimination systématique qu'ils subissent.
- Les jeunes femmes affrontent une plus grande adversité et ont besoin de services qui répondent à leurs niveaux de besoins uniques et très élevés.
- Les jeunes racialisés et autochtones présentent des profils de risque et de résilience différents, ce qui indique un besoin d'interventions adaptées culturellement qui s'occuperaient des domaines à risque élevé et capitaliseraient sur des domaines de ressources plus importantes.
- Un premier épisode d'itinérance dès un âge plus précoce augmente de façon considérable les risques de problèmes de santé mentale chez les jeunes. Cela souligne le besoin de réponses de prévention secondaires rapides et spécialisées.
- L'évaluation et le renforcement des soutiens sociaux sont des activités importantes. Il ne faut pas cependant, les considérer suffisantes en soi et par elles-mêmes pour les jeunes au plus haut risque.
- Les fortes connexions entre les risques de problèmes de santé mentale, l'implication de la protection de l'enfance et l'exposition à la violence et la négligence avant de devenir sans abri indiquent que ces jeunes rencontrent souvent une adversité extrême avant de devenir sans abri. Ces défis sont, de loin, mieux affrontés avant que l'itinérance se produise et au sein des contextes dans lesquels ils se produisent (p. ex. service de protection de l'enfance, école, collectivité et famille).
- Lorsque l'on prend en considération la nature de l'adversité de la rue, les problèmes de santé mentale et d'accoutumance ne peuvent être vus comme des phénomènes isolés; ils sont probablement motivés en grande partie par des conditions de violence, de marginalisation et de pauvreté. Des approches exhaustives pour couvrir tous ces domaines sont essentielles si l'on ne veut pas que les services d'aide à la santé mentale soient gaspillés et inutiles face aux défis qu'affrontent les jeunes sans-abri (Kidd, 2012).

5.7 Résilience, atouts et possibilités

D'après les données accumulées lors de ce sondage il est clair qu'en tant que groupe, il s'agit d'une population qui affronte une adversité sévère dans pratiquement tous les domaines majeurs de la vie. La preuve de cette lutte apparaît dans la plupart des aspects de la vie, y compris au niveau du logement, de l'emploi et de l'éducation. Dans ces domaines, les défis sont souvent accompagnés d'une exposition quotidienne à la violence, une marginalisation extrême et une mauvaise santé mentale. En vérité, notre analyse de la résilience de ces jeunes suggère que trop souvent ils se sentent désespérés et sans recours, avec trop peu de foi en eux-mêmes et dans les autres pour améliorer leur situation.

Il est malgré tout très important que l'histoire ne s'achève pas ici. Bien que les jeunes sans-abri doivent affronter un éventail d'obstacles et de besoins distincts, ils disposent aussi de ressources uniques et remarquables qui persistent malgré l'adversité à laquelle ils font face. Il faut aussi noter qu'un pourcentage élevé des jeunes interrogés ont un haut niveau d'estime de soi.

Il existe de nombreuses stratégies que nous pouvons utiliser pour faire croître la résilience, les atouts et les possibilités chez ces jeunes. D'abord, il existe des possibilités pour créer sur mesure des services pour des groupes spécifiques de façon à améliorer l'impact et l'orientation des ressources. Les jeunes femmes, les groupes de minorité sexuelle et de genre, les jeunes racialisés et autochtones ont tous des difficultés et des pouvoirs uniques. Des approches sur mesure pourraient inclure la connexion des jeunes avec des communautés et des espaces favorables aux LGBTQ2S, ou la prestation d'approches culturellement appropriées aux jeunes Autochtones. De surcroît, il s'agit de jeunes qui sont traditionnellement entre deux épisodes d'itinérance, de scolarité et d'emploi. Chacun de ces cycles représente une possibilité d'instaurer des stratégies préventives et d'augmenter les atouts des jeunes. Mises en place avec soins, ces stratégies préventives peuvent stabiliser les gains réalisés et limiter les risques (p. ex. grâce aux logements supervisés et aux services d'aide à l'emploi, ou éviter la prison, par exemple).

La majorité des jeunes interrogés ont déjà travaillé et veulent travailler. De même, de nombreux jeunes veulent retourner à l'école, et certains participants à l'étude allaient toujours à l'école bien qu'ils étaient sans abri.

Cela suggère qu'il existe une nette possibilité de croissance des atouts personnels et qu'en apportant un logement et les soutiens nécessaires aux jeunes, nous pouvons améliorer l'accès à l'éducation et l'emploi.

Enfin, pour créer des atouts et de la résilience, nous devons résoudre les problèmes de la violence et de l'exploitation. Pour la plupart de ces jeunes, la vie a été caractérisée par une exposition à la violence, chez eux, à l'école, dans les services ou institutions et à la rue. Chacune de ces expositions érode les possibilités qu'ont ces jeunes de se développer de façon saine et crée des chemins vers l'itinérance chronique, les maladies mentales et un décès prématuré. Cela affaiblit la croissance des atouts et de la résilience.

5.8 Importance du renforcement des soutiens naturels

Les relations positives avec la famille, les amis, les voisins, les collègues (et dans le cas des jeunes, d'adultes importants) sont des atouts qui aident les jeunes à passer à l'âge adulte d'une manière saine. Les relations positives sont considérées être les «soutiens naturels», et pour les jeunes sans-abri, ces connexions peuvent jouer un rôle primordial dans leur survie dans la rue, et éventuellement les aider à quitter l'itinérance. La stabilité du logement après l'itinérance est renforcée par des systèmes solides de soutiens naturels.

Malgré les multiples formes de victimisation et de marginalisation vécues par ces jeunes, y compris, pour bon nombre d'entre eux, des antécédents de conflits familiaux, de violence physique, sexuelle et/ou émotionnelle, la plupart des jeunes que nous avons interrogés avaient réussi à conserver une relation positive avec au moins un membre de la famille et à établir des relations avec d'autres jeunes et adultes alors qu'ils étaient sans abri.

Les amis

Plus des trois quarts des jeunes de ce sondage entretenaient généralement des relations avec leurs amis allant de modérées (27,3 %) à positives (51,2 %). Bien que pour ces jeunes ces amitiés soient des atouts positifs dans leurs progrès, il faut noter que 21,4 % avaient des associations négatives avec leurs amis, et 8,2 % ont signalé des expériences d'amitié extrêmement négatives.

78,5 %
ont indiqué que les relations qu'ils avaient avec leurs amis allaient de modérées à positives

Reconnexion avec la famille

Bien que les conflits familiaux soient un facteur sous-jacent contribuant à l'itinérance des jeunes, cela ne veut pas dire qu'une fois à la rue les jeunes rompent généralement leurs relations avec la famille ou ne désirent pas reconnecter. Quand on leur a demandé s'ils avaient couramment des contacts réguliers avec la famille (c'est-à-dire un contact avec n'importe quel membre de la famille au moins une fois par mois), plus des deux tiers (71,6 %) ont dit oui, et environ un tiers (28,5 %) ont dit non. Un pourcentage élevé de ceux interrogés ont suggéré que les connexions avec la famille étaient importantes (63,5 %). Les trois quarts de l'échantillon (77,3 %) aimeraient améliorer leurs relations avec certains membres de leur famille ou avec leurs gardiens. D'ailleurs, 49 % travaillent activement à améliorer leurs relations, et 28,3 % ne le désirent pas pour le moment.

71,6 %

*des jeunes interrogés
étaient en contact
avec un membre de la
famille au moins une
fois par mois*

77,3 %

*des jeunes interrogés
aimeraient améliorer
leurs relations avec
la famille*

Ce n'est qu'au cours des dernières années que ceux qui travaillent avec les jeunes sans-abri ont commencé à reconnaître l'utilité d'aider les jeunes à reconnecter avec la famille. Traditionnellement, la famille a souvent été accusée d'être le «problème» qui a entraîné que tant de jeunes fuyaient les conflits et les abus familiaux.

Le soutien des jeunes et de leurs familles grâce à la reconnexion familiale, la médiation ou des stratégies de «famille d'abord» plus larges sont une façon positive de prévenir et d'intervenir tôt dans l'itinérance, ainsi que d'aider les jeunes qui quittent la rue à conserver de façon durable un logement et d'éviter l'itinérance dans le futur.

La réconciliation avec la famille et les approches de «famille d'abord» sont sous-tendues par la conviction que la famille est importante pour presque tout le monde. Une réponse réellement efficace à l'itinérance chez les jeunes «doit prendre en considération le rôle que la famille et le potentiel de réconcilier des relations endommagées peuvent jouer en aidant les jeunes de la rue à progresser avec leurs vies.» (Winland et al., 2011, p. 4).

La reconnexion avec les soutiens sociaux a aussi des incidences sur la santé mentale et le bien-être. Bien que le soutien social seul ne soit pas suffisant pour répondre aux besoins des jeunes affrontant les plus hauts degrés de difficultés de santé mentale et d'accoutumance, un tel soutien peut jouer un rôle important dans la mitigation des risques et de la détresse. Le soutien social peut être utilisé comme point d'intervention auprès des jeunes. Par exemple, il a été prouvé que les interventions familiales, lorsqu'elles sont effectuées de façon réfléchie, ont réduit les accoutumances (Slesnick & Prestopnik, 2009). Cependant, le soutien social obtenu auprès d'autres jeunes sans-abri peut souvent présenter des difficultés, en particulier lors de la navigation des chemins qui aboutissent hors de l'itinérance lorsque de tels soutiens doivent souvent être remis en question et parfois rompus lorsqu'il est temps pour les jeunes d'aller de l'avant (Kidd et al., 2016). Du travail reste à faire pour déterminer comment les jeunes peuvent être mieux servis par des efforts qui optimiseront leurs réseaux de soutien lorsqu'ils sont sans-abri, et établir des relations qui les aideront à quitter l'itinérance et à se lancer dans des rôles et des activités au sein de la collectivité dans son ensemble.

5.9 Soutenir la voix des jeunes

Les jeunes sans-abri peuvent beaucoup contribuer au débat sur ce qui doit être fait pour mettre fin à l'itinérance. Ils en savent long sur la façon dont les systèmes leur ont fait défaut et quels soutiens sont nécessaires. Les jeunes gens à l'expérience vécue devraient participer à tous les débats sur la planification.

Un des objectifs de ce rapport a été d'accorder une voix aux jeunes. Nous concluons cette section en donnant le mot de la fin aux jeunes gens qui ont participé à ce sondage national.

Y A-T-IL QUELQUE CHOSE QUE VOUS VOULEZ PARTAGER avec les Canadiens sur ce que sont vos conditions de vie en tant que jeune personne?

«Quand ils voient les jeunes... ils pensent que nous sommes des déchets. On est aussi des êtres humains! Il faut pas nous juger sur les apparences, et vous avez aucune idée de ce que j'ai vécu, pourquoi je suis à la rue, alors maintenant peut-être que vous devriez vous asseoir et discuter. Là, peut-être que vous comprendriez pourquoi je suis ici aujourd'hui.» JEUNE HOMME, 21 ANS

«L'itinérance n'est pas ce qu'on croit. On ne choisit pas cette vie, mais elle est meilleure que celle d'avant.»

JEUNE FEMME, 20 ANS



«Si votre enfant a des difficultés, ne l'expulsez pas, ne le critiquez pas. Donnez-lui du soutien!» HOMME, 17 ANS

«Le système n'est pas fait pour les jeunes. Il est compliqué et doit être changé.» JEUNE FEMME, 17 ANS

«Je veux vraiment mettre l'accent sur la patience; soyez patients avec NOUS.» JEUNE FEMME, 19 ANS

«Tout ça aurait pu être évité s'il y avait plus de soutiens. Ça commence à s'améliorer maintenant, et c'est bien. Quand je suis devenue trop vieille pour le système on ne m'a rien dit et on ne m'a pas donné de renseignements sur les autres programmes.» JEUNE FEMME, 20 ANS

«Les jeunes ont besoin de plus d'aide qu'on croit. Ce monde a changé si vite que même nous on arrive pas à suivre, et on est la génération qui est supposée y arriver.» JEUNE HOMME, 24 ANS

«Il devrait y avoir des normes de services disponibles dans toutes les provinces. Le système est brisé et il faut le réparer. Les soutiens doivent être disponibles à toute la famille.»

JEUNE HOMME, 17 ANS

«On n'est pas tous mauvais. On a juste fait des erreurs, et on n'a jamais eu la bonne famille qu'il fallait.»

JEUNE HOMME, 20 ANS

«Il faut davantage de services. Plus de services à l'école qui rendraient les choses plus faciles. Et aussi plus de logements de longs séjours.» JEUNE HOMME, 18 ANS





6.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

PRÉVENIR ET METTRE FIN À L'ITINÉRANCE CHEZ LES JEUNES

L'itinérance chez les jeunes demeure un problème qui semble être insoluble au Canada. Nous croyons qu'il y a des solutions à l'itinérance chez les jeunes, et cela signifie que nous devons nous y prendre autrement.

Les résultats de cette recherche révèlent une conclusion importante : lorsque nous permettons aux jeunes de demeurer sans abri pendant un certain temps, nous portons atteinte aux droits de la personne. Le manque d'accès à un logement stable, à l'alimentation, à l'éducation, à la sécurité et aux soutiens représente une violation des droits de la personne identifiable qui se produit au niveau individuel et systémique, et qui peut être résolu. Les droits de la personne doivent être le cadre principal dans lequel nous pouvons attaquer le problème de l'itinérance des jeunes. Une approche des droits de la personne clarifie le raisonnement et les objectifs de la prévention et des interventions, et augmente la probabilité que les réponses ne soient pas «cloisonnées» dans des domaines particuliers ou exécutées d'une manière fragmentée et inéquitable. En d'autres termes, bien que les atouts personnels et la résilience soient importants, nous devons aller au-delà de la concentration sur les forces individuelles.

Il n'est pas possible, ni éthique ou acceptable, de s'attendre à ce que les jeunes personnes ne s'en remettent *qu'*à leurs propres forces pour réamorcer leur vie et quitter l'itinérance. Nous devons commencer par comprendre que chaque jeune a droit à un logement, à la sécurité, à l'éducation et aux soutiens, quelles que soient leurs circonstances personnelles.

Le premier sondage national sur l'itinérance chez les jeunes a produit des résultats importants qui peuvent aider à la réalisation de meilleures solutions à l'itinérance au Canada. Vous trouverez ci-dessous les recommandations découlant des constatations du sondage *Sans domicile*.

1. Gouvernement du Canada

1.1 Le gouvernement du Canada devrait mettre en œuvre une Stratégie de lutte contre l'itinérance chez les jeunes appuyée par un investissement ciblé.

Suite à l'Exposé stratégique sur l'itinérance chez les jeunes mis au point par l'Observatoire canadien sur l'itinérance et Vers un chez-soi Canada, la Stratégie de lutte contre l'itinérance chez les jeunes fédérale devrait se concentrer sur les éléments suivants :

- a) La planification communautaire. Des communautés désignées devraient recevoir un appui pour élaborer et mettre en œuvre des plans de prévention et d'élimination de l'itinérance chez les jeunes intégrés dans les systèmes de soins et avec des cibles mesurables de réduction du problème.
- b) Des programmes d'intervention mettant spécifiquement l'accent sur la prévention et aidant les jeunes à quitter l'itinérance aussi rapidement que possible (par l'intermédiaire de Logement d'abord pour les jeunes par exemple).
- c) Soutien des jeunes autochtones.
- d) Développement des connaissances et un soutien de gestion des données spécifiques à l'itinérance chez les jeunes.
- e) Table de planification fédérale, provinciale et territoriale pour favoriser la planification et la mise en œuvre de programmes de logement et d'itinérance, avec un accent mis sur l'itinérance chez les jeunes.

1.2 Le premier ministre, à titre de ministre des Affaires intergouvernementales et de la Jeunesse devrait organiser une table de planification et de coordination interministérielle.

Cette table surveillera la coordination interministérielle et fera rapport au premier ministre de la stratégie et des progrès en matière d'itinérance chez les jeunes.

2. Gouvernements provinciaux et territoriaux

2.1 Tous les gouvernements provinciaux et territoriaux devraient mettre sur pied des stratégies ciblées pour prévenir et éliminer l'itinérance chez les jeunes dans le cadre de leurs stratégies globales de lutte contre l'itinérance.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux devraient jouer des rôles clés dans la lutte contre l'itinérance chez les jeunes, cependant, à l'heure actuelle, seulement deux provinces ont identifié cet enjeu en tant que priorité (l'Ontario et l'Alberta). L'itinérance chez les jeunes est une question de «politique de fusion» qui touche de nombreuses responsabilités des gouvernements provinciaux, dont le logement, les services municipaux, les services à l'enfance et à la famille, l'éducation, la santé, l'emploi et la justice. Les plans provinciaux devraient se concentrer sur les éléments suivants :

- a) Soutenir des processus de planification communautaire, y compris un financement ciblé sur les travaux liés à l'itinérance chez les jeunes.
- b) Adopter la définition de l'itinérance chez les jeunes de l'Observatoire canadien sur l'itinérance, qui comprend les jeunes âgés entre 13 et 24 ans, et assurer que les ministères œuvrent au sein de ce cadre.
- c) Prioriser la prévention de l'itinérance chez les jeunes.
- d) Soutenir la mise en place de Logement d'abord pour les jeunes.
- e) Mettre sur pied des tables de planification pour coordonner les activités du gouvernement et tenir chaque ministère responsable de son rôle dans la prévention et l'élimination de l'itinérance chez les jeunes.
- f) Mener un examen des compétences afin d'assurer que la législation et les politiques provinciales ne deviennent pas un obstacle à l'action en matière d'itinérance chez les jeunes (par ex. limites d'âge qui refusent les services et soutiens aux jeunes en se reposant sur l'hypothèse qu'ils sont sous la garde des parents ou des gardiens.)
- g) Établir des objectifs réels et mesurables de réduction d'itinérance chez les jeunes.

2.2 Centrer la stratégie sur le soutien des jeunes personnes en dessous de 16 ans et à risque d'itinérance.

Cela signifie aligner la législation interministérielle, la politique et le financement pour appuyer cette œuvre, y compris :

- a) Changer les mandats ministériels, départementaux et de programmes afin de favoriser une meilleure collaboration pour atteindre le succès.
- b) Soutenir les collectivités qui travaillent avec cette population.
- c) Augmenter le soutien aux familles qui ont des enfants en dessous de 16 ans.
- d) Identifier les possibilités interministérielles de collaboration (par exemple, entre les domaines de l'éducation, des services à l'enfance et aux familles, de la santé et de la justice).

2.3 Assurer que le soutien des jeunes personnes qui quittent les services de la protection de l'enfance soit apporté de façon à garantir la stabilité du logement et un soutien continu.

Cela devrait comprendre :

- a) Une «garantie d'après soins» qui fournirait du soutien jusqu'à ce que les jeunes aient 25 ans.
- b) Un soutien pour la participation à l'emploi, l'éducation et la formation qui ne rend pas l'assistance dépendante de la participation.
- c) Un soutien au logement garanti.
- e) Assurer que les jeunes ont le soutien d'un adulte important dans leur vie lorsqu'ils font la transition des services à l'enfance.
- e) Aide financière portable.
- f) Prestation de services par des personnes qui ont de l'expertise dans le domaine de l'aide aux adolescents et jeunes adultes.

2.4 Les ministères de la Justice, des Services correctionnels et du Procureur général devraient s'attaquer au problème de l'itinérance chez les jeunes.

Ceci devrait être accompli :

- a) en s'assurant que tous les jeunes qui sortent du système correctionnel (systèmes pour mineurs ou adultes) ont accès à un logement et des soutiens pour favoriser la réintégration;
- b) grâce à une stratégie de sécurité des collectivités visant à réduire le risque de victimisation criminelle pour les jeunes sans-abri;
- c) en appuyant activement la réduction et l'élimination de lois et de pratiques policières qui criminalisent les jeunes personnes qui sont itinérantes (y compris les contraventions inutiles lorsque les jeunes ne sont pas en mesure de les payer);
- d) à l'aide de procédures judiciaires accessibles qui permettent aux jeunes personnes d'annuler leur dette de contraventions en échange de services communautaires.

2.5 Les ministères provinciaux de l'Éducation devraient avoir pour mandat d'appuyer les stratégies d'intervention précoce afin de prévenir l'itinérance chez les jeunes.

Les écoles sont très importantes dans la lutte contre l'itinérance chez les jeunes car chaque jeune personne qui vit l'itinérance a été à l'école et a probablement été en contact avec un adulte qui savait que quelque chose n'allait pas. Les écoles constituent un lieu évident pour cibler la prévention de l'itinérance chez les jeunes. Ceci devrait être accompli en confiant aux conseils scolaires la responsabilité d'élaborer et de mettre sur pied des stratégies pour travailler avec des organismes communautaires à la prévention de l'itinérance chez les jeunes et à l'intervention précoce.

2.6 Les ministères provinciaux de la Santé devraient assurer que les jeunes personnes à risque et leur famille ont accès à des soutiens adéquats en matière de santé mentale et de problèmes d'accoutumance.

Une coordination de soins efficaces dans ce domaine comprend la promotion de partenariats stratégiques avec les organisations de services communautaires et les établissements de soins tertiaires, la création de voies d'accès rapides aux soins pour ceux qui sont à plus grand risque, et la promotion d'initiatives de renforcement des capacités des différents niveaux de services de soins directs communautaires dans le domaine des services traditionnels (par ex. salles d'urgence, premiers intervenants, etc.).

3. Collectivités et municipalités

C'est à l'échelle communautaire que l'on est en mesure de mieux aborder le problème de l'itinérance chez les jeunes. C'est là que les jeunes et leur famille vivent, et c'est là que les institutions importantes fournissent les services et soutiens. Voici dix recommandations clés visant les collectivités et les municipalités :

3.1 Toutes les collectivités et/ou municipalités devraient planifier et mettre en œuvre des stratégies de prévention et d'élimination de l'itinérance chez les jeunes.

Afin de réussir, les collectivités devraient :

- a) favoriser et appuyer le leadership local;
- b) organiser une table de planification en utilisant l'approche de «l'impact collectif» qui comprend les services publics, les services traditionnels et les «suspects inhabituels» (par ex., la police, les propriétaires);
- c) avoir pour objectif de rendre chaque expérience d'itinérance des jeunes personnes rare, brève et non récurrente;
- d) utiliser les données aux fins de l'intégration des services et pour mesurer les progrès.

3.2 Les collectivités devraient se concentrer sur la prévention et les stratégies aidant les jeunes à quitter la rue plutôt que sur l'expansion des services d'urgence.

Le niveau d'itinérance chronique chez les jeunes est très élevé (75 % selon la définition fédérale). Les résultats du sondage montrent clairement que les expériences d'itinérance prolongées ont des répercussions négatives.

3.3 Les stratégies communautaires devraient être axées sur l'intégration des systèmes afin de favoriser des transitions fluides hors de l'itinérance et d'assurer qu'aucune jeune personne n'échappe au système.

Les jeunes personnes dans le sondage ont montré une instabilité du logement élevée lorsqu'ils étaient sans abri, et avaient des besoins complexes qui exigeaient l'appui d'une variété de services.

3.4 Les stratégies communautaires devraient nécessairement veiller à ce que les réponses locales et de programmes tiennent compte des besoins des populations prioritaires.

La population des jeunes qui vivent l'itinérance est incroyablement diversifiée. Qui plus est, certaines de ces populations prioritaires ont des besoins spéciaux. Certains groupes font l'objet d'une discrimination considérable, ce qui est non seulement un facteur contributeur à leur itinérance, mais peut aussi continuer à jouer un rôle lorsqu'ils font face aux services et systèmes lorsqu'ils sont sans abri. Ces groupes comprennent les jeunes LGBTQ2S, les jeunes transgenres, les jeunes autochtones et les minorités raciales, par exemple.

3.5 Permettre à tous les jeunes qui vivent l'itinérance de s'engager à nouveau dans l'éducation, la formation et la vie active.

L'obtention du diplôme d'études secondaires est un des plus grands indicateurs de santé, de bien-être et de participation sur le marché du travail. Le pourcentage très élevé de jeunes personnes ayant participé à notre sondage qui ont abandonné l'école secondaire et/ou qui n'ont pas d'emploi ou de formation est inquiétant. Les jeunes ont besoin d'aide pour reprendre leurs études afin de réussir et de pouvoir avoir accès à des études et des formations supérieures s'ils le désirent. Pour cela, ils ont besoin d'un logement stable et des soutiens continus.

Pour favoriser la participation des jeunes à la population active, il faut que ces derniers aient accès à la formation et à des emplois. L'on devrait aider les jeunes qui possèdent de faibles compétences d'employabilité à accéder à la formation (y compris aux apprentissages) en se basant sur leurs besoins. Un grand nombre de jeunes ont tout simplement besoin de pouvoir accéder directement à l'emploi. Un emploi durable dépend nécessairement d'un logement stable et de soutiens continus.

3.6 Rendre les soutiens de «reconnexion avec la famille» disponibles pour tous les jeunes qui entrent en contact avec le système.

Les jeunes personnes interrogées dans le sondage ont montré que les connexions avec la famille leur étaient importantes, et la grande majorité d'entre eux désiraient améliorer leurs relations avec la famille. Le renforcement des relations avec la famille accroît les soutiens naturels et renforce les atouts des jeunes personnes.

3.7 Le Logement d'abord pour les jeunes devrait être généralement appliqué à titre de philosophie communautaire et de programme d'intervention.

Logement d'abord est un programme d'intervention éprouvé. Le cadre Logement d'abord pour les jeunes adapte ce programme de façon à répondre aux besoins des adolescents en stade de développement et des jeunes adultes. Les collectivités qui mettent en place ce modèle devraient :

- a) donner la priorité aux jeunes personnes qui sont des sans-abri chroniques aux besoins complexes;
- b) appliquer les principes Logement d'abord pour tous les jeunes qui vivent l'itinérance, et ne pas attendre jusqu'à ce que les circonstances s'empirent et que les jeunes soient admissibles aux soutiens; et
- c) utiliser le modèle de prévention afin d'aider les jeunes à faire la transition hors des systèmes de soins ou correctionnels.

3.8 Dans leurs travaux avec les jeunes, les collectivités ne devraient pas seulement se concentrer sur les risques, mais aussi sur les atouts et la résilience.

Une philosophie et des pratiques de développement de la jeunesse positives sont centrées sur les risques et les atouts. Lorsqu'elles mettent en œuvre un système de développement de la jeunesse positif, les collectivités devraient veiller à ce que :

- a) le personnel a le soutien nécessaire pour accomplir le travail;
- b) les outils de gestion et d'évaluation des cas tiennent compte de cette approche;
- c) les résultats du programme mettent l'accent sur plus que la stabilité du logement et l'atténuation des risques, mais également sur le renforcement des atouts et de la résilience; et
- d) les jeunes personnes reçoivent le soutien nécessaire pour renforcer les relations avec les autres jeunes personnes et adultes.

3.9 On doit donner la priorité aux besoins des jeunes en matière de santé mentale et d'accoutumances lors de la planification communautaire et de la prestation des services.

Les données issues de ce sondage ont montré que la santé mentale et les accoutumances représentent un problème évident pour de nombreux jeunes qui vivent l'itinérance. Les implications sont les suivantes :

- a) Tous les prestataires de services devraient adopter une approche de «soins tenant compte des traumatismes» et assurer que tout le personnel est formé et reçoit le soutien nécessaire pour accomplir ce travail.
- b) Des programmes et des soutiens de réduction des méfaits devraient être à la portée de tous les jeunes qui en ont besoin, et tout le personnel devrait être formé et recevoir le soutien nécessaire pour accomplir ce travail.
- c) Les autorités locales et régionales devraient collaborer avec les collectivités afin de veiller à ce que tous les jeunes entre 13 et 24 ans ont accès aux soutiens de santé mentale et d'accoutumance nécessaires.
- d) Des approches ciblées façonnées sur mesure d'après les besoins des jeunes, telles que des réponses de prévention rapides pour les nouveaux jeunes sans-abri et davantage de soutiens pour les jeunes qui font la transition hors de l'itinérance.

3.10 Favoriser un engagement significatif des jeunes dans l'élaboration des politiques, et les processus de planification et de mise en œuvre.

Les jeunes personnes sont très conscientes de ce qui a mené à leur situation courante, de ce qui fonctionne et ne fonctionne pas, et de ce dont ils ont besoin. Les jeunes devraient être inclus dans la planification d'une façon respectueuse et significative. Ils devraient également recevoir une rémunération pour leur temps et leurs efforts.

Références

- Abramovich, A. (2013). No fixed address: Young, queer, and restless. In S. Gaetz, B. O'Grady, K. Buccieri, J. Karabanow, & A. Marsolais, (Eds.) *Youth homelessness in Canada: Implications for policy and practice*, 387-403. Toronto: Canadian Observatory on Homelessness Press.
- Anda, R. F., Felitti, V. J., Bremner, J. D., Walker, J. D., Whitfield, C. H., Perry, B. D., ... & Giles, W. H. (2006). The enduring effects of abuse and related adverse experiences in childhood. *European Archives of Psychiatry and Clinical Neuroscience*, 256(3).
- Baker Collins, S. (2013). Childhood Stress and Mobility Among Rural Homeless Youth. In S. Gaetz, B. O'Grady, K. Buccieri, J. Karabanow, & A. Marsolais (Eds.), *Youth Homelessness in Canada: Implications for Policy and Practice*. Toronto: Canadian Observatory on Homelessness Press.
- Ballon, B. C., Courbasson, C. M., & Smith, P. D. (2001). Physical and sexual abuse issues among youths with substance use problems. *Canadian Journal of Psychiatry*, 46(7).
- Baron, S. W. (1995). Serious offenders. In J. Creechan & R. A. Silverman (Eds.), *Canadian delinquency*. Toronto: Prentice-Hall.
- Baron, S. W. (2013). Why Street Youth Become Involved in Crime. In S. Gaetz, B. O'Grady, K. Buccieri, J. Karabanow, & A. Marsolais (Eds.), *Youth Homelessness in Canada: Implications for Policy and Practice*. Toronto: Canadian Observatory on Homelessness Press.
- Baron, S. W., & Hartnagel, T. F. (2002). Street youth and labor market strain. *Journal of Criminal Justice*, 30(6).
- Bauer, G. R., Zong, X., Scheim, A. I., Hammond, R., Thind, A. (2015). Factors Impacting Transgender Patients' Discomfort with Their Family Physicians: A Respondent Driven Sampling Survey. *PLoS ONE* 10(12): e0145046. doi: 10.1371/journal.pone.0145046
- Bellot, C., Raffestin, I., Royer, M. N., & Noël, V. (2005). *Judiciarisation et criminalisation des populations itinérantes à Montréal*. Montreal, QC: Rapport de recherche pour le Secrétariat National des Sans-Abri.
- Boivin, J.F., Roy, E., Haley, N., & Galbaud du Fort, G. (2005). The health of street youth: A Canadian perspective. *Canadian Journal of Public Health*, 96(6).
- Braitstein, P., Li, K., Tyndall, M., Spittal, P., O'Shaughnessy, M. V., Schilder, A., Johnston, C., Hogg, R. S., & Schechter, M. T. (2003). Sexual violence among a cohort of injection drug users. *Social Science Medicine*, 57(3).
- Child Trends DataBank (2015) Homeless Children and Youth. Washington: Child Trends. <http://www.childtrends.org/wp-content/uploads/2015/01/112HomelessChildrenandYouth.pdf>
- Clinard, M. B., & Meier R. F. (2016). *Sociology of Deviant Behaviour* 15th Ed. Wadsworth Publishing.
- Cochran, B.N., Stewart, A. J., Ginzler, J. A., & Cauce, A. M. (2002). Challenges faced by homeless sexual minorities: Comparison of gay, lesbian, bisexual, and transgender homeless adolescents with their heterosexual counterparts. *American Journal of Public Health*, 92(5), 773-777.
- Contreras, R. (2012) *The Stickup Kids. Race, Drugs, Violence, and the American Dream*. The University of California Press.
- Côté, J., & Bynner, J. M. (2008). Changes in transition to adulthood in the UK and Canada: The role of structure and agency in emerging adulthood. *Journal of Youth Studies*, 11(3).
- Courtney, ME, Skyles, A, Miranda, G., Zinn, A, Howard, E., & Goerge, R. (2005). Youth who run away from substitute care. Chapin Hall Working Paper, Chapin Hall Center for Children. Chicago: University of Chicago.

- Dachner, N., Tarasuk, V. (2013). Homeless Youth, Nutritional Vulnerability, and Community Food Assistance Programs- Homeless Hub Research Summaries Series. Retrieved from: http://homelesshub.ca/sites/default/files/Tarasuk_Nutritional_Vulnerability.pdf
- Dachner, N., Tarasuk, V. (2013). Homeless Youth, Nutritional Vulnerability, and Community Food Assistance Programs. In S. Gaetz, B. O'Grady, K. Buccieri, J. Karabanow, & A. Marsolais (Eds.), *Youth Homelessness in Canada: Implications for Policy and Practice* (pp. 131-146). Toronto: Canadian Observatory on Homelessness Press.
- Dworsky, A., & Courtney, M. (2009). Homelessness and the transition from foster care to adulthood. *Child Welfare*, 88(4).
- Employment and Social Development Canada. (2016). 2005-2014 Highlights of the National Shelter Study. Ottawa: Government of Canada, Homelessness Partnering Strategy.
- Gaetz, S. (2002). *Street justice: The legal and justice issues of homeless youth in Toronto*. Toronto: Justice for Children and Youth.
- Gaetz, S., Dej, E., Richter, T., & Redman, M. (2016): *The State of Homelessness in Canada 2016*. Toronto: Canadian Observatory on Homelessness Press.
- Gaetz S., Donaldson, J., Richter, T., & Gulliver, T. (2013): *The State of Homelessness in Canada 2013*. Toronto: Canadian Observatory on Homelessness Press.
- Gaetz, S., Gulliver, T., & Richter, T. (2014): *The State of Homelessness in Canada: 2014*. Toronto: Canadian Observatory on Homelessness Press.
- Gaetz, S., & O'Grady, B. (2002). Making money: Exploring the economy of homeless workers. *Work, Employment and Society*, 16(3), 433-456.
- Gaetz, S., O'Grady, B., & Buccieri, K. (2010). *Surviving crime and violence street youth and victimization in Toronto*. Toronto: Justice for Children and Youth and Canadian Observatory on Homelessness Press. Available online at <http://goo.gl/OzNb5>
- Gaetz, S., O'Grady, B., & Vaillancourt, B., (1999). *Making Money: The Shout Clinic Report on Homeless Youth and Employment*. Toronto: Central Toronto Community Health Centers www.aohc.org/Articles/Shout_mak_money11.wpd
- Gattis, M. N. (2009). Psychosocial problems associated with homelessness in sexual minority youths. *Journal of Human Behavior in the Social Environment*, 19(8), 1066-1094.
- Gouvernement du Canada (2014). *Directives de la stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance 2014-2018*. Ottawa : Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, Emploi et Développement social Canada, Gouvernement du Canada.
- Hagan, J., & McCarthy, B. (1997). *Mean streets: Youth crime and homelessness*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Hughes, J. R., Clark, S. E., Wood, W., Cakmak, S., Cox, A., MacInnis, M., & Broom, B. (2010). Youth homelessness: The relationship among mental health, hope, and service satisfaction. *Journal of the Canadian Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, 19(4).
- Janus, M. D., Archambault, F. X., Brown, S. W., & Welsh, L. A. (1995). Physical abuse in Canadian runaway adolescents. *Child Abuse & Neglect*, 19(4).
- Josephson, G. & Wright, A. (2000). *Ottawa GLBT wellness project: Literature review and survey instruments*. Retrieved from: <http://www.homelesshub.ca/Library/Literature-Review-and-Survey-Instruments-54233.aspx>
- Karabanow, J. (2004). *Being young and homeless: Understanding how youth enter and exit street life*. New York: Peter Lang.

- Karabanow, J. (2009). How young people get off the street: Exploring paths and processes. In J. D. Hulchanski, P. Campsie, S. Chau, S. Hwang, & E. Paradis (Eds.), *Finding home: Policy options for addressing homelessness in Canada* (chapter 3.6). Toronto: University of Toronto, Cities Centre. Retrieved from: www.homelesshub.ca/FindingHome
- Karabanow, J., Hughes, J., Ticknor, J., Kidd, S., & Patterson, D. (2010). The economics of being young and poor: How homeless youth survive in neo-liberal times. *Journal of Sociology and Social Welfare*, 37(4).
- Karabanow, J. & Naylor, T. (2013). Pathways Towards Stability: Young people's transitions off of the streets. In S. Gaetz, B. O'Grady, K. Bucciari, J. Karabanow, & A. Marsolais (Eds.) *Youth homelessness in Canada: Implications for policy and practice*. Toronto: Canadian Observatory on Homelessness Press.
- Keenan, C., Maldonado, V., & O'Grady, B. (2006). Working the streets: An international comparative analysis of income generation among street youth. *Canadian Review of Social Policy*, 58.
- Kidd, S.A. (2013). Mental Health and Youth Homelessness: A critical review. In S. Gaetz, B. O'Grady, K. Bucciari, J. Karabanow, & A. Marsolais (Eds.), *Youth homelessness in Canada: Implications for policy and practice* (pp. 217-227). Toronto: Canadian Observatory on Homelessness Press.
- Kidd, S. A. (2012). Seeking a coherent strategy in our response to homeless and street-involved youth: A historical review and future directions. *Journal of Youth and Adolescence*, 41(5).
- Kidd, S. A. (2009). Social stigma and homeless youth. In J. D. Hulchanski, P. Campsie, S. Chau, S. Hwang, & E. Paradis (Eds.), *Finding home: Policy options for addressing homelessness in Canada* (chapter 3.5). Toronto: University of Toronto, Cities Centre. Retrieved from www.homelesshub.ca/FindingHome
- Kidd, S. A. (2004). The walls were closing in, and we were trapped - A qualitative analysis of street youth suicide. *Youth & Society*, 36(1), 30-55.
- Kidd, S. A., Frederick, T., Karabanow, J., Hughes, J., Naylor, T., & Barbic, S. (2016). A Mixed Methods Study of Recently Homeless Youth Efforts to Sustain Housing and Stability. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 33(3), 207-218.
- Kuhn, R., & Culhane, D. P. (1998). Applying Cluster Analysis to Test a Typology of Homelessness by Pattern of Shelter Utilization: Results from the Analysis of Administrative Data. Retrieved from http://repository.upenn.edu/spp_papers/96
- Liljedahl, S., Rae, J., Aubry, T., & Klodawsky, F. (2013). 16. Resilient Outcome: Academic Engagement by Youth with Histories of Homelessness in In S. Gaetz, B. O'Grady, K. Bucciari, J. Karabanow & A. Marsolais (Eds.), *Youth homelessness in Canada: Implications for policy and practice*, 269-286. Toronto: Canadian Observatory on Homelessness Press.
- Mallet, S., Rosenthal, D., & Keys, D. (2005). Young People, Drug Use and Family Conflict: Pathways into Homelessness. *Journal of Adolescence*. 28.
- Marshall, K. (2012). "Youth neither enrolled nor employed" Ottawa: Statistics Canada Catalogue no. 75-001-X - Perspectives on Labour and Income.
- McEwen, B., & Sapolsky, R. (1995). Stress and cognitive function. *Current Opinion in Neurobiology*, 5(2).
- McMorris, B., Tyler, K., Whitbeck, L., & Hoyt, D. (2002). Familial and "on-the-street" risk factors associated with alcohol use among homeless and runaway adolescents. *Journal of Studies on Alcohol*, 63(1).
- Milburn, N. G., Rice, E., Rotheram-Borus, M. J., Mallett, S., Rosenthal, D., Batterham, P., ... Duan, N. (2009). Adolescents exiting homelessness over two years: The risk amplification and abatement model. *Journal of Research on Adolescence*, 19.
- Nichols, N. (2013). Nobody 'Signs Out of Care'. Exploring Institutional Links Between Child Protection Services and Homelessness. In S. Gaetz, B. O'Grady, K.

- Noble, A., Donaldson, J., Gaetz, S., Mirza, S., Coplan, I., & Fleischer, D. (2014). *Finding Home: Youth Homelessness in York Region*. Toronto: The Homeless Hub Press
- O'Grady, B., Bright, R., & Cohen, E. (1998). Sub-employment and street youths: An analysis of the impact of squeegee cleaning on homeless youth. *Security Journal*, 11.
- O'Grady, B. & Gaetz, S. (2004). Homelessness, gender and income generation: The case of Toronto street youth. *Journal of Youth Studies*, 7(4).
- Perreault, S. 2015. "Criminal victimization in Canada, 2014." *Juristat*. Statistics Canada Catalogue no. 85-002-X.
- Raising the Roof. (2009). *Youth Homelessness in Canada: The Road to Solutions*. Toronto: Raising the Roof.
- Rew, L., Taylor-Seehafer, M., Thomas, N., & Yockey, R. (2001). Correlates of resilience in homeless adolescents. *Journal of Nursing Scholarship*, 33.
- Robinson, J. L., & Baron, S. W. (2007). Employment training for street youth: A viable option? *Canadian Journal of Urban Research*.
- Roy, E., Haley, N., Leclerc, P., Sochanski, B., Boudreau, J., & Boivin, J. (2004). Mortality in a cohort of street youth in Montreal. *Journal of the American Medical Association*, 292(5).
- Saewyc, E., Drozda, C., Rivers, R., MacKay, L. & Peled, M. (2013). Which comes first: Sexual exploitation or other risk exposures among street-involved youth? In S. Gaetz, B. O'Grady, K. Buccieri, J. Karabanow & A. Marsolais (Eds.), *Youth homelessness in Canada: Implications for policy and practice*. Toronto: Canadian Observatory on Homelessness Press.
- Segaert, A. (2012). *Faits saillants de l'Étude nationale sur les refuges*. Ottawa : Gouvernement du Canada, Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance.
- Serge, L., Eberle, M., Goldberg, M., Sullivan, S., & Dudding, P. (2002). Pilot study: The child welfare system and homelessness among Canadian youth. *National Homelessness Initiative*
- Shecter, B. (2016) Canadians' use of high-interest payday loans doubles, raising more red flags about debt. *The Financial Post*. October 25, 2016
- Slesnick, N. and Prestopnik, J.L., 2009. Comparison of Family Therapy Outcome With Alcohol-Abusing, Runaway Adolescents. *Journal of marital and family therapy*, 35(3), pp.255-277.
- Sokolowski, K., Boyce, W. T., & McEwan, B. (2013). Scarred for life? The biology of childhood hardship. *New Scientist*, 2901.
- Statistique Canada. (2010). *Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006 (EPLA)*. Ottawa : Statistique Canada.
- Statistique Canada. (2012). *La situation des jeunes adultes âgés de 20 à 29 ans dans les ménages - Familles, ménages et état matrimonial, Recensement de la population de 2011*. Ottawa : Recensement en bref de Statistique Canada no 3.
- Statistique Canada. (2012b). *Indicators of well-being in Canada: Learning-school drop-outs*. Retrieved from: <http://www4.hrsdc.gc.ca/.3ndic.1t.4r@-eng.jsp?iid=32>
- Statistique Canada. (2012c). *Description for Chart 3. Unemployment rate, high school graduates and dropouts aged 20 to 24, 1990/1991 to 2009/2010*. Statistics Canada Labour Force Survey (LFS), Record number 3701. Retrieved from: <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-004-x/2010004/chrt-graph/desc/desc-3-eng.htm>
- Statistique Canada. (2015). *Enquête sur la population active, 2015*. *The Daily*, vendredi 6 novembre 2015.
- Steinberg, L. (2013). *Adolescence*. New York: McGraw-Hill.

- Sum, A., Ishwar, K., McLaughlin, J. (2009). The consequences of dropping out of high school. Center for Labor Market Studies Publications. Retrieved from: http://www.americaspromise.org/-/media/Files/Resources/Consequences_of_Dropping_Out_of_High_School.ashx
- Tarasuk, V. & Dachner, N. (2013). Homeless Youth, Nutritional Vulnerability and Community Food Assistance Programs. In Gaetz, S., O'Grady, B., Buccieri, K., Karabanow, J. & Marsolais, A. (eds) Youth Homelessness in Canada: Implications for Policy and Practice. Toronto: Canadian Observatory on Homelessness Press.
- Tarasuk, V., Dachner, N., Poland, B., Gaetz; S. (2009a). An ethnographic study of meal programs for homeless and under-housed individuals in Toronto. *Journal of Health Care for the Poor and Underserved*.
- Tarasuk, V., Dachner, N., Poland, B., Gaetz; S. (2009b). Food deprivation is integral to the 'hand to mouth' existence of homeless youth in Toronto. *Public Health Nutrition*, Jan 15.
- Thrane, L. E., Hoyt, D. R., Whitbeck, L. B., & Yoder, K. A. (2006). Impact of family abuse on running away, deviance, and street victimization among homeless rural and urban youth. *Child Abuse and Neglect*.
- Truth and Reconciliation Commission of Canada. (2015). Honouring the Truth, Reconciling the Future: Summary of the Final Report of the Truth and Reconciliation Commission of Canada. Winnipeg: Truth and Reconciliation Commission of Canada.
- Tyler, K. & Bersani, B. (2008). A longitudinal study of early adolescent precursors to running away. *Journal of Early Adolescence*.
- Tyler, K., Hoyt, D., & Whitbeck, L. (2000). The effects of early sexual abuse on later sexual victimization among female homeless and runaway adolescents. *Journal of Interpersonal Violence*.
- Vancouver Foundation (2015) Fostering Change - Perceptions on the challenges facing British Columbia youth transitioning out of government care. Vancouver: Vancouver Foundation.
- Van den Bree, M. B., Shelton, K., Bonner, A., Moss, S., Thomas, H., & Taylor, P. J. (2009). A longitudinal population-based study of factors in adolescence predicting homelessness in young adulthood. *Journal of Adolescent Health*.
- Whitbeck, L., & Hoyt, D. (1999). *Nowhere to grow: Homeless and runaway adolescents and their families*. Hawthorne, N.Y.: Aldine De Gruyter.
- Winland, D., Gaetz, S., & Patton, T. (2011). *Family Matters - Homeless youth and Eva's Initiatives "Family Reconnect" Program*. Toronto: The Canadian Observatory on Homelessness Press.
- Yonge Street Mission. (2009). Changing patterns for street involved youth. Retrieved from: http://www.rayinc.ca/my_folders/PDF/2009_Changing_Patterns_for_Street_Youth.pdf